La santé au travail
en Picardie

Atlas Régional 2014

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direccte de Picardie
Direction Régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

Carsat Nord-Picardie Retraite & Santé au travail

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Nord-Picardie

Sommaire

Atlas 2014

Contexte sociodémographique et économique de la Picardie ..... page 2

L'emploi du Régime général ..... page 6

La santé des Picards ..... page 12

Regard sur les conditions de travail des salariés au travers du dispositif EVREST en PICARDIE en 2012-2013 ..... page 20

Les accidents du travail du Régime général et agricole ..... page 26

La gravité des accidents du travail dans le Régime général ..... page 36

Les maladies professionnelles du Régime général et agricole ..... page 42

Coût du risque professionnel dans le Régime général et agricole ..... page 48

Les inaptitudes des salariés picards en 2013 ..... page 52

Zoom sur les zones d'emploi ..... page 57

Glossaire ..... page 71

Comité de rédaction :

Directeur de la publication : Henri-Pierre RADONDY (directeur de la Carsat)
Rédactrice en chef : Line LEROUX
Responsable de la communication : Annie FRÈRE
Rédacteurs :
CARSAT Nord Picardie : Letizia CHIARORE, Monique CRESPEL, Myriam BERROYEZ
DIRECCTE Picardie : Latifa BEN ASSOU, Line LEROUX, Philippe SUCHODOLSKI
Picardie Santé Travail : Gérard ARASZKIEWIRZ, Luc FAUQUEMBERGUE
MSA Picardie : Laurent DUCARROZ, Lugdivine GOBIN-DABONNEVILLE, Ariane LEROYER
OPPBTP : Catherine COL
OR2S : Sophie DEBUISSER, Anne LEFEVRE, Nadège THOMAS, Alain TRUGEON

Editorial

La préservation du bien-être et de la santé au travail ainsi que la réduction de la pénibilité sont des enjeux majeurs pour les salariés à tous les âges de la vie, pour les entreprises et pour la vitalité des territoires picards.

2014 est une année de bilan pour le PRST2 2011-2014, qui a été, pendant ces quatre années, un outil opérationnel pour faire progresser la prévention des risques professionnels en Picardie. Même s'il reste difficile de mesurer les effets de la prévention sur la sinistralité, cette nouvelle publication de l'Atlas régional 2014 met en avant des progrès indéniables des indicateurs régionaux :

- La fréquence des accidents du travail est sur une tendance à la baisse dans la région bien que les accidents du travail restent plus fréquents qu'au niveau national,
- Même si les maladies professionnelles sont plus fréquentes en région qu'en France entière, leur nombre décroit en 2013,
- Les écarts avec le niveau national se réduisent.

2014 est aussi une année de perspectives, avec les orientations du nouveau plan cancer 2014-2019 et le projet de loi de santé publique, qui font une place nouvelle à la prévention dans le domaine de la santé au travail. Au delà d'un outil de partage du diagnostic avec les acteurs régionaux de santé au travail, l'Atlas régional 2014 et ses données agglomérées depuis plusieurs années devront permettre la préparation du prochain Plan Régional de Santé au Travail.

Vous découvrirez, cette année, une version revisitée de cette publication qui démontre à la fois la pérennité de la coopération entre les acteurs de la santé au travail dans la région et leur volonté que l'Atlas soit un outil dynamique et utile pour éclairer les décisions des acteurs en prévention.

Améliorer la prévention primaire reste la priorité des actions à mener.

Cette année encore, nous nous félicitons de la mobilisation du réseau autour de la co-construction de l'Atlas 2014. Que l'ensemble des équipes ayant contribué à cette production en soient remerciées.

Tous ensemble, continuons à développer la connaissance en santé au travail pour mieux agir en prévention.

Yasmina TAIEB
Directrice de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie

André-Marie LOOCK
Sous Directeur de la CARSAT
Pilote du COTEC
« Organisation de la Connaissance »

Contexte sociodémographique et économique de la Picardie

La Picarde compte 1 918 155 habitants au 1er janvier 2011. A l'image des régions du nord de la France, la croissance démographique de la Picardie, deux fois moins rapide qu'en moyenne nationale se réalise grâce à l'excédent des naissances sur les décès qui compense un déficit migratoire vers les autres régions.

Evolution annuelle moyenne de la population par zone d'emploi entre 2006 et 2011
Picardie : 0,3

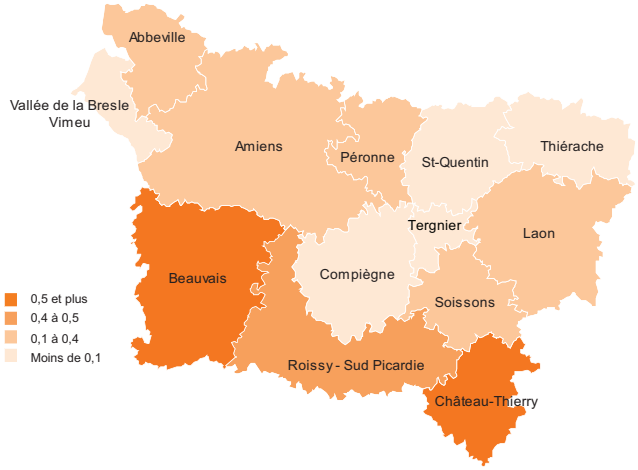

Source : Insee-recensement de la population 2011 - Traitement SESE Picardie

Densité de la population en Picardie en 2011
Picardie : 98,9 hab. au km²

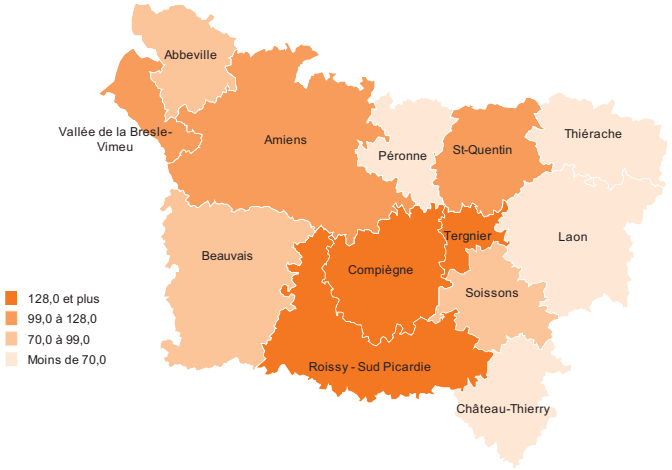

Source : Insee-recensement de la population 2011 - Traitement SESE Picardie

Une Population parmi les plus jeunes de France

La population de la Picardie est l'une des plus jeunes de France métropolitaine : en 2011, elle est en moyenne constituée de 120 jeunes de moins de vingt ans pour 100 personnes de 60 ans et plus. Seuls l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais présentent des indicateurs de jeunesse plus élevés. Aussi, la Picardie enregistre toujours une natalité supérieure à la moyenne nationale, avec une fécondité parmi les plus fortes de France qui s'établit à 2,08 enfants par femme en âge d'en avoir contre 2,01 en moyenne française.

Dans le même temps, la mortalité y est un peu plus élevée, correspondant à 9,6 ‰ habitants en moyenne entre 2006 et 2011 contre 8,3 ‰ au niveau national. En particulier, les Picards ont une espérance de vie qui demeure plus courte, de 76,7 ans pour les hommes et 83,1 ans pour les femmes soit respectivement 1,8 et 1,7 ans de moins que la moyenne nationale. Ce phénomène s'explique en partie par une plus forte représentation des catégories ouvrières et une plus faible part de cadres en lien avec sa structure économique agricole et industrielle : respectivement 17 % d'ouvriers en région contre 13,3 % au national et 6,1 % de cadres en région contre 8,9 % au national en 2011 (recensement de la population - lieu de résidence). Elle s'explique aussi par une mortalité prématurée, c'est-à-dire avant 65 ans, plus importante. Les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire sont les premières causes de mortalité observées en Picardie et placent la région au 2ème rang des régions de l'Hexagone pour les taux de mortalité tous âges et prématurée derrière le Nord-Pas-de-Calais.

Indicateur de jeunesse par zone d'emploi en 2011
Picardie : 120 %

Source : Insee-recensement de la population 2011 - Traitement DIRECCTE-Service ESE - septembre 2014

Note de lecture : la zone d'emploi de Beauvais compte en moyenne plus de 125 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus.

Une structure d'activité plus industrielle qu'en moyenne nationale

L'emploi régional[1] a reculé de -1,3 % de 2006 à 2011 contre une progression de +1,9 % en métropole. L'évolution de l'emploi picard a été pénalisée par le poids régional de l'industrie, secteur qui a particulièrement souffert de la crise survenue en 2008, ainsi que par la moindre présence et un développement moins rapide de l'emploi dans les services marchands.

En 2011, l'industrie demeure le secteur qui contribue le plus à la spécificité de l'appareil productif picard en regroupant 17 % des emplois de la région (13,2 % en moyenne nationale) dont 53 % sont consacrés à la fabrication directe de biens industriels contre 46 % en France métropolitaine. Cette densité industrielle s'accompagne d'une grande diversité d'activités. Si la métallurgie, la chimie et le caoutchouc plastique sont les trois spécialités picardes, en employant un peu plus de quatre salariés de l'industrie sur dix, la quasi-totalité des activités industrielles y sont bien représentées. Ces caractéristiques du tissu industriel engendrent une plus forte part des ouvriers parmi les salariés.

Dotée de terres fertiles et d'un climat favorable, en Picardie l'agriculture, associée à l'industrie agro alimentaire, constitue également une spécificité de l'économie régionale. Le seul secteur agricole regroupe 3,6 % des emplois en 2011 contre 2,8 % en France métropolitaine.

Part des ouvriers dans la population active par zone d'emploi en 2011 Picardie : 27,5

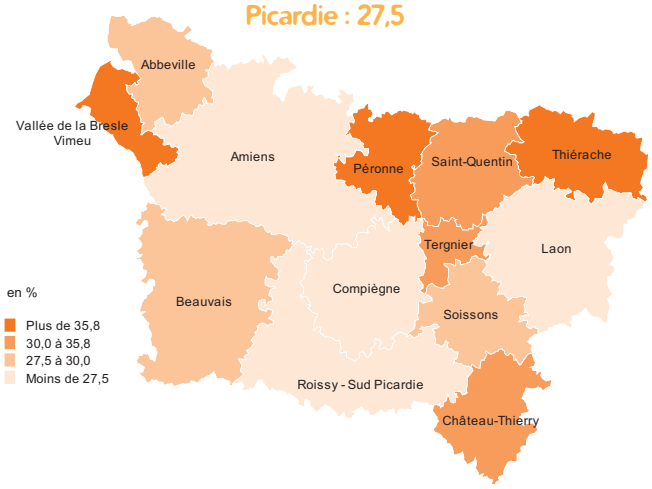

Source : Insee-recensement de la population 2011 - Traitement DIRECCTE-Service ESE - septembre 2014

Part des cadres dans la population active en Picardie en 2011 Picardie : 11,9

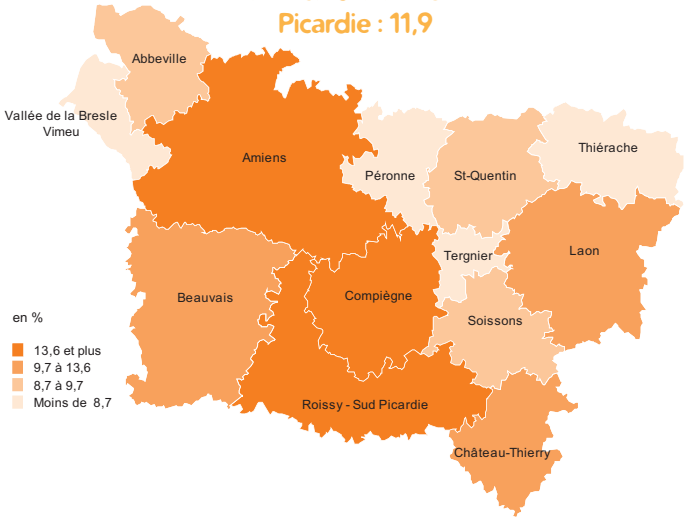

Source : Insee-recensement de la population 2011 - Traitement SESE Picardie

Répartition des établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2011

Secteurs d'activité	Répartition des établissements
Agriculture, sylviculture et pêche	13,8 %
Industrie	6,0 %
construction	9,9 %
Commerce, transports, services divers	54,3 %
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	16,0 %
Ensemble	**100 %**

Source : Insee, Clap 2011

Part de l'industrie dans l'emploi

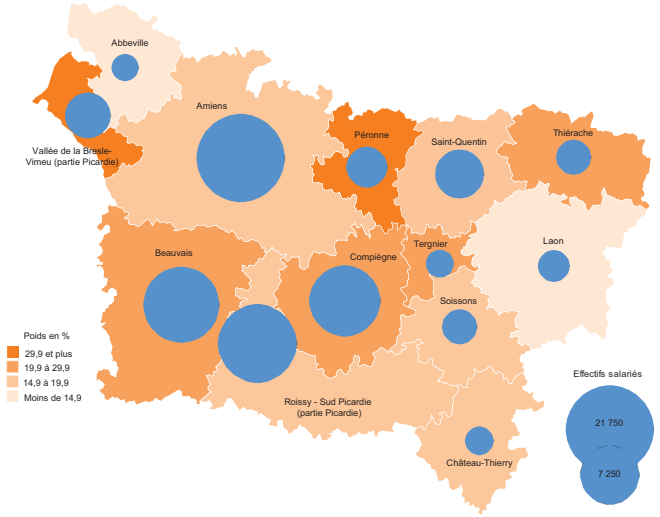

Taux de dépendance économique par zone d'emploi en 2011 Picardie : 91,0 %

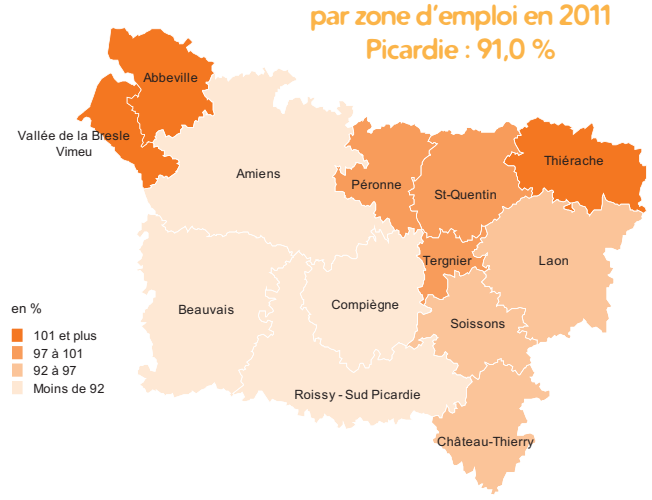

Source : Insee-recensement de la population 2011 - Traitement DIRECCTE-Service ESE - septembre 2014

Note de lecture : la zone d'emploi d'Abbeville compte en moyenne plus de 101 jeunes de moins de 20 ans et de personnes de plus de 60 ans et plus pour 100 personnes de 20 à 59 ans.

En 2011, la Picardie compte 896 000 actifs résidents, soit 3 % des actifs métropolitains. Depuis 2006, la population active a augmenté de +1,5 % à un rythme plus modéré en Picardie que dans la plupart des régions de province. Elle se recompose sous l'effet du vieillissement de la population, de la participation accrue des femmes au marché du travail et de l'allongement de la vie active. Les actifs de 25 à 54 ans qui constituent le noyau dur de la population active ont diminué de -1 % car le gain en taux d'activité a été totalement absorbé par la baisse de la population. Néanmoins le nombre de femmes actives de cette tranche d'âge a augmenté légèrement en cinq ans, la progression de leur taux d'activité l'ayant emporté sur le repli démographique.

1 Au sens du recensement de la population au lieu de travail

Taux d'activité des 25–54 ans en Picardie en 2011
Picardie : 89,1 %

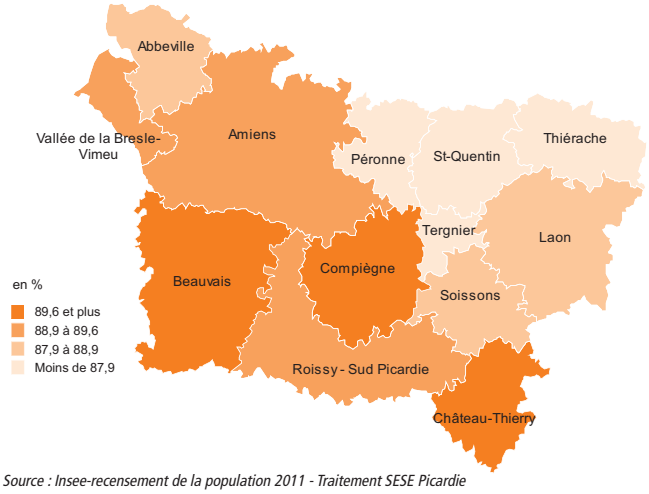

Source : Insee-recensement de la population 2011 - Traitement SESE Picardie

Taux d'emploi de l'ensemble des actifs de 25 à 54 ans en Picardie en 2011
Picardie : 78,7 %

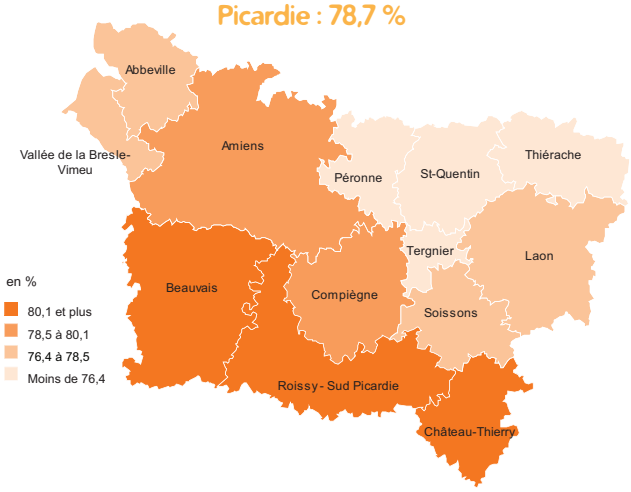

Source : Insee-recensement de la population 2011 - Traitement SESE Picardie

Taux d'emploi des actives de 25 à 54 ans en Picardie en 2011
Picardie : 73,1 %

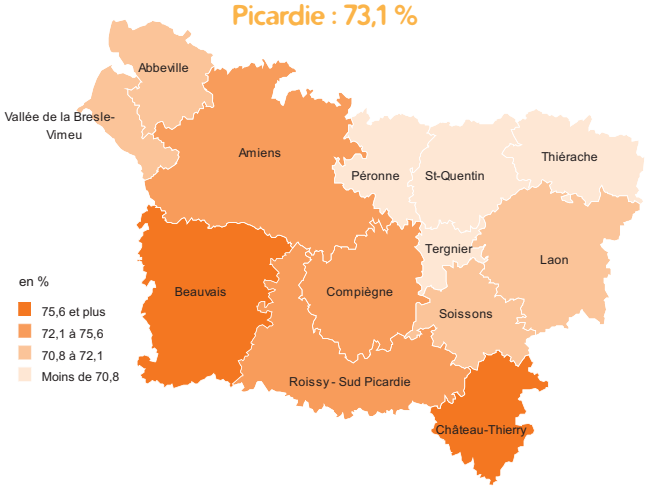

Source : Insee-recensement de la population 2011 - Traitement SESE Picardie

Taux d'emploi des 15–24 ans en Picardie en 2011
Picardie : 31,9 %

Source : Insee-recensement de la population 2011 - Traitement SESE Picardie

Taux d'emploi des seniors de 55 à 64 ans en Picardie en 2011
Picardie : 36,5 %

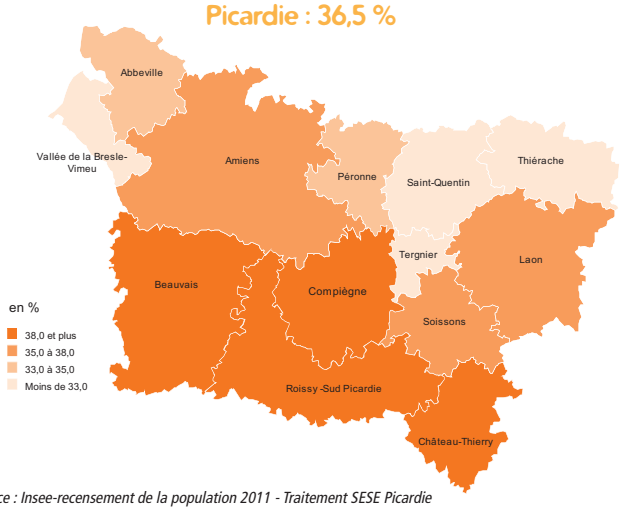

Source : Insee-recensement de la population 2011 - Traitement SESE Picardie

En 2013, le taux de chômage reste stable

Le niveau du chômage demeure nettement plus élevé qu'en moyenne nationale : en léger recul, en 2013, il concerne 11,7 % de la population active picarde contre 9,8 % en France.

Taux de chômage trimestriel depuis 2008

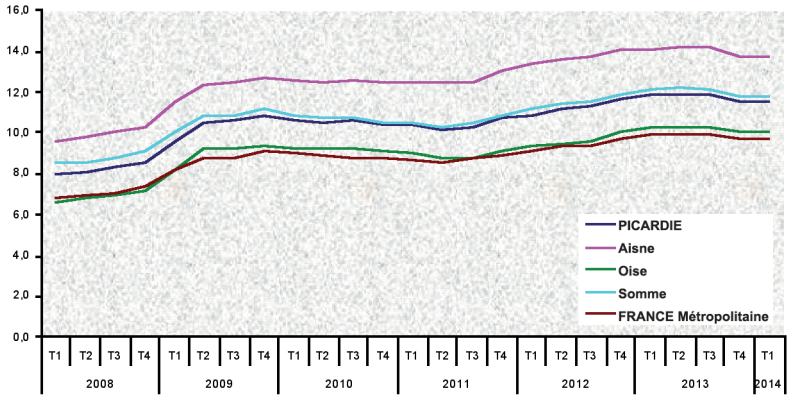

Source : Insee

Et la progression de la demande d'emploi est plus contenue qu'en 2012

La demande d'emploi s'inscrit dans la tendance nationale. En 2013, sa progression est plus contenue qu'en 2012. Dans la région, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente de +4,5 % contre +9,8 % l'année précédente soit près de 4 900 demandeurs d'emploi de plus contre près de 10 000 en 2012. Les plus de 50 ans représentent la catégorie dont la demande d'emploi a le plus significativement progressé : + 12,5 % en un an pour la catégorie A et +12,0 % pour la catégorie ABC. En revanche, la baisse de la demande d'emploi des plus jeunes de -0,9 % a été plus significative qu'en moyenne nationale (-0,2 %), en relation avec une politique d'emploi très active.

Estimation du taux de chômage localisé en Picardie au 4e trimestre 2013

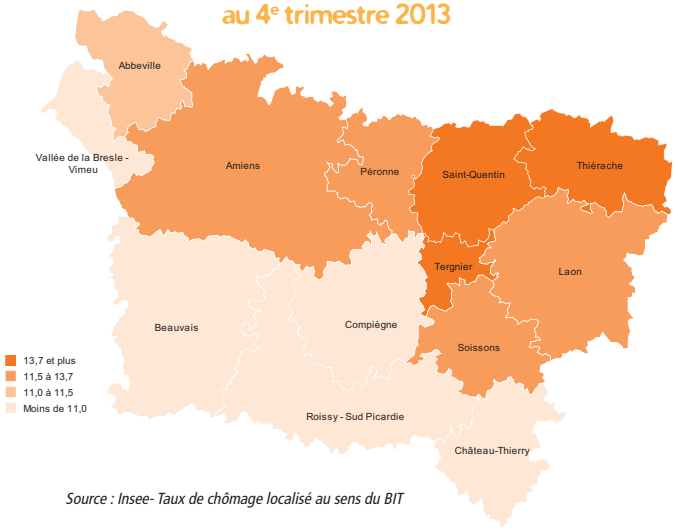

Source : Insee- Taux de chômage localisé au sens du BIT

Des disparités locales instaurant un clivage entre le nord et le sud de la région

La proximité de l'Île-de-France engendre localement des évolutions contrastées, la partie sud de la région bénéficiant de la dynamique économique et résidentielle induite par cette proximité, se traduisant par une situation socio économique plus favorable, sans néanmoins occulter la coexistence d'espaces fortement contrastés.

Le quart nord-est de la région se caractérise par un déclin démographique et les difficultés socio économiques les plus marquées. En particulier, la zone d'emploi de la Thiérache, économiquement fragilisée par un faible renouvellement de ses activités industrielles, est confrontée au déclin démographique avec un vieillissement plus rapide de la population, une baisse des emplois, entrainant une moindre capacité à mobiliser sa main d'œuvre (baisse du taux d'emploi). Les conditions de vie y sont les moins favorables : chômage élevé et de longue durée, revenus faibles…

Indice de salaire net moyen "toutes choses égales par ailleurs" en Picardie en 2010

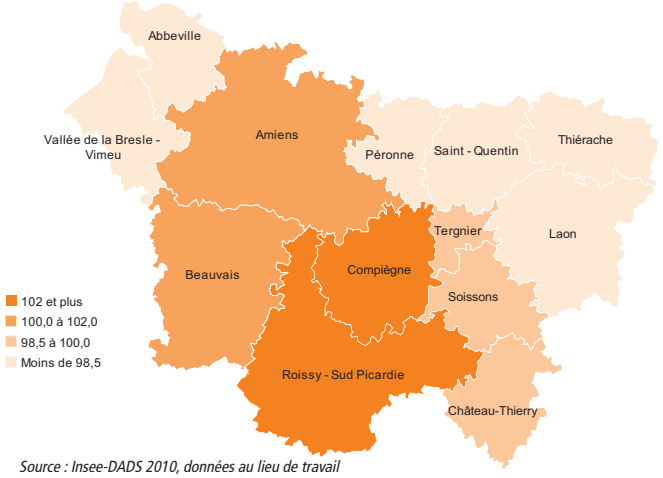

Source : Insee-DADS 2010, données au lieu de travail
Note : les zones d'emploi de Roissy – Sud Picardie et Vallée de la Bresle – Vimeu chevauchent deux régions.

L'emploi du Régime général

Des effectifs salariés en baisse en 2013

La région Picardie regroupe près de 449 000 emplois du Régime général en 2013 pour 664 millions d'heures travaillées, soit 2,5 % des emplois salariés nationaux pour les CTN A à I. Cette même année, le volume d'emplois est en baisse par rapport à 2012, la crise économique se poursuivant en région Picardie qui perd plus de 4 600 emplois. **Les pertes d'emploi les plus importantes concernent le CTN I – Services 2 (santé, nettoyage…) et travail temporaire (- 1 930 emplois), le CTN A – Métallurgie (-1 536 emplois), le CTN B – BTP (- 1 504 emplois) et le CTN C – Transports, Eau, Gaz, Electricité, Livre, Communication (-1 285 emplois).** A noter que la baisse des heures travaillées est en 2013 moins rapide que la baisse en effectifs.

Les effectifs salariés du Régime général par Comité Technique National

		Région Picardie				National	
		2011	2012	2013	Evolution 2012–2013	2013	Evolution 2012–2013
A	Métallurgie	54 250	53 495	51 959	-2,9 %	1 698 509	-1,5 %
B	B.T.P.	39 699	38 859	37 355	-3,9 %	1 551 809	-1,6 %
C	Transports, Eau, Gaz, Electricité, Livre, Communication	46 924	46 994	45 709	-2,7 %	2 082 423	-1,4 %
D	Services, Commerces, Industries de l'alimentation	54 488	54 239	54 176	-0,1 %	2 317 422	-0,1 %
E	Chimie, Caoutchouc, Plasturgie	25 244	24 442	24 030	-1,7 %	419 253	-1,8 %
F	Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textile, Vêtement, Cuirs et peaux, Pierres et Terres à feu	17 720	17 414	17 005	-2,3 %	458 487	-3,0 %
G	Commerces non alimentaires	47 145	45 758	45 234	-1,1 %	2 225 512	-1,1 %
H	Services 1 (banques, assurances, administrations…)	95 542	90 184	93 216	+3,4 %	4 334 283	+3,4 %
I	Services 2 (santé, nettoyage…) et travail temporaire	84 786	82 180	80 250	-2,3 %	3 226 571	+0,1 %
Emploi salarié de l'ensemble des CTN		**465 798**	**453 565**	**448 934**	**–1,0 %**	**18 314 269**	**+0,1 %**
Heures travaillées (en milliers)		**687 382**	**666 374**	**663 913**	**–0,4 %**	**27 183 736**	**–0,1 %**

Unité : nombre

Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts.
Note : si on ajoute les emplois des activités diverses (CTN Z) et les effectifs salariés soumis à une tarification bureaux, l'emploi total du Régime général atteint 455 624 pour la région Picardie pour l'année 2013.

Secteurs industriels et emploi intérimaire restent très présents en Picardie

Les secteurs industriels, et notamment le CTN A - Métallurgie et le CTN E - Chimie, Caoutchouc, Plasturgie, sont sur-représentés en région puisqu'ils regroupent respectivement 11,6 % et 5,4 % des effectifs salariés régionaux contre 9,3 % et 2,3 % au national.

A l'inverse, le CTN G - Commerces non alimentaires et le CTN H - Services 1 (banques, assurances, administrations) sont relativement peu présents en région au vu du poids de l'emploi qu'ils occupent.

1- CTN Z : Activités dont le contenu est hétérogène telles que les associations intermédiaires, les détenus occupés par l'administration pénitentiaire ou les salariés en contrat d'avenir ou en contrat d'accompagnement dans l'emploi, dans les ateliers et chantiers d'insertion par exemple.
2- Taux bureau : Un taux particulier « bureau » peut être attribué pour le personnel administratif d'un établissement, à condition que ce personnel :
• ne soit pas exposé au risque d'accident de la ou des activités principales de l'entreprise, ne serait-ce qu'en devant traverser le chantier, le magasin, l'atelier, le dépôt…
• soit sédentaire et, le cas échéant, non sédentaire dans les limites fixées par la réglementation.
3- La CATMP est composée à part égale de représentants des salariés et des employeurs.

Répartition des effectifs salariés par CTN en 2013

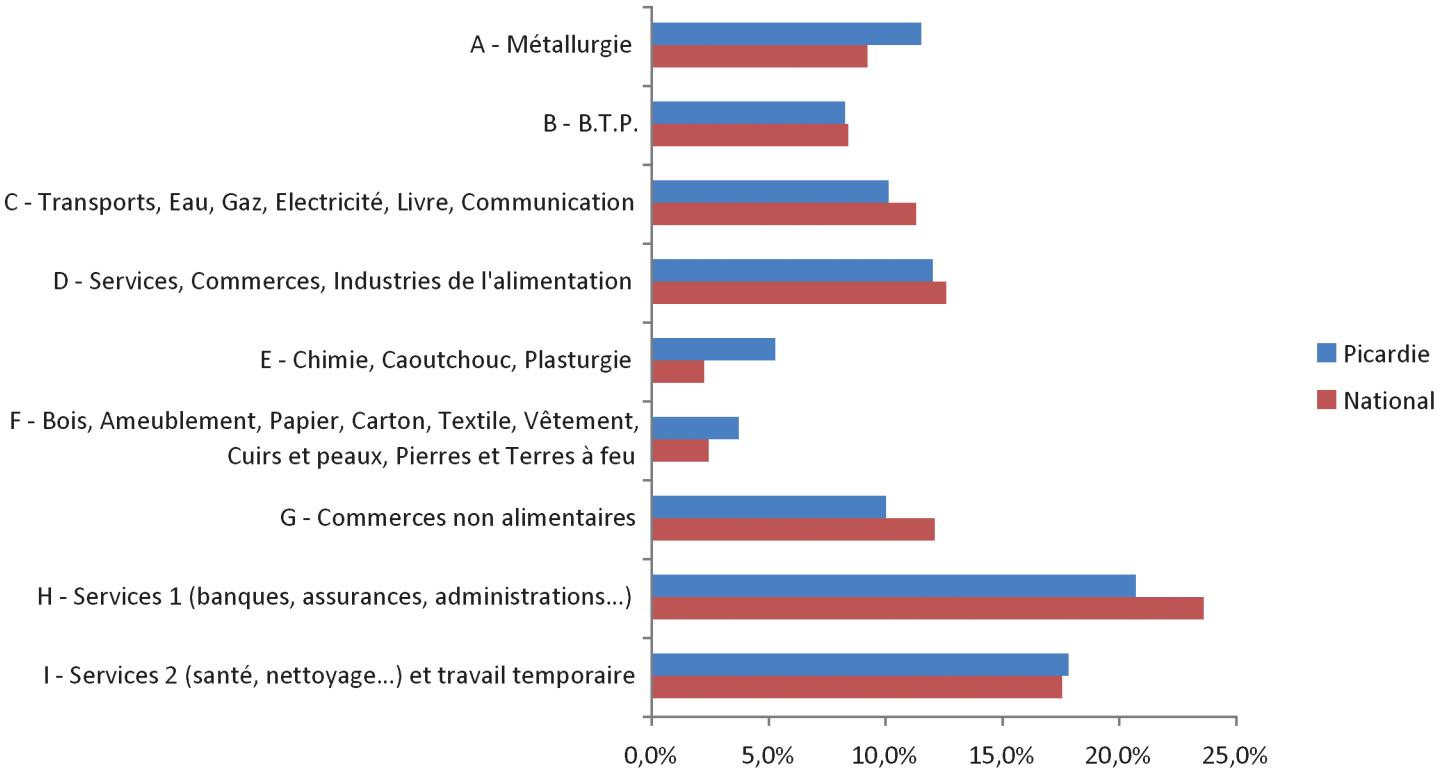

Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts

Avec plus de la moitié des emplois du Régime général, le secteur tertiaire (hors commerce) est le grand secteur d'activité regroupant le plus d'emplois de la région Picardie. Ce constat se vérifie pour l'ensemble des zones d'emploi, à l'exception de Vallée de la Bresle – Vimeu où le tertiaire est le deuxième secteur, avec 35,1 % des salariés.

A l'opposé, Amiens est la zone d'emploi regroupant la part de salariés la plus importante dans le tertiaire (63,1 % des emplois de la zone).

Part de salariés du tertiaire (hors commerce)
Picardie : 54,4 %

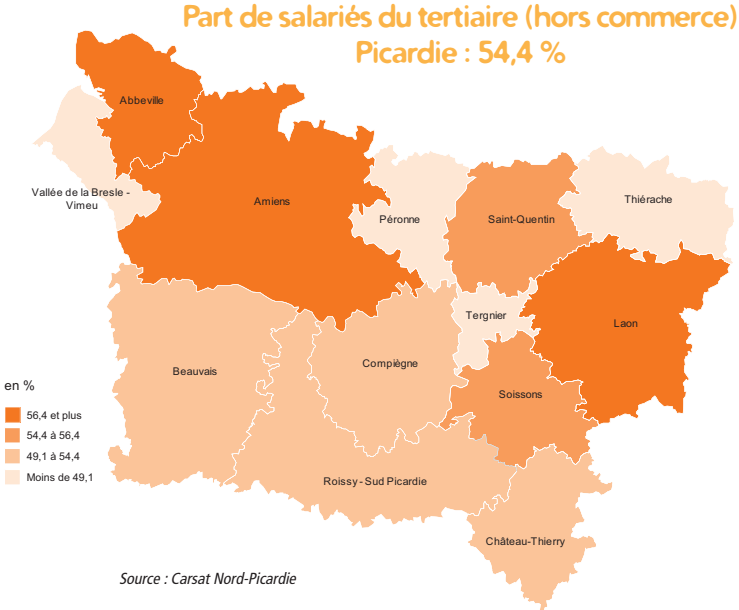

Source : Carsat Nord-Picardie

Le commerce emploie 15,4 % des salariés du Régime général en Picardie. C'est ainsi le troisième plus grand secteur, après le tertiaire et l'industrie. La zone d'emploi regroupant la part la plus élevée d'emplois dans le commerce est Roissy – Sud Picardie (21,3 % des salariés). A l'inverse, la Thiérache regroupe le moins de salariés dans le commerce, avec 11,7 % des salariés de la zone d'emploi.

Effectifs salariés du secteur Commerce (régime général) en Picardie

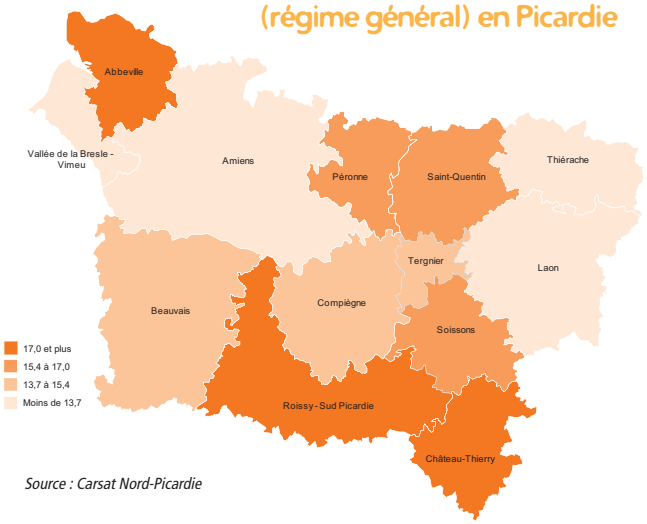

Source : Carsat Nord-Picardie

Avec 22,4 % des emplois du Régime général, l'industrie est le deuxième secteur d'activité de la région Picardie. La zone d'emploi la plus industrielle est Vallée de la Bresle – Vimeu avec 46,8 % des emplois salariés. A l'opposé, la zone la moins industrielle est Laon avec 15 % des emplois.

Effectifs salariés du secteur Industrie (régime général) en Picardie

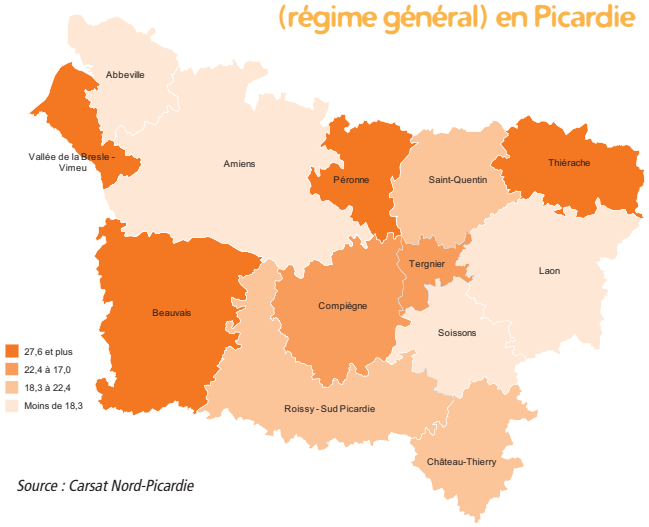

Source : Carsat Nord-Picardie

Avec 7,9 % des salariés du Régime général, la construction est le grand secteur d'activité employant le moins de salariés de la région. La construction est la plus présente dans la zone d'emploi de Laon, avec 12 % des salariés de la zone. A l'opposé, la zone de Vallée de la Bresle – Vimeu regroupe la part la plus faible d'emplois de la construction, avec 5 % des emplois de la zone.

Effectifs salariés du secteur Construction (régime général) en Picardie

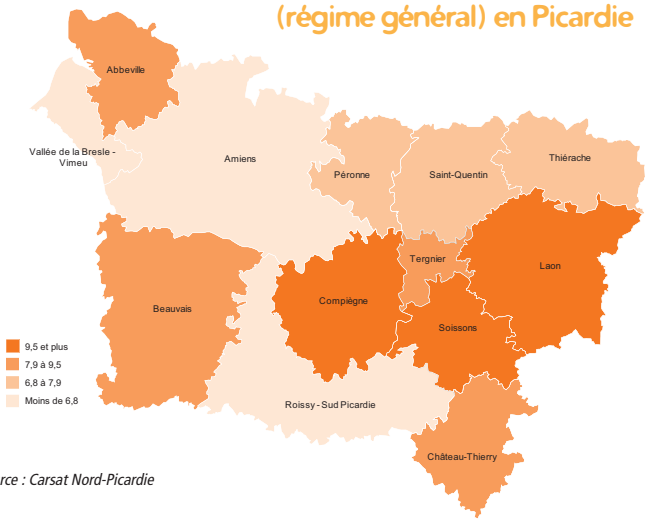

Source : Carsat Nord-Picardie

Effectif salarié par taille de section d'établissement

Plus d'un tiers des effectifs salariés travaillent au sein de sections d'établissement de plus de 100 salariés. A l'opposé, près d'un quart de salariés sont employés dans des sections d'établissement employant de 1 à 9 salariés.

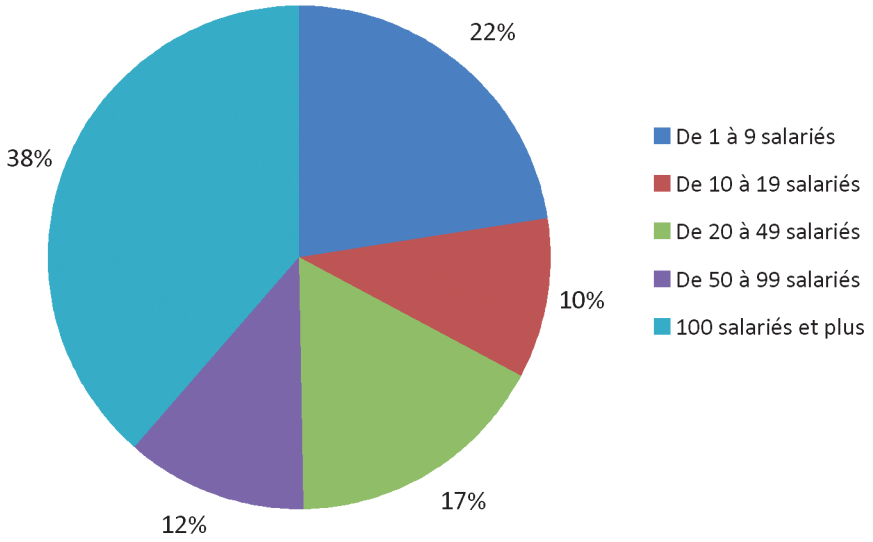

Evolution du taux de recours à l'intérim

Avec 4,6 % des heures travaillées du Régime général, la région Picardie présente un taux de recours à l'intérim plus important qu'en moyenne en France. La région figure parmi les régions françaises ayant le plus recours à l'emploi intérimaire.

Néanmoins, le taux de recours diminue à nouveau en 2013, après s'être réduit en 2012, l'emploi intérimaire étant une variable d'ajustement en période de crise économique.

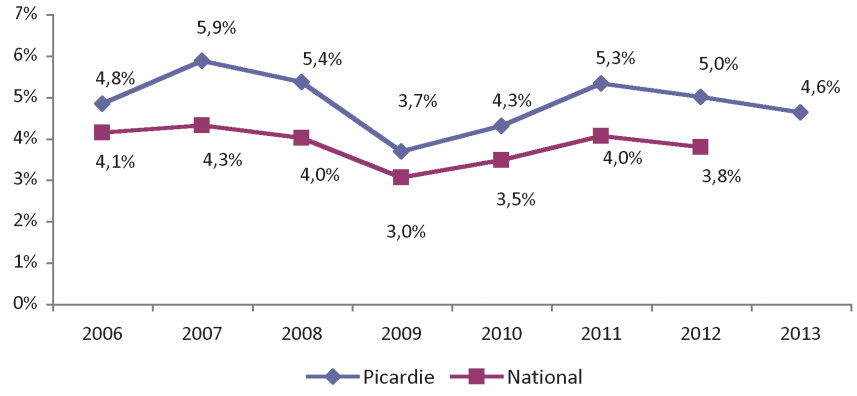

Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts.
Note : l'année 2013 n'est pas connue pour le national.

(Volume d'heures travaillées rapportées au total des heures travaillées du Régime général)

Taux de recours à l'intérim par zone d'emploi, en 2013

La majorité des zones d'emploi de la région Picardie présente des taux élevés de recours à l'intérim, Château-Thierry, la Thiérache et Compiègne étant les zones où le recours à l'intérim avoisine les 6 % des heures travaillées.

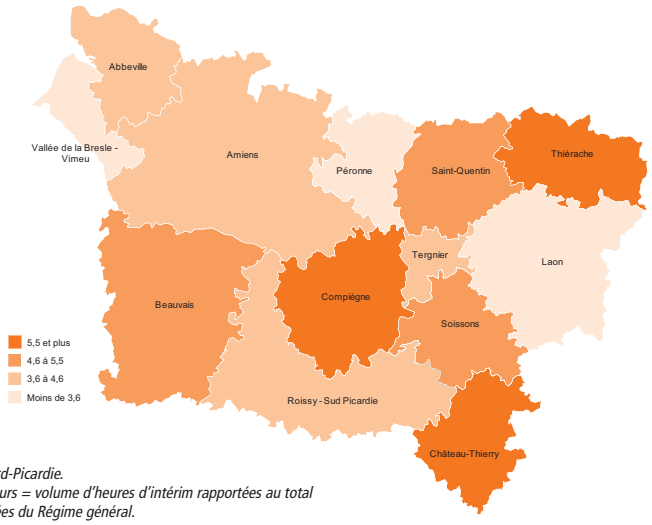

Source : Carsat Nord-Picardie.
Note : taux de recours = volume d'heures d'intérim rapportées au total des heures travaillées du Régime général.

La zone d'emploi d'Amiens et le département de l'Oise sont les premiers pourvoyeurs d'emplois de la région

L'Oise est le département picard concentrant le plus d'emplois avec près de la moitié des effectifs salariés de la région. Les trois départements picards subissent les effets de la crise économique, avec des destructions d'emploi sur chacun de ces territoires. La baisse des emplois la plus rapide concerne l'Oise avec la perte d'un volume important de salariés (-3 600).

Les effectifs salariés du Régime général par département

Département	2011	2012	2013	Part du département	Evolution 2012-2013
Aisne	113 403	112 141	110 216	24,2 %	-1,7 %
Oise	197 872	196 478	192 855	42,3 %	-1,8 %
Somme	162 505	152 974	152 553	33,5 %	-0,3 %
Région Picardie	**473 780**	**461 593**	**455 624**	**100,0 %**	**-1,3 %**

Source :CARSAT Nord-Picardie.
Note : le total des effectifs salariés de la région est plus élevé que celui présenté dans le tableau par CTN car il comprend les effectifs salariés du CTN Z ainsi que les effectifs soumis à une tarification bureau.

Quatre zones d'emploi (Amiens, Roissy – Sud Picardie, Beauvais et Compiègne) concentrent deux-tiers des effectifs salariés de la région. La majorité des zones d'emploi picardes sont concernées par la baisse de l'emploi en 2013, les baisses les plus rapides étant enregistrées pour les zones d'Abbevile et la Thiérache. Néanmoins, c'est dans la zone de Roissy – Sud Picardie que la diminution en volume est la plus importante (-2 802 salariés). A l'opposé, les effectifs salariés augmentent pour les zones de Laon (+39) et Amiens (+1 101).

Les effectifs salariés du Régime général par zone d'emploi

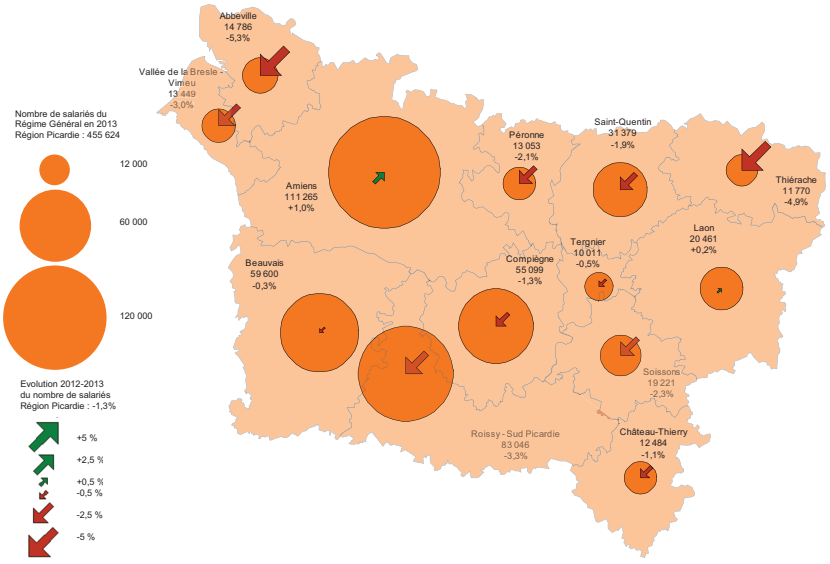

Source : Carsat Nord-Picardie

Les statistiques présentées dans cette rubrique concernent les emplois salariés du Régime général. Sont exclus les emplois du Régime agricole, du Régime Social des Indépendants et des régimes spéciaux, ainsi que ceux de la fonction publique à l'exception du personnel contractuel.

Afin de réaliser un comparatif des données régionales et nationales sur la base de critères identiques, le tableau page 6 présente les effectifs salariés et les heures travaillées des CTN A à I. Les statistiques détaillées par territoires (départements et zones d'emploi) comprennent en complément le CTN Z[1] et les taux bureau[2]. C'est pourquoi des écarts sont observés sur les totaux.

Les Comités techniques nationaux (CTN)

Constitués par branche d'activité, les CTN ont pour mission d'assister la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CATMP)[3] dans la gestion des accidents du travail et maladies professionnelles. En liaison avec les organisations professionnelles et syndicales, les CTN contribuent à définir les actions adaptées pour agir sur les risques les plus significatifs dans les entreprises de leurs secteurs. Ces travaux sont mis à disposition de l'ensemble des acteurs de prévention : les Caisses d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT) et les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS), les Services de Santé au Travail, les intervenants en prévention des risques professionnels, les entreprises.

La santé des Picards

Des taux de mortalité plus élevés en Picardie qu'en France hexagonale

Avec 16 917 décès en moyenne annuelle sur la période 2007-2011, dont 3 985 chez les moins de 65 ans (23,6 % de l'ensemble des décès), la Picardie présente des taux de mortalité tous âges et de mortalité prématurée supérieurs à ceux observés au niveau national. Ainsi, en 2007-2011, le taux de mortalité tous âges est de 968,1 pour 100 000 habitants en Picardie contre 830,2 au niveau national (différence significative). Pour la mortalité prématurée, il est de 239,8 pour 100 000 habitants de moins de 65 ans en Picardie contre 199,7 en France hexagonale (différence significative).

Le deuxième taux de mortalité prématurée le plus élevé des régions françaises, chez les hommes comme chez les femmes

En Picardie, les décès survenant avant 65 ans représentent 31,2 % de l'ensemble des décès des hommes et 15,4 % de ceux des femmes. Ces proportions sont respectivement de 27,0 % et 13,3 % pour la France hexagonale. Concernant la différence suivant le genre, le taux de mortalité prématurée des hommes est plus de deux fois plus important que celui des femmes. Chez les premiers, le taux standardisé de mortalité prématurée s'élève à 330,5 pour 100 000 en Picardie en 2007-2011, soit 2 728 décès en moyenne annuelle. Pour les secondes, le taux est de 150,3 pour 100 000, soit 1 257 décès en moyenne annuelle en région.

Ces deux taux sont significativement supérieurs à ceux observés au niveau national (respectivement de 276,8 et 125,9), et représentent, tant chez les hommes que chez les femmes, les deuxièmes taux les plus importants des régions de France hexagonale (après le Nord - Pas-de-Calais).

Le nord de la région particulièrement touché par la mortalité prématurée

Les zones d'emploi situées au nord de la région présentent des taux de mortalité tous âges et prématurée plus importants que celles du Sud. Les taux les plus élevés sont enregistrés dans les zones du nord de l'Aisne.

Si toutes les zones d'emploi ont des taux de mortalité tous âges supérieurs au taux national, une seule présente une mortalité prématurée qui ne diffère pas de celle de la France hexagonale. Il s'agit de la zone d'emploi de Château-Thierry pour la mortalité prématurée féminine.

Taux standardisé* de mortalité prématurée

chez les hommes en 2007–2011

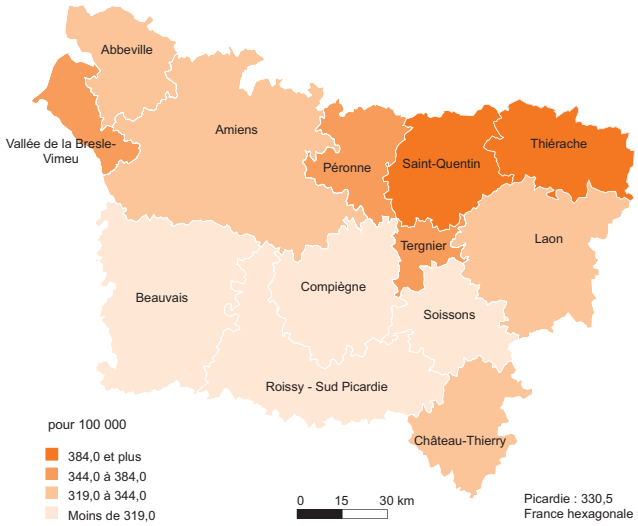

chez les femmes en 2007–2011

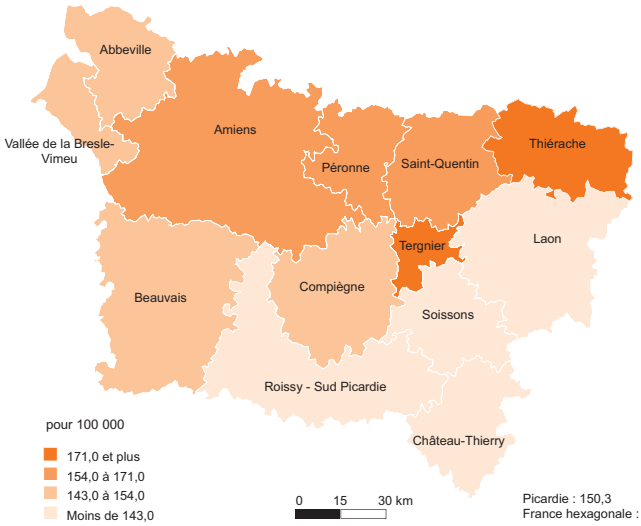

** sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2006 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)*
Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S – Exploitation OR2S

Une baisse de mortalité prématurée de 28 % entre 1990–1992 et 2009–2011 en Picardie

Entre 1990-1992 et 2009-2011, la mortalité a connu un fléchissement. Le taux de mortalité est ainsi passé de 1 229,4 pour 100 000 habitants à 943,5 en Picardie, soit une diminution de 23,3 % (au niveau national, la mortalité a diminué de 26,6 %).

Sur la même période, le taux de mortalité prématurée a diminué plus rapidement, passant en Picardie de 327,5 pour 100 000 habitants de moins de 65 ans en 1990-1992 à 234,7 en 2009-2011, soit une baisse de 28,3 % à comparer à celle de France hexagonale (29,9 %). Le taux de mortalité est resté toujours plus élevé dans la région qu'en France hexagonale depuis 1990-1992. L'attention portée selon le genre montre que la baisse de la mortalité masculine est plus importante que celle des femmes en Picardie (-31,3 % contre -20,9 %), comme au niveau national (respectivement -32,6 % et -22,9 %).

Évolution du taux standardisé* de mortalité prématurée
(pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)

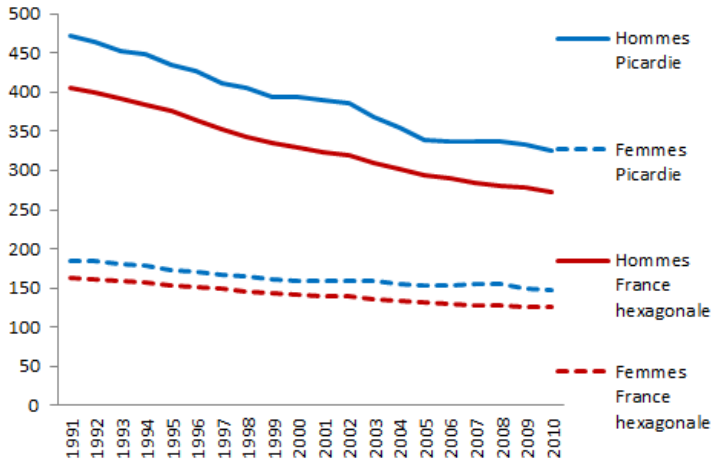

** sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2006 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans). Données lissées sur trois ans : pour l'année 2010, la période correspond à 2009-2011.*
Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S – Exploitation OR2S

La Picardie au deuxième rang des plus forts taux régionaux de mortalité par cancers

Avec 4 797 décès par cancers en moyenne annuelle en 2007-2011, dont 1 539 chez les moins de 65 ans (32,1 % de l'ensemble des décès par cancers), la Picardie présente des taux de mortalité tous âges et de mortalité prématurée supérieurs à ceux du niveau national, se retrouvant aux deuxièmes rangs des régions de l'Hexagone pour les taux de mortalités tous âges et prématurées (derrière le Nord - Pas-de-Calais)[1].

Le taux de mortalité par cancers est de 266,6 pour 100 000 habitants en Picardie, contre 235,9 au niveau national en 2007-2011. Sur cette même période, le taux de mortalité prématurée par cancers est quant à lui de 91,5 pour 100 000 habitants de moins de 65 ans en Picardie (116,5 pour les hommes et 67,0 pour les femmes), contre 79,8 en France hexagonale (102,0 pour les hommes et 58,7 pour les femmes).

Cancer de la trachée, des bronches et du poumon chez les hommes et cancer du sein chez les femmes : principales localisations en termes de mortalité prématurée par cancers

Chez les hommes de moins de 65 ans, sur 2007-2011, les deux premières localisations responsables de décès par cancers sont celles de la trachée, des bronches et du poumon et des voies aéro-digestives supérieures (VADS). La première représente un tiers des cancers masculins en Picardie (33,5 %, soit 327 décès en moyenne annuelle) et la seconde près d'un cancer sur six (14,2 %, soit 138 décès en moyenne annuelle). Le côlon-rectum constitue la troisième localisation avec 6,6 % des décès par cancers chez les hommes de moins de 65 ans (65 décès en moyenne par an).

Chez les femmes de moins de 65 ans, le cancer du sein constitue la première cause de décès avec plus d'un quart des décès par cancers (26,5 %, soit 149 décès en moyenne annuelle), devant celui de la trachée, des bronches et du poumon (17,2 % des décès par cancers de femmes de moins de 65 ans, soit 97 décès en moyenne annuelle). Les cancers du côlon-rectum et de l'utérus arrivent en troisième position ex-aequo, représentant chacun 7,2 % des décès par cancers chez les femmes de moins de 65 ans (41 décès annuels pour l'une et l'autre localisations).

Des surmortalités significatives chez les hommes mais pas chez les femmes pour les mortalités prématurées par cancer de la trachée, des bronches et du poumon et par cancer des VADS

Si le taux de mortalité prématurée par cancer de la trachée, des bronches et du poumon des hommes est supérieur en Picardie à ce qui est observé au niveau national (39,0 pour 100 000 contre 33,4 en France hexagonale), celui des femmes y est comparable (11,6 en région et 10,7 en France).
Concernant la mortalité prématurée par cancer des VADS, le taux régional des hommes est plus important que celui observé en France hexagonale (16,6 pour 100 000 hommes âgés de moins de 65 ans contre 13,6 en France hexagonale). Aucune différence n'est par contre retrouvée pour les femmes.

Par contre, chez celles-ci, les taux de mortalité prématurée par cancers du sein et de l'utérus sont plus importants que ceux constatés au niveau national (17,8 pour 100 000 femmes de moins de 65 ans en Picardie contre 14,8 en France hexagonale pour le premier et respectivement 4,9 et 3,5 pour le second).

Les taux de mortalité prématurée masculin et féminin pour le cancer du côlon-rectum ne diffèrent pas en région de ceux observés au niveau national.

1- À noter que le taux de mortalité prématurée en Haute-Normandie est très proche du taux picard (91,4 contre 91,5 en Picardie).

Des surmortalités significatives par rapport à la France hexagonale tant chez les hommes que chez les femmes sur les zones d'emploi d'Amiens, Tergnier et Saint-Quentin

Les zones d'emploi de Thiérache, Laon, Château-Thierry et Soissons dans l'Aisne et celle de Beauvais dans l'Oise ne présentent pas de différence significative avec la France hexagonale, tant chez les hommes que chez les femmes pour la mortalité prématurée par cancers. À l'inverse, les zones d'Amiens, Tergnier et Saint-Quentin enregistrent une surmortalité par rapport au niveau national, tant chez les hommes que chez les femmes.

Chez les hommes, la surmortalité prématurée par cancers est particulièrement élevée sur les zones d'emploi contiguës de Péronne et Saint-Quentin (plus de 33 % par rapport au niveau national). Bien que moindre en regard de cette zone axono-samarienne, une surmortalité masculine importante est également retrouvée dans l'ouest de la Somme, tant dans la zone d'emploi d'Abbeville (+23 %) que dans la partie picarde de la zone d'emploi Vallée de la Bresle-Vimeu (+31 %).

Chez les femmes, les zones d'emploi de Compiègne et Tergnier présentent un taux standardisé de mortalité prématurée élevé et significativement plus important qu'en France hexagonale. De même, une partie nord de la Picardie allant de la Vallée de la Bresle-Vimeu à la Thiérache est également à mortalité forte, même si les zones d'Amiens et Saint-Quentin sont les seules à enregistrer un taux significativement plus important qu'au niveau national.

Taux standardisé* de mortalité prématurée par cancers

chez les hommes en 2007–2011

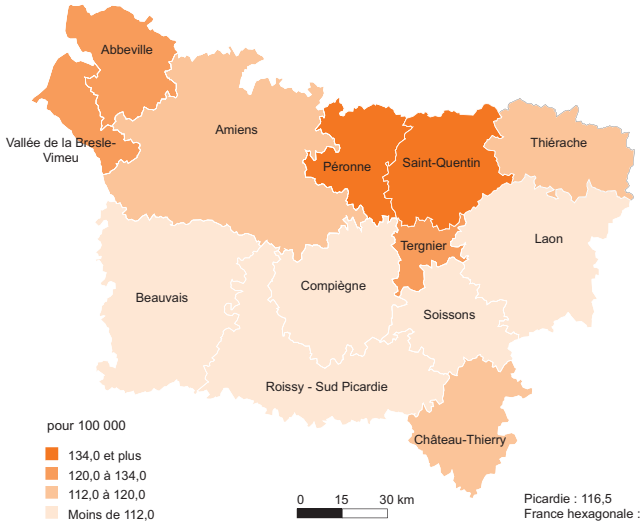

chez les femmes en 2007–2011

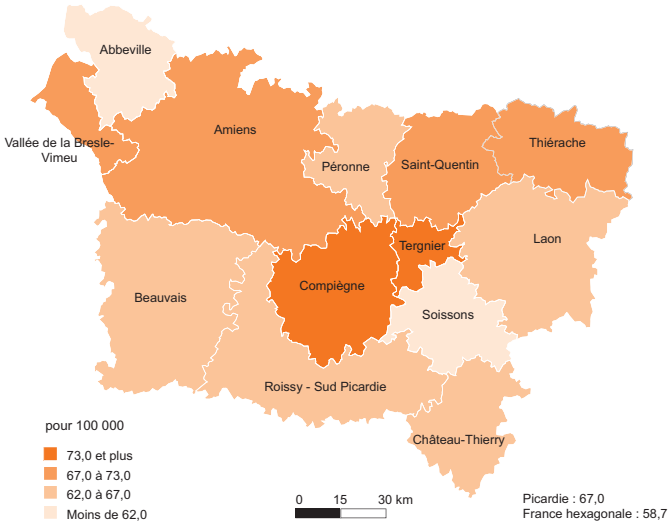

** sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2006 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)*
Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S – Exploitation OR2S

Une diminution de la mortalité prématurée par cancers plus importante chez les hommes que chez les femmes

Entre 1990-1992 et 2009-2011, le taux de mortalité par cancers a diminué, passant en Picardie de 315,5 pour 100 000 habitants à 262,2. Cela représente une baisse de 16,9 % et constitue une diminution à mettre en regard avec celle observée en France hexagonale (-19,1 %) sur la même période.

Concernant la mortalité prématurée, le taux a également fléchi, mais de façon plus soutenue. Il est ainsi passé de 121,2 pour 100 000 habitants de moins de 65 ans en 1990-1992 à 89,7 en 2009-2011 en Picardie, soit une baisse de 26,0 % (comparable à celle observée au niveau national). Cette diminution se retrouve principalement chez les hommes, pour qui le taux picard était de 172,9 en 1990-1992 et est de 113,3 en 2009-2011 (soit une baisse de 34,5 %).

Chez les femmes, la diminution est moins importante. Elle est de 6,6 %, soit environ cinq fois moins que celle observée pour les hommes. Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, le taux régional de mortalité prématurée par cancers est toujours compris entre 66 et 69 décès pour 100 000 femmes de moins de 65 ans, hormis les années 2000 à 2002 où le taux est passé sous la barre des 65.

Au niveau national, la baisse du taux de mortalité prématurée par cancers est également très marquée selon le genre : près de trois fois plus importante chez les hommes que chez les femmes (respectivement 31,9 % et 12,1 %).

Évolution du taux standardisé* de mortalité prématurée par cancers (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)

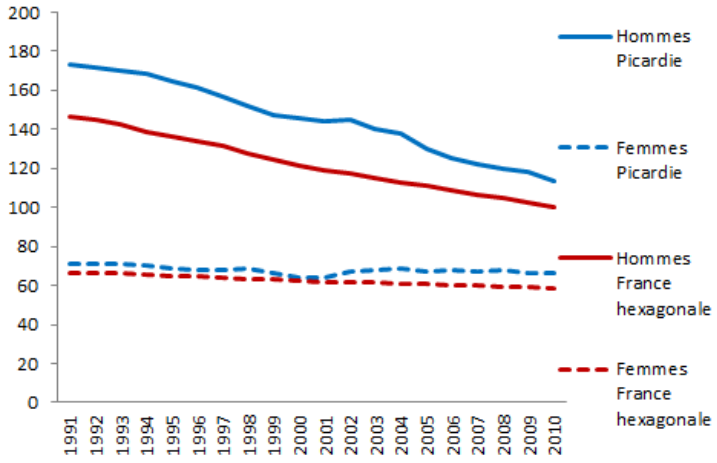

** sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2006 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans). Données lissées sur trois ans : pour l'année 2010, la période correspond à 2009-2011.*
Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S – Exploitation OR2S

Des taux de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire significativement supérieurs en Picardie à ceux de France hexagonale

Avec 4 359 décès par maladies de l'appareil circulatoire en moyenne annuelle en 2007-2011, dont 533 chez les moins de 65 ans (12,2 % de l'ensemble des décès pour cette cause), la Picardie présente des taux de mortalités tous âges et prématurées supérieurs à ceux du niveau national (respectivement 254,5 pour 100 000 habitants en Picardie *versus* 223,7 en France hexagonale pour le premier et 31,8 pour 100 000 habitants de moins de 65 ans *versus* 25,7 pour le second). Ces taux situent la Picardie au deuxième rang des régions après le Nord - Pas-de-Calais.

Les hommes de moins de 65 ans davantage concernés par la mortalité par maladies de l'appareil circulatoire que leurs homologues féminines

La mortalité prématurée par maladies de l'appareil circulatoire est trois fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, en 2007-2011, le taux de mortalité prématurée masculin s'élève à 47,7 pour 100 000 en Picardie et celui des femmes à 16,2. Ces deux taux sont supérieurs à ceux observés en France hexagonale (respectivement 39,2 pour 100 000 hommes et 12,8 pour 100 000 femmes). La Picardie se place au deuxième rang des régions détenant les plus forts taux de mortalité prématurée chez les hommes (après le Nord - Pas-de-Calais) et au troisième rang chez les femmes (derrière les voisines nordiste et champardennaise).

Une surmortalité importante comparée au niveau national dans les zones d'emploi de Thiérache pour les hommes et de Tergnier pour les femmes

Les zones d'emploi qui présentent les taux de mortalité prématurée par maladies de l'appareil circulatoire les plus importants sont plutôt situées dans le nord de l'Aisne. Les zones d'emploi de Saint-Quentin, Soissons, Beauvais et Amiens connaissent des différences significatives avec le niveau national, tant chez les hommes que chez les femmes. Celles de Laon, Château-Thierry, Compiègne, Roissy-Sud Picardie, Abbeville, Vallée de Bresle-Vimeu et Péronne ne présentent pas de différence significative avec le niveau national pour la mortalité prématurée par maladies de l'appareil circulatoire, quel que soit le genre.

Il est à noter également une surmortalité en regard du niveau national très élevée chez les hommes en Thiérache (+76 %) et, chez les femmes, sur la zone d'emploi de Tergnier (+92 %).

Taux standardisé* de mortalité prématurée par maladies de l'appareil circulatoire

chez les hommes en 2007–2011

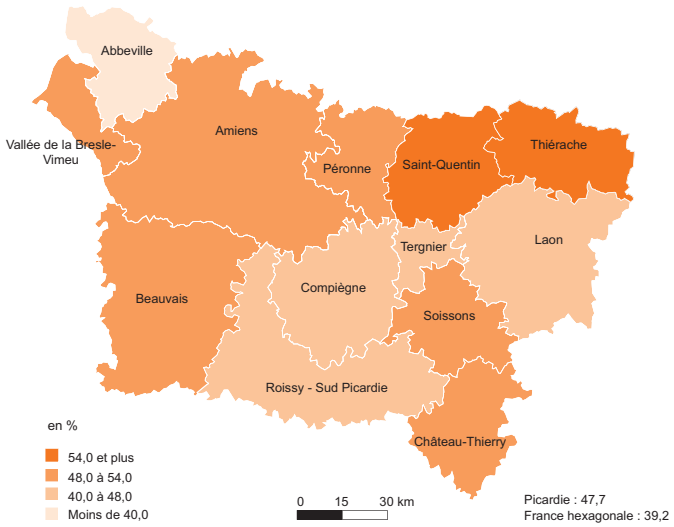

chez les femmes en 2007–2011

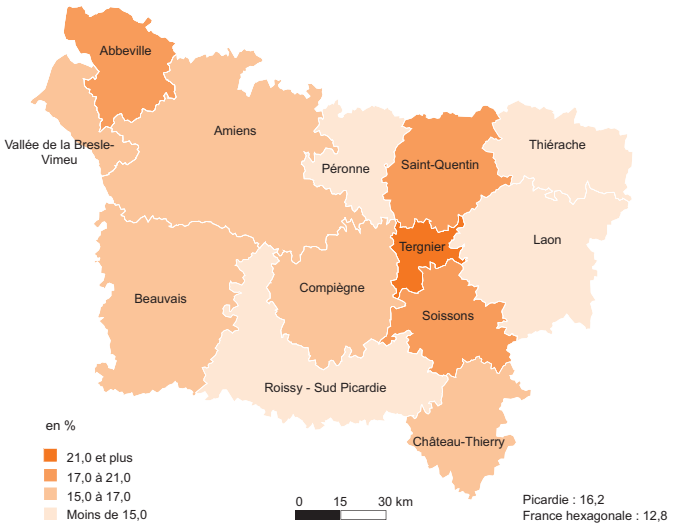

** sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2006 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)*
Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S – Exploitation OR2S

Une baisse de la mortalité par maladies de l'appareil circulatoire de plus de 40 % entre 1990–1992 et 2009–2011

Entre 1990-1992 et 2009-2011, la mortalité par maladies de l'appareil circulatoire a connu un net fléchissement. Le taux de mortalité tous âges est ainsi passé en Picardie de 417,0 pour 100 000 habitants en 1990-1992 à 239,7 en 2009-2011, soit une diminution de 42,5 % ; en France hexagonale, ce taux a diminué de 43,6 %.

Sur la même période, la mortalité prématurée s'est réduite à peu près de la même manière, avec une baisse de 44,3 % (passant de 52,9 pour 100 000 habitants de moins de 65 ans en 1990-1992 à 29,5 en 2009-2011) ; la diminution observée au niveau national est similaire. En Picardie comme en France hexagonale, le taux de mortalité prématurée par maladie de l'appareil circulatoire a baissé de façon un peu plus soutenue chez les hommes que chez les femmes : réduction de 45,4 % pour les hommes et de 41,2 % chez les femmes en Picardie et respectivement de 44,0 % et de 41,3 % en France hexagonale.

Évolution du taux standardisé* de mortalité prématurée par maladies de l'appareil circulatoire
(pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)

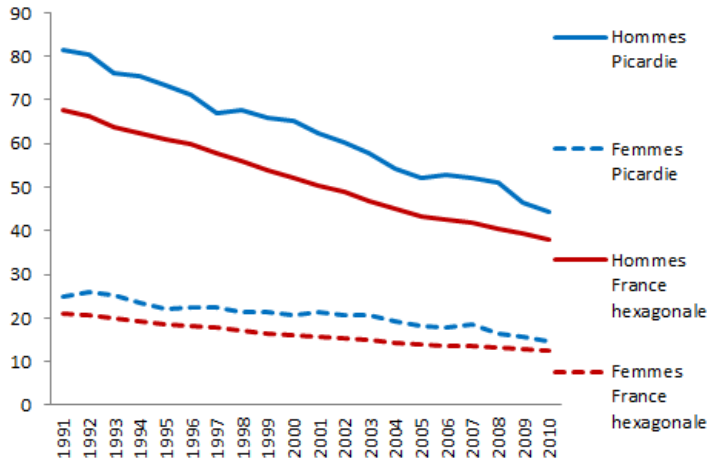

** sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2006 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans). Données lissées sur trois ans : pour l'année 2010, la période correspond à 2009-2011.*
Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S – Exploitation OR2S

La moitié des nouveaux bénéficiaires de l'exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée (ALD) a moins de 65 ans

Sur la période 2007-2011, chaque année en moyenne, 42 268 nouveaux bénéficiaires de l'exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée (ALD) ont été dénombrés en Picardie, dont 50,9 % ont moins de 65 ans. Le taux régional de nouvelles admissions en ALD est de 2 366,1 pour 100 000 habitants. Ce taux standardisé, supérieur à celui constaté au niveau national (2 235,4), place la Picardie au cinquième rang des régions de la France hexagonale détenant le plus fort taux de nouvelles admissions en ALD derrière l'Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse et le Nord - Pas-de-Calais.

Quatrième taux de nouvelles admissions en ALD le plus élevé des régions françaises pour les hommes comme pour les femmes

Chez les hommes, 22 192 nouvelles admissions en ALD ont été enregistrées en moyenne annuelle en Picardie en 2007-2011, soit un taux de 2 776,9 pour 100 000. Ce taux est supérieur à celui constaté au niveau national (2 635,4) et place la Picardie au quatrième rang des régions de la France hexagonale détenant le plus fort taux de nouvelles admissions en ALD pour les hommes derrière l'Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Nord - Pas-de-Calais.

Chez les picardes, le taux de nouvelles admissions en ALD est de 2 035,9 pour 100 000 en 2007-2011 (soit 20 076 nouvelles admissions en ALD en moyenne annuelle). Il est significativement supérieur à celui de la France hexagonale (1 910,8) et place la Picardie au quatrième rang des régions de la France hexagonale détenant le plus fort taux de nouvelles admissions en ALD chez les femmes derrière l'Alsace, la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une situation similaire chez les moins de 65 ans à celle tous âges pour les nouvelles admissions en ALD en Picardie

Concernant plus particulièrement les moins de 65 ans, 21 520 nouveaux bénéficiaires de l'exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD ont été enregistrés en Picardie en moyenne annuelle sur la période 2007-2011, soit un taux de nouvelles admissions en ALD de 1 343,1 pour 100 000 habitants de moins de 65 ans. Ce taux est supérieur à celui constaté au niveau national (1 265,5) et place la région au sixième rang des régions de France hexagonale détenant le plus fort taux de nouvelles admissions en ALD chez les personnes de moins de 65 ans. Outre les quatre régions mentionnées tous âges, le Languedoc-Roussillon devance également la Picardie.

Sixième rang des taux les plus élevés des régions françaises pour les hommes de moins de 65 ans et cinquième pour les femmes

Chez les hommes de moins de 65 ans, le taux est de 1 519,3, soit 12 155 nouvelles admissions en moyenne annuelle sur la période 2007-2011. Ce taux est supérieur à la moyenne hexagonale (1 446,3), plaçant la région au sixième rang des régions.

Chez les femmes de moins de 65 ans, le taux de nouvelles admissions en ALD est de 1 169,5 pour 100 000 (9 365 nouvelles admissions en ALD en moyenne annuelle sur la période 2007-2011). Ce taux est supérieur à la moyenne hexagonale (1 093,1) plaçant la région au cinquième rang des régions de France hexagonale.

Les taux de nouvelles admissions en ALD chez les moins de 65 ans dans les zones d'emploi de la Somme tous significativement supérieurs en Picardie à la France hexagonale

Quel que soit l'indicateur considéré (mortalité ou ALD, taux tous âges ou taux prématuré, taux masculin ou féminin), le seul taux significativement inférieur à celui du niveau de l'hexagone concerne les nouvelles admissions d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD pour les femmes âgées de moins de 65 ans domiciliées dans la zone d'emploi de Laon (1 045,3 nouvelles demandes pour 100 000 femmes de moins de 65 ans *versus* 1 093,1 dans l'Hexagone).

Les zones d'emploi de Saint-Quentin, de Thiérache, de Beauvais, de Roissy-Sud Picardie, d'Abbeville, de Vallée de Bresle-Vimeu, d'Amiens et de Péronne présentent, tant pour les hommes que pour les femmes, des taux de nouvelles admissions d'exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD chez les moins de 65 ans significativement supérieurs à ceux du niveau national.

Les zones d'emploi de Soissons, Château-Thierry et Compiègne ne connaissent pas de différence significative avec le niveau national, à la fois pour les populations masculine et féminine de ce groupe d'âge.

Taux standardisé* de nouvelles admissions en ALD

d'hommes de moins de 65 ans en 2007–2011

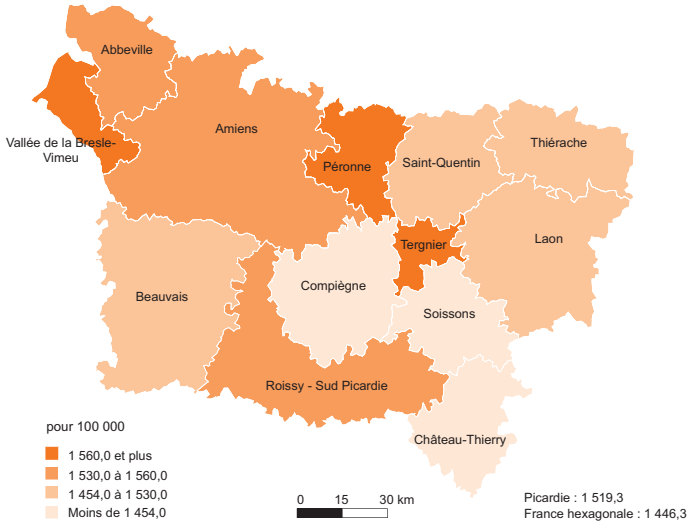

de femmes de moins de 65 ans en 2007–2011

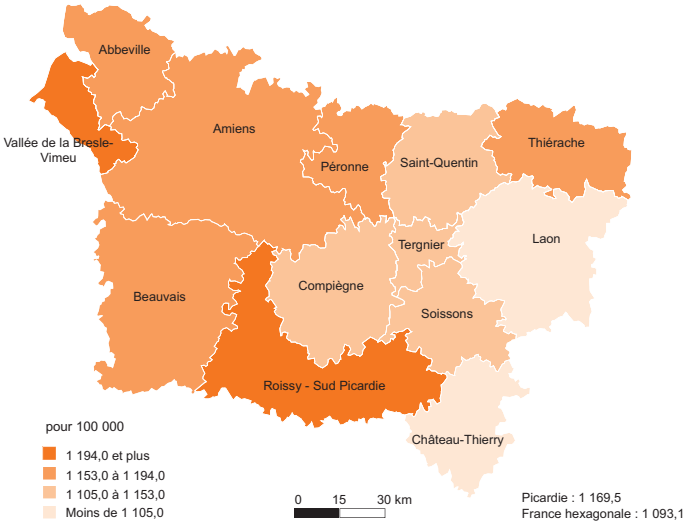

** sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2006 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)*
Sources : CCMSA, Cnamts, CNRSI, Insee, OR2S – Exploitation OR2S

Les cancers et le diabète : principales causes d'admissions en ALD

Chez les hommes comme chez les femmes, sur la période 2007-2011, les deux principales causes d'admissions d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD sont, en Picardie comme dans l'ensemble du pays, les cancers et le diabète. Pour les hommes, les tumeurs malignes représentent ainsi 21,6 % de l'ensemble des nouvelles admissions en ALD et le diabète 19,1 %. Chez les seuls hommes âgés de moins de 65 ans, les tumeurs malignes représentent 18,4 % et le diabète 22,9 %. Chez les femmes, ces pourcentages sont respectivement de 20,7 % *versus* 17,8 % tous âges et de 24,3 % *versus* 21,1 % chez les moins de 65 ans.

Des taux d'admissions en ALD pour cancers significativement supérieurs en Picardie par rapport à la France hexagonale, quels que soient le genre et le groupe d'âge

Pour les tumeurs malignes chez les hommes, ce sont 4 789 nouvelles admissions en ALD en moyenne annuelle sur la période 2007-2011 qui sont dénombrées en Picardie, soit un taux standardisé de 605,5 pour 100 000 hommes (276,0 pour les moins de 65 ans avec 2 236 nouvelles admissions en moyenne annuelle sur la période 2007-2011). Ces taux sont significativement supérieurs à ceux de la France hexagonale (575,0 pour 100 000 pour le taux tous âges et 258,3 pour celui des moins de 65 ans). Cela situe la Picardie au sixième rang des régions de France hexagonale tous âges, après le Nord - Pas-de-Calais, les Pays de la Loire, la Franche-Comté, la Haute-Normandie et l'Alsace ; elle apparaît au troisième rang pour les moins de 65 ans, derrière le Nord-Pas-de-Calais et les Pays de la Loire.

Pour les tumeurs malignes chez les femmes, ce sont 4 157 nouvelles admissions en ALD en moyenne annuelle sur la période 2007-2011 qui sont dénombrées en Picardie, soit un taux de 427,8 pour 100 000 femmes (282,5 pour les moins de 65 ans avec 2 276 nouvelles admissions en moyenne annuelle sur la période 2007-2011). Ces taux sont significativement supérieurs à ceux de la France hexagonale (413,2 pour 100 000 pour le taux tous âges et 269,3 pour celui des moins de 65 ans). Cela situe la Picardie au troisième rang des régions de France hexagonale tous âges et pour les moins de 65 ans derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France pour l'ensemble des femmes et Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon pour celles de moins de 65 ans.

Le cancer de la prostate : première localisation d'admission en ALD pour cancers chez les hommes

Chez les hommes, sur cette période 2007-2011, la première localisation cancéreuse à la base d'une nouvelle admission d'exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD, tant tous âges que chez les seuls moins de 65 ans, est le cancer de la prostate. Cette localisation correspond à un peu moins d'un tiers des nouvelles admissions pour cancers masculins tous âges, en Picardie comme en France (30,2 %, soit 1 447 nouvelles ALD en moyenne annuelle en Picardie). Chez les seuls moins de 65 ans, il représente déjà près du quart des nouvelles admissions (23,6 % soit 528 nouvelles ALD en moyenne annuelle en Picardie). Quel que soit le groupe d'âge, la différence est significative avec le niveau national avec un taux picard de nouvelles admissions supérieur (186,8 en Picardie contre 180,0 en France hexagonale pour les taux tous âges et respectivement 63,7 et 59,1 pour les taux prématurés).

Le cancer de la trachée, des bronches et du poumon vient ensuite, tant tous âges que chez les moins de 65 ans : 13,0 % soit 624 nouvelles admissions pour l'ensemble de la population masculine et 15,3 % chez les seuls moins de 65 ans, soit 341 nouvelles admissions en moyenne annuelle. En termes de taux, comme pour le cancer de la prostate, la différence est significative avec le niveau national avec des taux supérieurs en Picardie, quel que soit le groupe d'âge (75,9 en Picardie *versus* 64,4 en France hexagonale pour le taux tous âges et respectivement 42,1 *versus* 35,0 pour le taux prématurés).

Le cancer du sein : première localisation d'admission en ALD pour cancers chez les femmes

Tant chez les seules femmes de moins de 65 ans que pour l'ensemble de la population féminine, le cancer du sein constitue la première cause de nouvelles admissions d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD par cancers avec plus de deux demandes sur cinq (40,9 %, soit 1 701 admissions en moyenne annuelle tous âges). Chez des femmes de moins de 65 ans, ce sont 1 080 nouvelles admissions qui sont dénombrées, soit 47,5 % des nouvelles admissions pour cancers des femmes de ce groupe d'âge. En termes de taux, une différence significative avec le niveau national est retrouvée, quel que soit le groupe d'âge (avec davantage de nouvelles admissions en Picardie : 176,7 *versus* 172,3 en France hexagonale pour le taux tous âges et respectivement 134,1 *versus* 128,3 pour le taux prématurés).

La seconde localisation varie chez les femmes suivant la tranche d'âge considérée. Chez les seules femmes âgées de moins de 65 ans, c'est le cancer de l'utérus qui arrive en deuxième position pour le nombre de nouvelles admissions. En effet, une admission sur douze (8,2 %) concerne ce cancer avec une différence significative en termes de taux avec le niveau national (23,1 demandes pour 100 000 femmes âgées de moins de 65 ans *versus* 17,8). Tous âges, c'est le cancer colorectal qui arrive en deuxième position pour les femmes ; il représente une nouvelle admission sur dix pour cancers, sans différence toutefois entre les taux régional et national.

Troisième rang des régions françaises pour le taux tous âges d'admissions en ALD pour diabète et deuxième rang chez les moins de 65 ans, tant chez les hommes que chez les femmes

Pour le diabète chez les hommes, ce sont 4 239 nouvelles admissions en ALD en moyenne annuelle sur la période 2007-2011 qui sont dénombrées en Picardie, soit un taux de 499,8 pour 100 000 hommes (347,6 pour les moins de 65 ans avec 2 782 nouvelles admissions en moyenne annuelle sur la période 2007-2011). Ces taux sont significativement supérieurs à ceux de la France hexagonale (420,7 pour 100 000 pour le taux tous âges et 288,3 pour celui des moins de 65 ans). Cela situe la Picardie au troisième rang des régions de France hexagonale tous âges derrière le Nord - Pas-de-Calais et l'Alsace et au deuxième rang pour les moins de 65 ans derrière la voisine nordiste.

Pour le diabète chez les femmes, ce sont 3 583 nouvelles admissions en ALD en moyenne annuelle sur la période 2007-2011 qui sont dénombrées en Picardie, soit un taux de 369,8 pour 100 000 femmes (243,5 pour les moins de 65 ans avec 1 973 nouvelles admissions en moyenne annuelle sur la période 2007-2011). Ces taux sont significativement supérieurs à ceux de la France hexagonale (284,0 pour 100 000 pour le taux tous âges et 187,4 pour celui des moins de 65 ans). Comme pour les hommes, cela situe la Picardie au troisième rang des taux tous âges des régions de France hexagonale (après le Nord - Pas-de-Calais et l'Alsace) et au deuxième rang pour les moins de 65 ans après la voisine nordiste.

Une situation diversifiée concernant les taux d'admissions en ALD pour cancers entre les zones d'emploi

Au niveau des nouvelles admissions pour une exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD pour cancers chez les moins de 65 ans, les zones d'emploi de Château-Thierry, Laon, Thiérache, Compiègne et Abbeville ne présentent pas de différence significative, tant parmi les populations masculine que féminine. Les zones d'emploi de Tergnier, Saint-Quentin, Beauvais et Amiens ont des taux significativement supérieurs à ceux du niveau national, quel que soit le genre. Pour la zone d'emploi de Saint-Quentin chez les hommes, le taux est de 29 % supérieur à celui du niveau national. Il est de l'ordre de +10 % chez les femmes sur la zone d'emploi de Saint-Quentin et de +16 % sur Tergnier.

Taux standardisé* de nouvelles admissions en ALD pour cancers

d'hommes de moins de 65 ans en 2007–2011

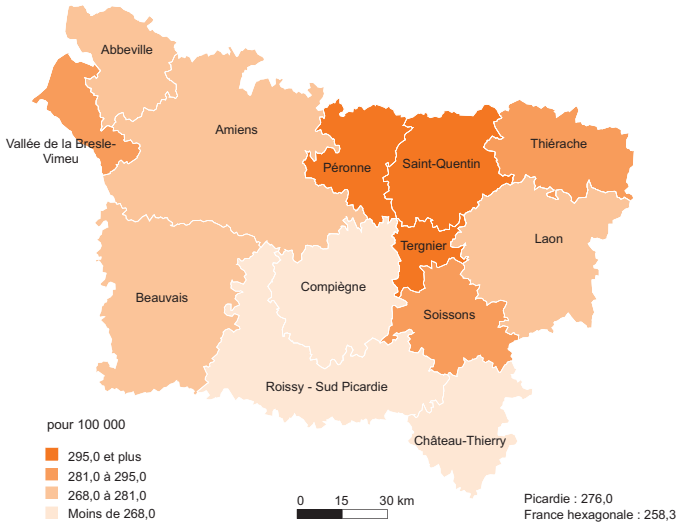

de femmes de moins de 65 ans en 2007–2011

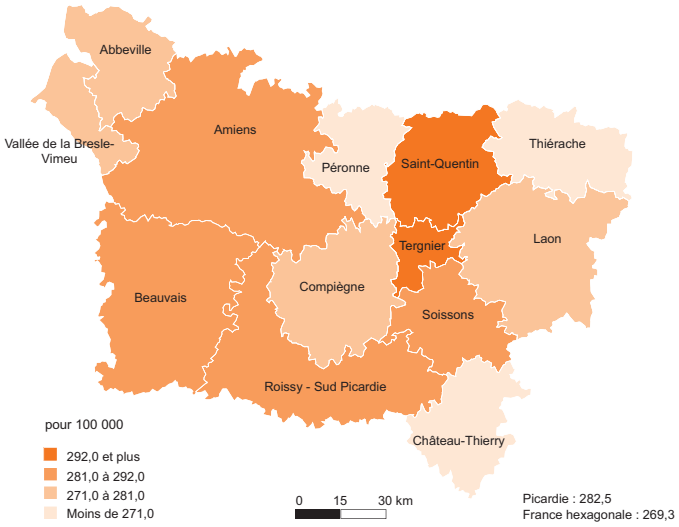

** sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2006 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)*
Sources : CCMSA, Cnamts, CNRSI, Insee, OR2S – Exploitation OR2S

Chez les moins de 65 ans, des taux d'admissions en ALD pour diabète significativement supérieurs à celui de l'Hexagone dans l'ensemble des zones d'emploi de Picardie

Les taux de nouvelles admissions pour une exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD par diabète chez les moins de 65 ans comme pour l'ensemble de la population sont très élevés dans toutes les zones d'emploi. En effet, pour ces deux groupes d'âge, les taux sont toujours significativement supérieurs à ceux du niveau national, aussi bien chez les hommes que chez les femmes et ce, quelle que soit la zone d'emploi.

Chez les moins de 65 ans, dans la zone d'emploi de Tergnier, les taux sont supérieurs de 50 % à ceux du niveau national : +52 % chez les hommes et +50 % chez les femmes. Chez les femmes de cette tranche d'âge, la Thiérache (+47 %) et Vallée de Bresle-Vimeu (+48 %) enregistrent des taux de nouvelles admissions importants.

Taux standardisé* de nouvelles admissions en ALD pour diabète

d'hommes de moins de 65 ans en 2007–2011

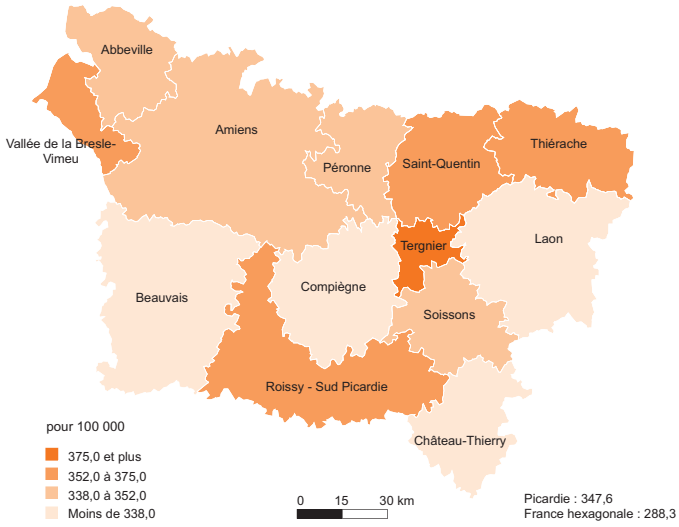

de femmes de moins de 65 ans en 2007–2011

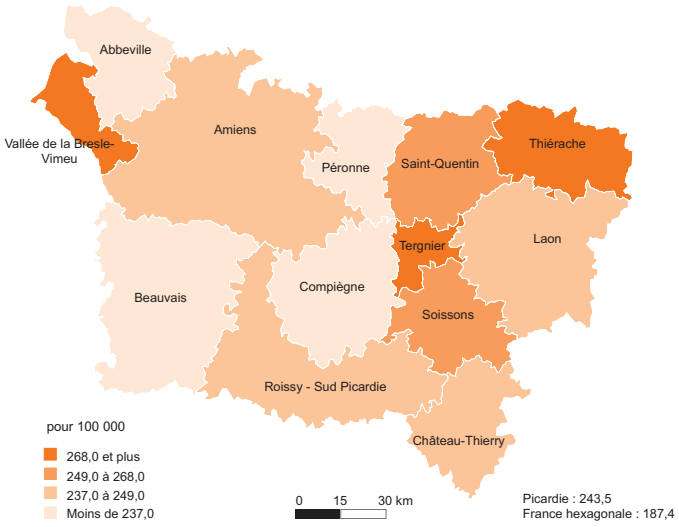

** sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2006 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)*
Sources : CCMSA, Cnamts, CNRSI, Insee, OR2S – Exploitation OR2S

Regard sur les conditions de travail des salariés au travers du dispositif EVREST en PICARDIE en 2012-2013

L'échantillon Evrest Picardie se distingue de l'échantillon national par une plus importante représentation des salariés de la construction et une plus faible part des salariés du commerce.
Les salariés de plus de 55 ans sont plus nombreux dans le secteur des services.
Les ouvriers sont en grande majorité dans le secteur de la construction et de l'industrie (respectivement 78 % et 66 %).
Les employés se trouvent plutôt dans les secteurs du commerce et des services (54 % et 43 %).
L'échantillon EVREST Picardie présente une majorité d'entreprises de moins de 10 salariés dans les secteurs du commerce et de la construction et une majorité d'entreprises de plus de 100 salariés dans l'industrie.

Répartition des salariés en fonction des secteurs dans l'échantillon EVREST Picardie et EVREST National

	Picardie		France	
	Nombre	%	Nombre	%
Construction	171	15,7	1877	10,5
Industrie	272	25,0	4267	23,8
Commerce	179	16,5	4069	22,7
Services	466	42,8	7738	43,1
Total	**1088**	**100,0**	**17951**	**100,0**

Source : Observatoire EVREST 2012-2013

L'échantillon régional représente 6,1% de l'échantillon national

Dans les secteurs de la construction et de l'industrie, les salariés sont majoritairement des hommes.

Répartition des salariés par sexe en fonction du secteur d'activité EVREST PICARDIE

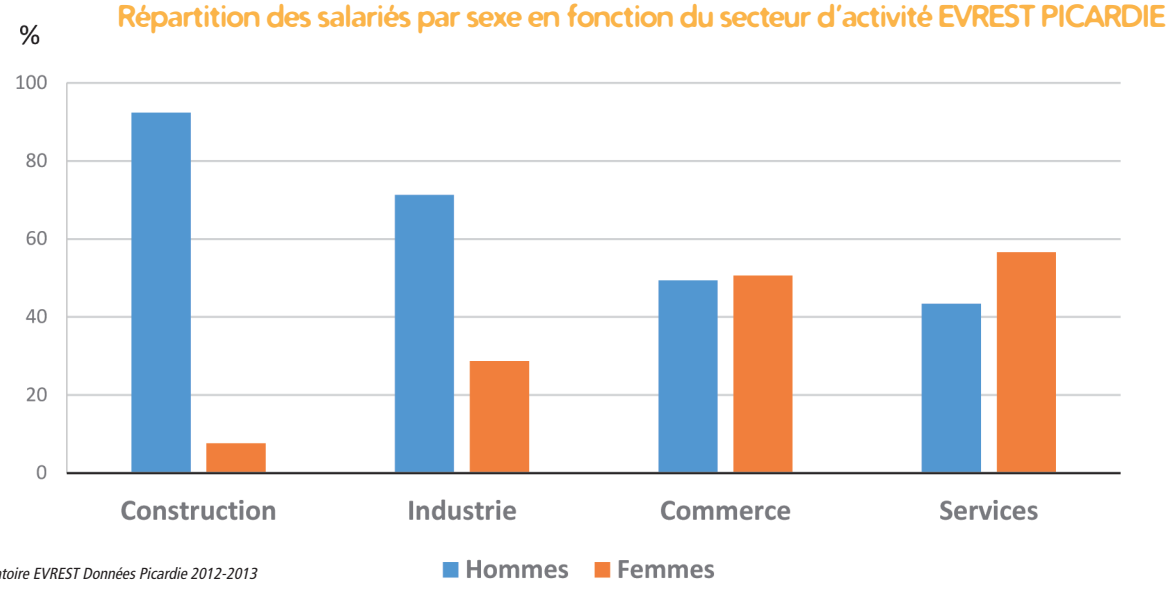

Source : Observatoire EVREST Données Picardie 2012-2013

Les moins de 24 ans travaillent essentiellement dans le secteur de la construction.

Répartition des salariés par tranches d'âge en fonction du secteur d'activité EVREST PICARDIE

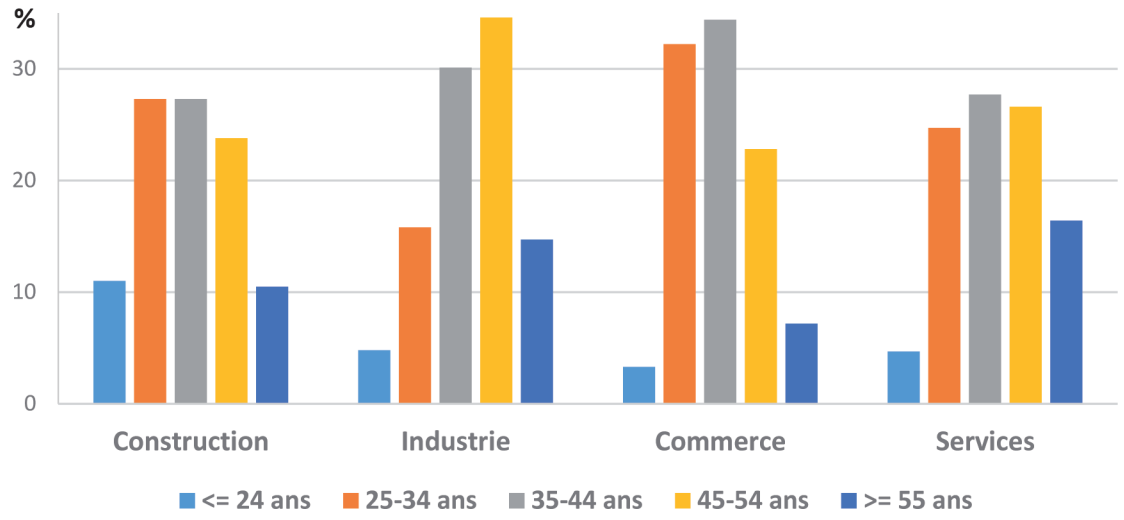

Source : Observatoire EVREST Données Picardie 2012-2013

Des différences significatives apparaissent selon le sexe notamment concernant les conditions de travail, les contraintes physiques au poste de travail, les expositions. En particulier, les coupures de plus de deux heures, l'exposition aux gestes répétitifs sont plus élevées pour les salariés de sexe féminin.

Des expositions aux produits chimiques, aux poussières et fumées, au bruit et aux vibrations plus fréquentes chez les hommes.

Conditions de travail par sexe dans l'échantillon EVREST Picardie et EVREST National

	Hommes EVREST PICARDIE	Hommes EVREST NATIONAL	Femmes EVREST PICARDIE	Femmes EVREST NATIONAL
Travail à temps plein	**96,7 %**	92 %	75,7 %	71,7 %
Coupures de plus de 2 heures	10,6 %	14,8 %	**19 %**	18,4 %
Horaires décalés	**31,9 %**	29,6 %	25,9 %	21,6 %
Travail de nuit	**17,1 %**	16 %	6,3 %	5,9 %
Postures contraignantes	**56,8 %**	56,4 %	45,8 %	48,7 %
Port de charges	**58,4 %**	52,6 %	38,4 %	40,9 %
Gestes répétitifs	64,6 %	57,1 %	**68,8 %**	61,8 %
Importants déplacements à pied	**40,5 %**	45 %	26,6 %	30 %
Station debout prolongée	**66 %**	57,7 %	50,5 %	48,3 %
Produits chimiques	**25,7 %**	28,7 %	11,2 %	17,4 %
Poussières, fumées	**58,5 %**	44,5 %	26,3 %	18 %
Vibrations	**37 %**	29,4 %	5,2 %	4,2 %
Bruit> 80 dB	**38,8 %**	35,7 %	4,8 %	8,8 %
Conduite routière prolongée	**23 %**	21,1 %	7,4 %	6,2 %
Contact avec le public	60,9 %	58,5 %	**75,1 %**	69,9 %

Source : Observatoire EVREST Données Picardie 2012-2013

Des plaintes neuropsychiques *(Fatigue, anxiété, troubles du sommeil)* plus élevées pour les salariés de sexe féminin.

Plaintes neuropsychiques par sexe dans l'échantillon EVREST Picardie et EVREST National

	Hommes EVREST PICARDIE	Hommes EVREST NATIONAL	Femmes EVREST PICARDIE	Femmes EVREST NATIONAL
Lassitude, fatigue	23,6 %	18,1 %	**39,5 %**	27,9 %
Anxiété, nervosité	22,5 %	15,8 %	**42 %**	24,5 %
Troubles du sommeil	17 %	15,5 %	**27,8 %**	23,1 %

Source : Observatoire EVREST Données Picardie 2012-2013

Le port de charges est une des contraintes physiques les moins fréquentes dans les services.

Les salariés de l'industrie en Picardie évoquent une exposition aux gestes répétitifs un peu plus importante que pour les autres secteurs.

Il n'est par ailleurs pas observé pour les contraintes physiques de différences notables par rapport à EVREST National.

Le port de charges et les postures contraignantes retrouvés en grande majorité pour le secteur de la construction.

Les contraintes physiques en fonction du secteur d'activité

EVREST PICARDIE et EVREST NATIONAL 2012–2013

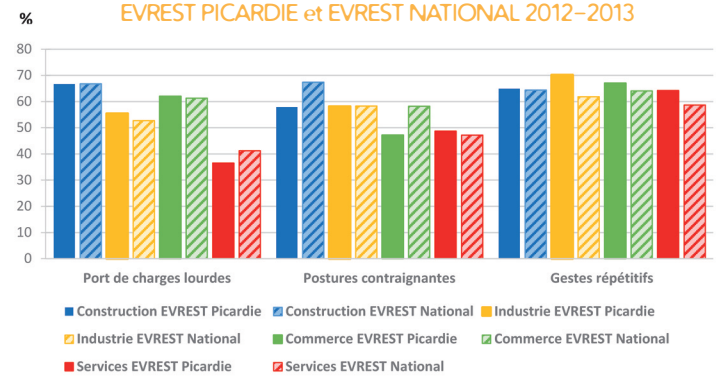

Source : Observatoire EVREST Données Picardie 2012-2013

Parmi les contraintes psychosociales, les principales causes de « mal être au travail » identifiées dans plusieurs études[1-3] sont le manque d'autonomie au travail, le manque de soutien et d'entraide, le manque de reconnaissance au travail et enfin l'intensité du travail.

On ne met pas en évidence de différences significatives entre les secteurs concernant le choix dans la façon de procéder et les contraintes psychosociales, hormis peut-être un travail qui est moins reconnu dans le secteur de l'industrie.

Des difficultés liées à la pression temporelle notées plus importantes pour EVREST Picardie pour tous les secteurs.

Les contraintes psychosociales en fonction du secteur d'activité

EVREST PICARDIE et EVREST NATIONAL 2012–2013

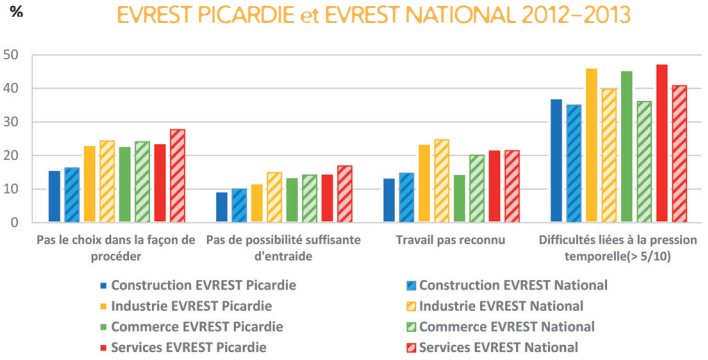

Source : Observatoire EVREST Données Picardie 2012-2013

Les services et le commerce et à un niveau moindre l'industrie apparaissent comme des secteurs comportant de nombreux salariés présentant des pathologies neuropsychiques.

La construction semble plutôt préservée des pathologies neuro-psychiques.

Les plaintes neuropsychiques sont plus souvent signalées en Picardie comparativement à EVREST National. Il est nécessaire d'analyser ces plaintes en lien avec la pression temporelle élevée.

En effet, les difficultés liées à la pression temporelle sont plus importantes en Picardie qu'au niveau national. Cet élément n'est bien sûr pas le seul facteur explicatif.

La situation exposant le plus aux troubles neuropsychiques est celle qui combine à la fois une forte charge mentale, une faible latitude décisionnelle, un faible soutien social et des faibles modalités d'alerte.

Des plaintes neuropsychiques plus souvent signalées en Picardie.

Les troubles neuropsychiques en fonction du secteur d'activité

EVREST PICARDIE et EVREST NATIONAL 2012–2013

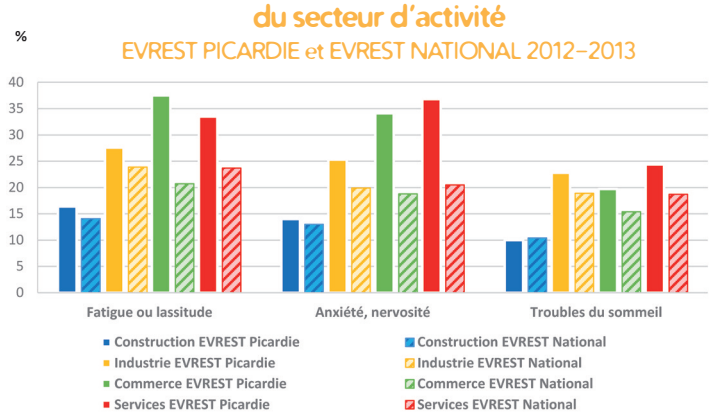

Source : Observatoire EVREST Données Picardie 2012-2013

Les plaintes dorsolombaires sont plus élevées en Picardie qu'au national.

Concernant les plaintes épaule, coude et poignet ainsi que les plaintes dorsolombaires, on en note moins dans le secteur de la construction.

Cette donnée est à analyser tout d'abord à la lumière de l'âge des salariés concernés, la proportion d'hommes et de femmes des différents secteurs mais aussi en prenant en compte l'effet « travailleur sain ».

L'effet « travailleur sain » aboutit à une sélection sur la santé de la population qui travaille.

Il est donc possible de constater un très haut niveau d'exposition, et, simultanément, l'absence d'effet visible sur la santé des travailleurs présents. Dans ce cas, les salariés malades ne peuvent être observés car ils n'ont pu se maintenir dans la situation de travail. C'est probablement le cas dans le secteur construction. Ainsi dans certains cas, l'état de santé des salariés présents renseigne peu sur les contraintes professionnelles présentes sur les situations de travail.

Des plaintes dorsolombaires plus importantes dans l'industrie, le commerce et les services.

Les plaintes concernant les membres supérieurs et le dos en fonction du secteur d'activité

EVREST PICARDIE et EVREST NATIONAL 2012–2013

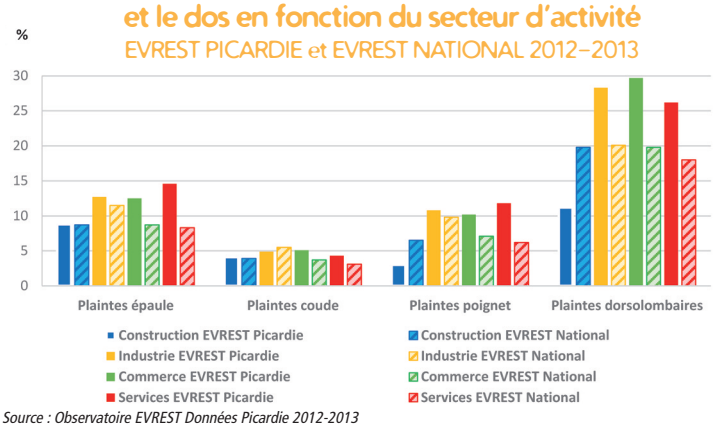

Source : Observatoire EVREST Données Picardie 2012-2013

[1] Karasek R.-A. (1979), « Job demands, job decision latitude, and mental strain : implications for job redesign », Administrative Science Quarterly, n° 24, p. 285-308
[2] Guignon N., Sandret N. (2008), « Les facteurs psychosociaux au travail : une évaluation par le questionnaire de Karasek dans l'enquêtSumer 2003 », Premières Synthèses, Dares, n° 22.1, mai.
[3] Leroyer A, Molinié AF. Caractéristiques du travail, pression temporelle et gênes dans le travail liées à des lombalgies, à partir des données de l'observatoire Evrest. 13ème Colloque de l'ADEREST, Nancy, 23-24 septembre 2010. (Arch Mal Prof, 2011, 72: p.86)

La construction, le secteur de la santé et du social ainsi que le secteur de l'hébergement et restauration, le commerce et l'industrie conjuguent un port de charges lourdes important et des postures contraignantes élevées.

Le graphique 1 montre pour chacun des secteurs les pourcentages de salariés concernés par des ports de charges lourdes et des postures contraignantes. Les traits sont placés sur les médianes et délimitent des quadrants répartissant de part et d'autre 50 % des effectifs. Ainsi par exemple, ceci permet de visualiser les activités ayant peu de charges lourdes et peu de postures contraignantes (*quadrant inférieur gauche*), et à l'inverse celles très concernées par ces contraintes (*quadrant supérieur droit*).

Les postures contraignantes sont définies comme des positions forcées des articulations (ex : le bras au-dessus de la ligne des épaules, le tronc penché en avant, le tronc en contorsion, la posture agenouillée ou accroupie, etc.).

Les postures contraignantes ainsi que le port de charges lourdes constituent des facteurs de risques de troubles musculo-squelettiques ou TMS.

Au sein du secteur des services, le secteur des activités financières, le secteur des activités scientifiques et techniques présentent les contraintes physiques moindres comparativement aux secteurs de l'hébergement et restauration et de la santé et des transports.

Les postures contraignantes et le port de charges lourdes en fonction du secteur d'activité

EVREST PICARDIE 2012–2013

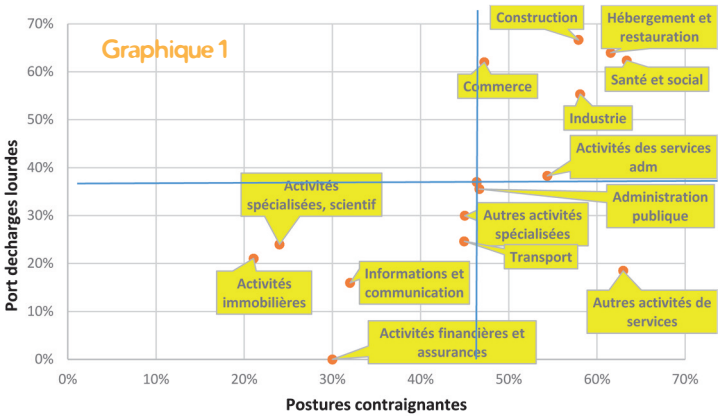

Source : Observatoire EVREST Données Picardie2012-2013

Les secteurs à risque (pression temporelle élevée, forte exposition aux gestes répétitifs) sont : l'hébergement et la restauration, les activités financières et l'assurance ainsi que les autres activités de service (*réparation d'ordinateurs, de biens personnels et domestiques, blanchisserie teinture, coiffure, soins de beauté, etc.*).

Le graphique 2 se lit de la même manière que le précédent.

Les gestes répétitifs à fréquence élevée constituent l'un des facteurs de risque bien identifié des troubles musculo-squelettiques ou TMS. Les TMS sont des troubles de l'appareil locomoteur (*articulations, muscles et tendons*)

L'exposition à des gestes répétitifs est documentée par le salarié en fonction de ce qu'il ressent être des gestes répétitifs. Il n'y a pas d'évaluation à proprement dit de la fréquence des gestes.

La répétition des gestes conjuguée à une pression temporelle élevée est un élément à évaluer afin de mieux appréhender les secteurs possiblement à risque de troubles musculo-squelettiques du membre supérieur.

Une activité professionnelle qui se limite à des tâches comportant majoritairement des gestes répétitifs associée à une pression temporelle élevée c'est-à-dire une réelle intensification du travail peut rapidement devenir monotone et démotivante.

Les gestes répétitifs et la pression temporelle en fonction du secteur d'activité

EVREST PICARDIE 2012–2013

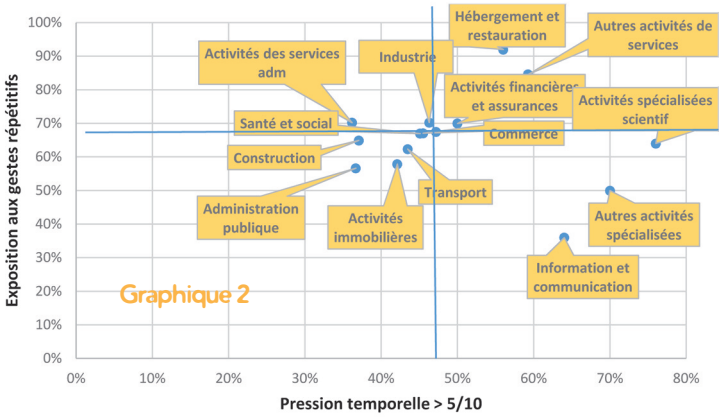

Source : Observatoire EVREST Données Picardie2012-2013

Les secteurs à risque (*moindre choix dans la façon de procéder et forte pression temporelle*) sont : le secteur des activités financières et assurance ainsi que le secteur hébergement et restauration.

Sur le même principe, le graphique 3 étudie la répartition des activités en fonction du choix dans la façon de procéder et de la pression temporelle.

La pression temporelle forte (>5/10) est le reflet de l'intensité du travail, le fait de devoir se dépêcher, faire tout très vite. Ceci souvent dans l'objectif d'assurer une productivité maximale.

L'intensification du travail est un des éléments de la demande psychologique.

Le choix dans la façon de procéder est plutôt à mettre en rapport avec l'autonomie au travail dont dispose le salarié quelle que soit l'intensité du travail imposée, c'est un des éléments de la latitude décisionnelle.

Les salariés qui vont se trouver en situation de « job strain » ou tension au travail sont ceux exposés à une pression temporelle élevée et un moindre choix dans la façon de procéder. On les trouve dans le quadrant inférieur droit du graphique.

Les secteurs présentant moins de risques psychosociaux sont les secteurs avec une faible pression temporelle et une autonomie satisfaisante. Ils figurent dans le quadrant supérieur gauche (secteur de la construction, activités immobilières).

Le choix dans la façon de procéder et la pression temporelle en fonction du secteur d'activité

EVREST PICARDIE 2012–2013

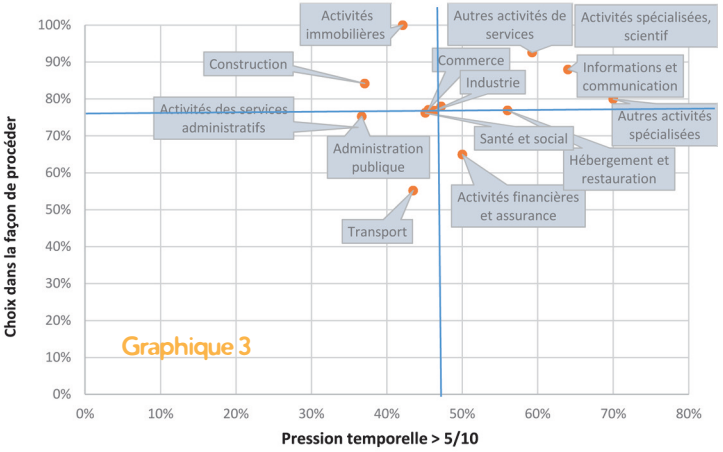

Source : Observatoire EVREST Données Picardie 2012-2013

L'observatoire EVREST (**EV**olutions et **RE**lations en **S**anté au **T**ravail) est un dispositif initié en 2008 ayant pour objectif de collecter des indicateurs en santé travail grâce à la participation des médecins et des infirmières sur le mode du volontariat. Le projet EVREST est porté en Picardie par l'association Picardie Santé Travail, émanant des 9 services interentreprises de la région.

Méthodologie de l'observatoire national EVREST

L'observatoire EVREST est basé sur des données recueillies auprès d'un échantillon national de salariés, nés au mois d'octobre des années paires. Les salariés sont sollicités lors des consultations systématiques de santé au travail par les médecins du travail participant au dispositif EVREST ou leurs infirmières. Il s'agit d'un questionnaire court permettant de recueillir des éléments sur les conditions de travail, les contraintes de temps, l'appréciation du travail, la charge physique du poste de travail, certaines expositions, la formation, le mode de vie et des éléments sur la santé.

Les comparaisons effectuées sont basées d'une part sur les réponses des salariés des quatre grands secteurs d'activités les plus représentés dans la région.

- **L'industrie,** comprenant les sections B Industries extractives, C Industrie manufacturière, D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné et E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution.
- **La construction,** correspondant à la section F Construction : cette section comprend les activités de construction générale et de construction spécialisée pour les bâtiments et le génie civil.

  Elle comprend les chantiers de construction neuve, les rénovations, les réparations, les extensions et les transformations, le montage de bâtiments préfabriqués ou de structures sur le site ainsi que les constructions de nature temporaire.
- **Le commerce,** correspondant à la section G Commerce, réparations d'automobiles et de motocycles : elle comprend le commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et la prestation de services liés à la vente de marchandises. Le commerce de gros et le commerce de détail sont les étapes finales de la distribution de marchandises. La réparation de véhicules automobiles et de motocycles est également comprise dans cette section.
- **Les services,** comprenant les sections H Transports et entreposage, I Hébergement et restauration, J Information et communication, K Activités financières et d'assurance, L Activités immobilières, M Activités spécialisées, scientifiques et techniques, N Activités de services administratifs et de soutien, O Administration publique, P Enseignement, Q Santé humaine et action sociale, R Arts, spectacles et activités récréatives, S Autres activités de services, T Activités des ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre, et U Activités extraterritoriales.

D'autre part, les comparaisons sont basées sur les réponses des salariés, classées en quatre grandes catégories socioprofessionnelles :

- **« Cadres »** (professions libérales exercées sous statut de salarié, cadres de la fonction publique, professeurs, professions scientifiques, professions de l'information, des arts et des spectacles, cadres administratifs et commerciaux d'entreprises, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises).
- **« Professions intermédiaires »** (professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées, professions intermédiaires de la santé et du travail social, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, techniciens (sauf techniciens tertiaires), contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)).
- **« Employés »** (employés de la fonction publique, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce, et personnels des services directs aux particuliers).
- **« Ouvriers »** (ouvriers qualifiés de type industriel, ouvriers qualifiés de type artisanal, chauffeurs, ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, ouvriers non qualifiés de type industriel, ouvriers non qualifiés de type artisanal, ouvriers agricoles et assimilés).

L'observatoire EVREST permet ainsi de décrire assez précisément le vécu des salariés, et leurs plaintes liées à la santé en fonction des facteurs socio-démographiques, des activités et des contraintes du travail.

Sont présentées ici les données issues des enregistrements EVREST effectués en Picardie en 2012 et 2013.

Echantillon EVREST PICARDIE (2012–2013) et comparaisons aux données INSEE

L'échantillon EVREST Picardie surreprésente les hommes, les ouvriers et le secteur construction, aux dépens des femmes, des employés et du secteur des services par rapport aux données INSEE.
Le secteur de la construction représente 15,7 % des salariés étudiés, alors qu'il ne compte que pour 6,4 % des effectifs en Picardie (Source : données INSEE 2010 DADS).
C'est la raison pour laquelle les chiffres présentés doivent être plutôt lus pour des comparaisons entre secteurs ou catégories socioprofessionnelles (par exemple) que pour les échantillons dans leur ensemble.

Les accidents du travail du Régime général et agricole

Le volume d'accidents du travail diminue rapidement en 2013 dans la majorité des secteurs d'activité et des territoires picards

La Picardie regroupe 2,7 % des accidents du travail du Régime général soit un poids un peu plus important que le poids économique de la région. Parmi les neuf CTN, c'est le CTN I - Services 2 (santé, nettoyage…) et travail temporaire qui regroupe le volume d'accidents le plus élevé, soit 22 % des accidents du travail.

Suivant une tendance observée depuis plusieurs années, le volume d'accidents du travail avec première indemnisation a diminué en 2013 pour atteindre 16 880 pour les CTN A à I. Le nombre d'accidents a ainsi diminué plus rapidement en Picardie qu'au national. Parmi les CTN, c'est dans le CTN B – BTP que la baisse la plus marquée a été constatée, avec 342 accidents du travail en moins par rapport à 2012. On enregistre également une baisse rapide des accidents du travail dans les CTN I - Services 2 (santé, nettoyage…) et travail temporaire (-219), D - Commerces et industries de l'alimentation (-212) et A – Métallurgie (-120). Seul le CTN C - Transports, Eau, Gaz, Electricité, Livre, Communication présente une faible hausse des accidents du travail (+43) en 2013.

Ainsi, au global mais aussi pour la majorité des CTN, les accidents du travail ont diminué plus rapidement que l'emploi.

Les accidents du travail avec 1ère indemnisation dans le Régime général par Comité Technique National

		Région Picardie				National	
		2011	2012	2013	Evolution 2012-2013	2013	Evolution 2012-2013
A	Métallurgie	2 365	2 040	1 920	-5,9 %	54 429	-6,0 %
B	B.T.P.	2 923	2 679	2 337	-12,8 %	100 617	-6,6 %
C	Transports, Eau, Gaz, Electricité, Livre, Communication	2 847	2 567	2 610	+1,7 %	91 150	-1,2 %
D	Services, Commerces, Industries de l'alimentation	2 913	2 795	2 583	-7,6 %	107 884	-3,7 %
E	Chimie, Caoutchouc, Plasturgie	860	725	697	-3,9 %	11 203	-7,4 %
F	Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textile, Vêtement, Cuirs et peaux, Pierres et Terres à feu	779	647	632	-2,3 %	21 262	-6,7 %
G	Commerces non alimentaires	1 389	1 210	1 171	-3,2 %	49 783	-4,5 %
H	Services 1 (banques, assurances, administrations…)	1 242	1 234	1 215	-1,5 %	42 835	+2,1 %
I	Services 2 (santé, nettoyage…) et travail temporaire	4 184	3 934	3 715	-5,6 %	139 100	-2,0 %
Ensemble des CTN		**19 502**	**17 831**	**16 880**	**-5,3 %**	**618 263**	**-3,5 %**

Unité : nombre

Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts.

Note : si on ajoute les accidents du travail concernant les effectifs salariés des activités diverses (CTN Z), ceux des salariés soumis à une tarification bureaux ainsi que ceux du compte global, le nombre d'accidents du travail du Régime général atteint au total 17 122 pour la région Picardie.

Les accidents du travail sont les plus nombreux dans l'Oise, avec près de la moitié des accidents de la région. En 2013, les accidents du travail ont diminué pour les trois départements picards. La baisse des accidents du travail la plus importante concerne la Somme avec 406 accidents de moins en 2013 par rapport à 2012.

Les accidents du travail avec première indemnisation dans le Régime général par département

Département	2011	2012	2013	Part du département	Evolution 2012-2013
Aisne	5 020	4 395	4 179	24,7 %	-4,9 %
Oise	8 685	8 043	7 788	46,0 %	-3,2 %
Somme	5 768	5 371	4 965	29,3 %	-7,6 %
Les 3 départements	**19 473**	**17 809**	**16 932**	**100,0 %**	**-4,9 %**
Compte global	415	302	190	-	-37,1%
Région Picardie	**19 888**	**18 111**	**17 122**	**-**	**-5,5 %**

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Note : le total des accidents du travail de la région est plus élevé que celui présenté dans le tableau précédent car il comprend les accidents du CTN Z ainsi que ceux des effectifs salariés soumis à une tarification bureau. Ne sont pas inclus les sinistres du compte global, c'est-à-dire ceux non imputés aux employeurs.

En 2013, le volume d'accidents du travail avec première indemnisation diminue dans chaque zone d'emploi, à l'exception de Thiérache où 16 accidents supplémentaires ont eu lieu par rapport à 2012. Les baisses les plus rapides concernent les zones de Vallée de la Bresle – Vimeu et Soissons, mais c'est pour Amiens qu'on enregistre la diminution la plus importante en volume (-289 accidents).

Les accidents du travail avec première indemnisation dans le Régime général par zone d'emploi

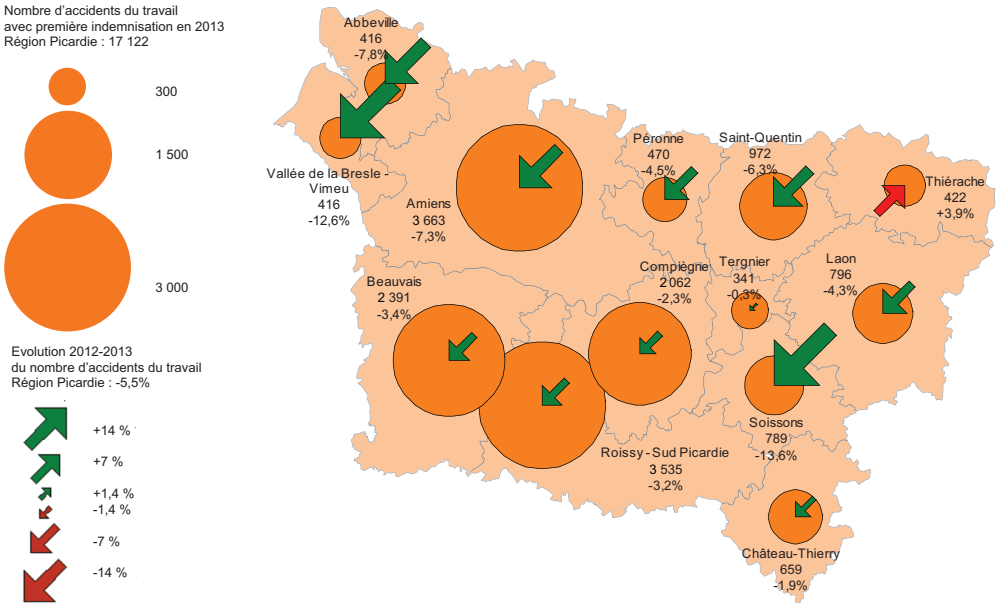

Source : CARSAT Nord-Picardie.
Note : la carte reprend les accidents du travail des CTN A à I, du CTN Z ainsi que ceux des effectifs salariés soumis à une tarification bureau. Ne sont pas inclus les sinistres du compte global, c'est-à-dire ceux non imputés aux employeurs.

Les statistiques comparant les situations régionales et nationales sont construites sur la base de critères identiques, avec des données concernant les CTN A à I. Les statistiques détaillées par territoires (départements et zones d'emploi) comprennent en complément le CTN Z[1] et les taux bureau[2]. C'est pourquoi des écarts sont observés sur les indicateurs. A noter que pour obtenir un panorama exhaustif de la sinistralité, il est nécessaire d'inclure les sinistres du compte global dans le dénombrement[3], c'est-à-dire les accidents du travail qui ne sont pas imputés à l'employeur.

Accident du travail

Est considéré comme tel, qu'elle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises.

Accidents du travail avec première indemnisation

Sinistres avec un premier règlement de prestations en espèces, suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, à une incapacité permanente ou à un décès. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail graves ou mortels.

1- CTN Z : Activités dont le contenu est hétérogène telles que les associations intermédiaires, les détenus occupés par l'administration pénitentiaire ou les salariés en contrat d'avenir ou en contrat d'accompagnement dans l'emploi, dans les ateliers et chantiers d'insertion par exemple.
2- Taux bureau : Un taux particulier « bureau » peut être attribué pour le personnel administratif d'un établissement, à condition que ce personnel :
• ne soit pas exposé au risque d'accident de la ou des activités principales de l'entreprise, ne serait-ce qu'en devant traverser le chantier, le magasin, l'atelier, le dépôt…
• soit sédentaire et, le cas échéant, non sédentaire dans les limites fixées par la réglementation.
3- On y trouve principalement les accidents survenus aux stagiaires de la formation professionnelle

En 2013, les accidents du travail sont moins fréquents qu'un an avant et l'écart avec le national se réduit

En 2013, les accidents du travail diminuent en région, plus rapidement que la baisse de l'emploi. Ainsi, les accidents du travail sont moins fréquents qu'en 2012. Sur une tendance à la baisse entre 2004 et 2012, les indicateurs de fréquence des accidents du travail poursuivent leur diminution en 2013, l'écart avec le national se réduisant faiblement cette même année. Pour 1 000 salariés, ce sont 37,6 accidents du travail avec première indemnisation qui sont déclarés contre 33,76 au national, soit 3,84 accidents de plus en région pour 1 000 salariés. Malgré deux années de baisses successives, le niveau des indicateurs de fréquence des accidents du travail est en 2013 proche de celui observé en 2010, soit trois années plus tôt.

Taux de fréquence des accidents du travail

Nbre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées

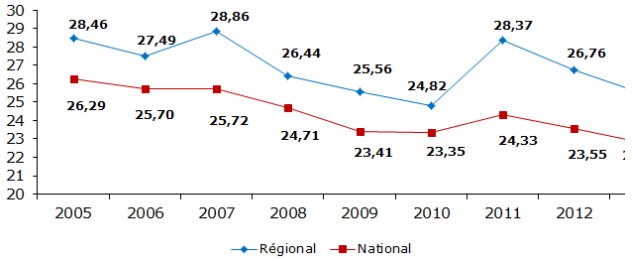

Indice de fréquence des accidents du travail

Nbre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

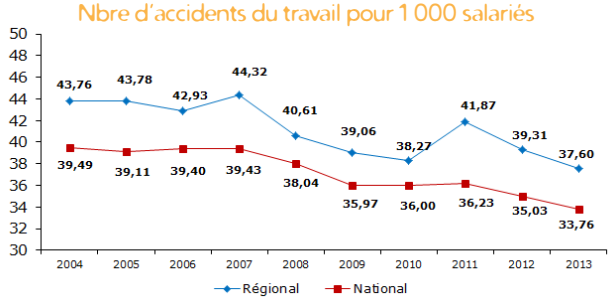

Evolution de l'écart entre les taux de fréquence régional et national

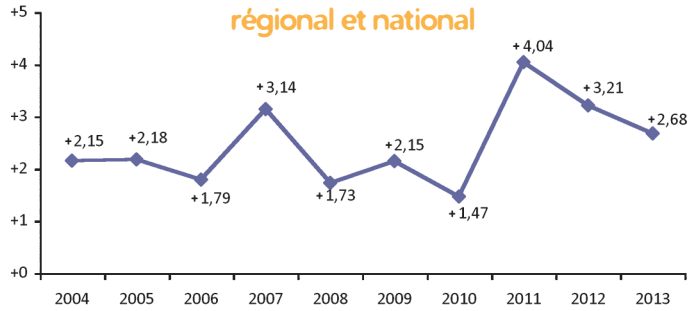

Evolution de l'écart entre les indices de fréquence régional et national

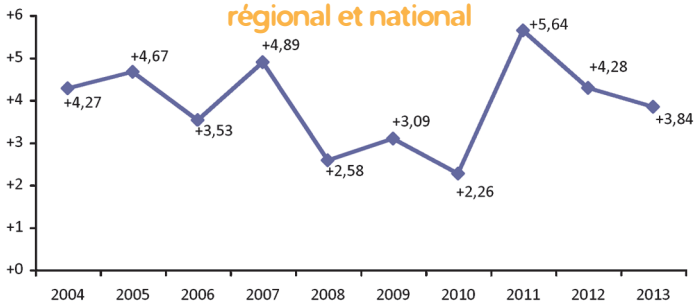

Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts.
Note : Périmètre = CTN A à I.

Pourquoi les accidents du travail sont-ils plus fréquents en Picardie ?

En 2012, deux-tiers de l'écart de taux de fréquence entre la Picardie et le national est expliqué par la structure d'activités propre à la région. En d'autres termes, si les emplois salariés de la région Picardie étaient répartis entre les secteurs d'activité comme ils le sont en France, les accidents seraient moins nombreux et donc moins fréquents : le taux de fréquence des accidents du travail serait ainsi en 2012 de 24,67, soit 2,09 accidents de moins pour 1 000 000 d'heures travaillées.

Taux de fréquence des accidents du travail

Nbre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées

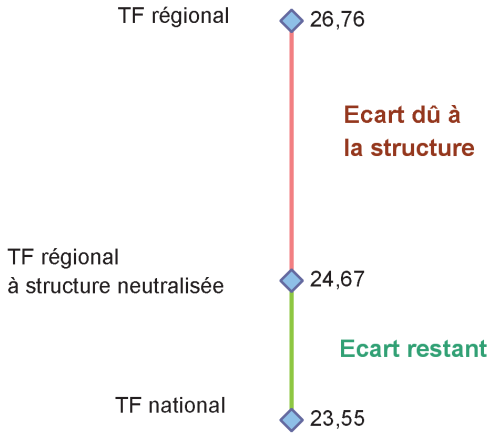

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2012.
Note : résultats obtenus à partir d'une méthode d'analyse structurelle-résiduelle.

Quels sont les secteurs en cause de cette sur-sinistralité régionale ?

Les secteurs identifiés comme étant les plus problématiques en région Picardie font partie des secteurs industriels ainsi que du tertiaire.

Certains secteurs engendrent un volume élevé d'accidents du travail car ils sont sur-représentés en région, le poids de l'emploi de ces secteurs étant plus élevé qu'au national. Il s'agit de :

- la mécanique.
- le travail des métaux.
- les services à forte composante en manutention.
- les supermarchés, hypermarchés.
- les collectivités territoriales et hospitalières (personnel contractuel, hors fonctionnaires).
- le travail temporaire.

Certains secteurs engendrent un volume élevé d'accidents du travail du fait d'autres effets qu'une sur-représentation numérique de l'emploi. Ces autres raisons peuvent être liées aux caractéristiques de l'emploi salarié[3], mais aussi à des problématiques spécifiques de santé au travail. Il s'agit de :

- la restauration et l'hôtellerie
- l'action sociale.

3- Tels que l'âge des salariés, leur sexe, leur qualification professionnelle etc. En Picardie, les salariés présentent certaines caractéritiques propres à la région : salariés plus jeunes qu'en moyenne, taux d'emploi des femmes plus faible, professions ouvrières plus fréquentes.

Pour la majorité des CTN, la fréquence des accidents du travail est plus élevée en Picardie qu'au national, l'écart étant particulièrement marqué pour le CTN C - Transports, Eau, Gaz, Electricité, Livre, Communication. A l'inverse, la fréquence des accidents du travail est plus faible en région pour les CTN B - B.T.P. et F - Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textile, Vêtement, Cuirs et peaux, Pierres et Terres à feu.

Indice de fréquence des accidents du travail, par CTN

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

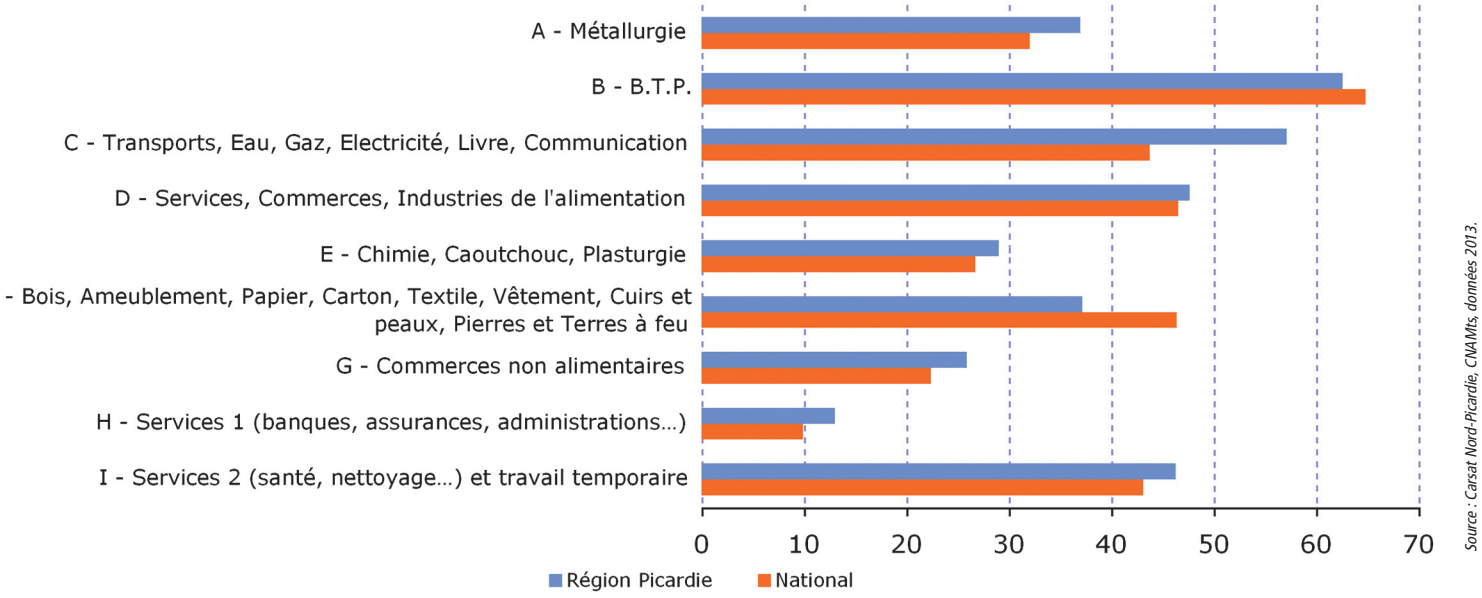

Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts, données 2013.

Taux de fréquence des accidents du travail, par CTN

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées

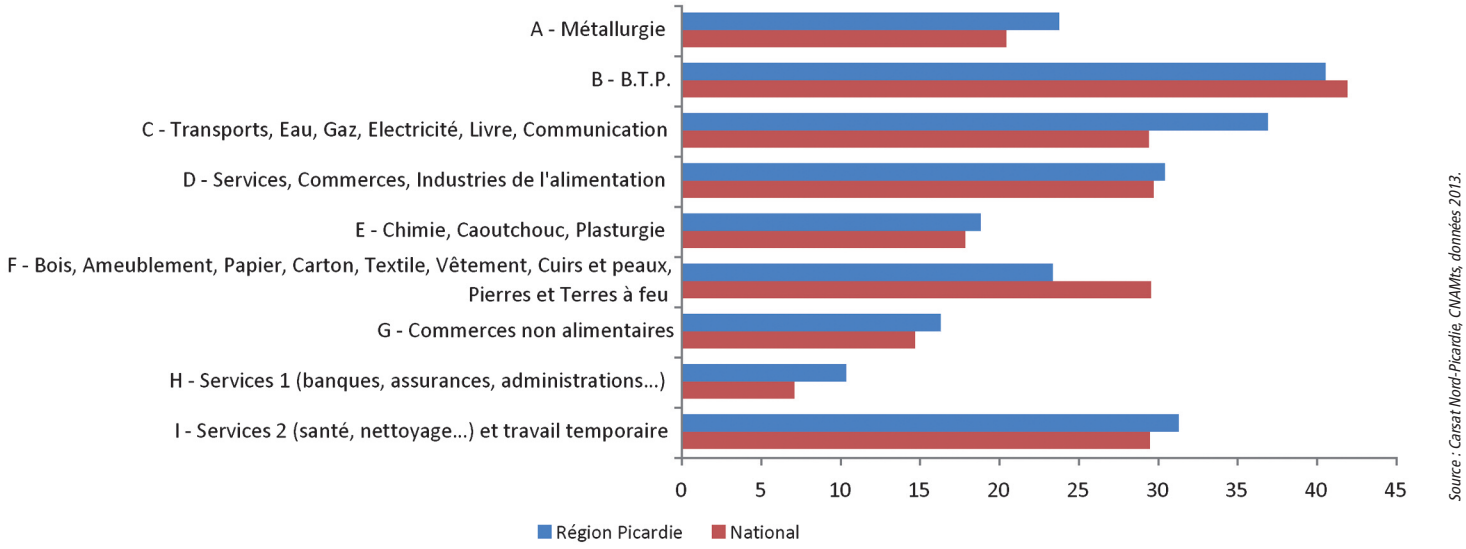

Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts, données 2013.

Indice de fréquence / taux de fréquence

L'évolution du nombre d'accidents du travail s'avère sensible aux variations de l'activité économique. Par exemple, en période de crise économique, alors que l'emploi se réduit, les accidents du travail ont tendance à diminuer. A l'inverse, lors d'une période de reprise économique, il n'est pas rare de constater une hausse des accidents du travail en parallèle des créations d'emploi. Ainsi, afin de neutraliser l'effet des variations de l'activité économique sur la sinistralité accidents du travail, deux indicateurs de fréquence des accidents du travail sont calculés. L'un d'eux est l'indice de fréquence qui correspond au nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés. Moins parlant mais plus précis, le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées. Cet indicateur apparaît plus précis, surtout pour une analyse sur le long terme, car il permet de neutraliser l'effet :

- du recours aux heures supplémentaires.
- des contrats à temps partiel et/ou des contrats courts, en développement et nombreux dans certains secteurs d'activité.

Evolution du taux de fréquence entre 2004 et 2013, par CTN

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées

CTN A – Métallurgie

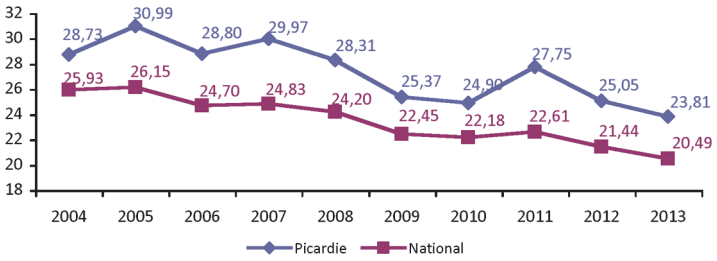

CTN B – BTP

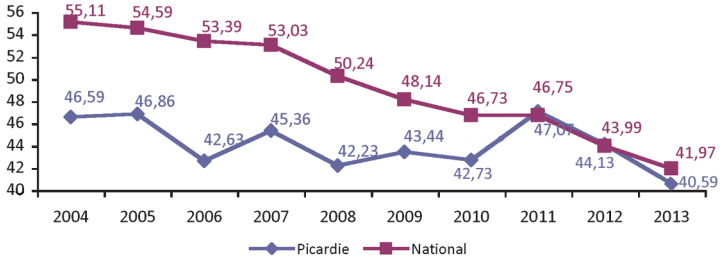

CTN C – Transports, Eau, Gaz, Electricité, Livre, Commnication

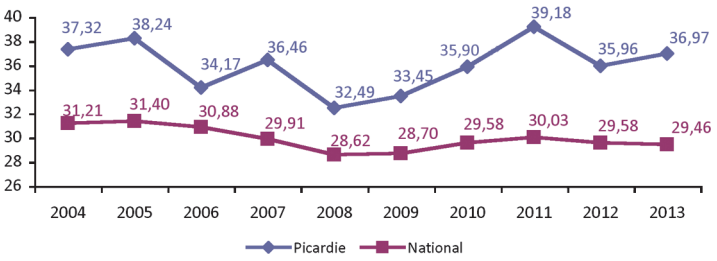

CTN D – Services, Commerces, Industries de l'alimentation

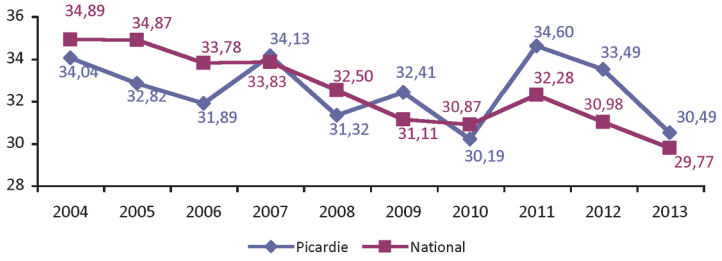

CTN E – Chimie, Caoutchouc, Plasturgie

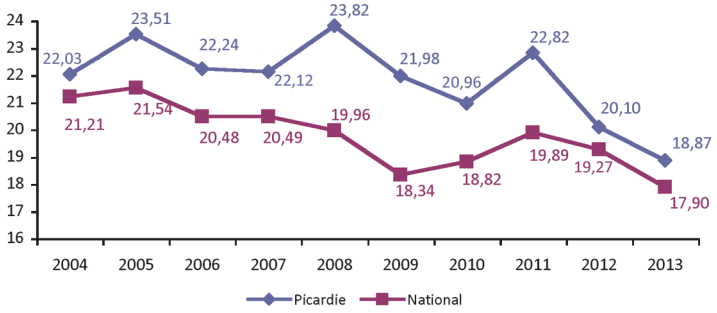

CTN F – Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textile, Vêtement, Cuirs et peaux, Pierres et Terres à feu

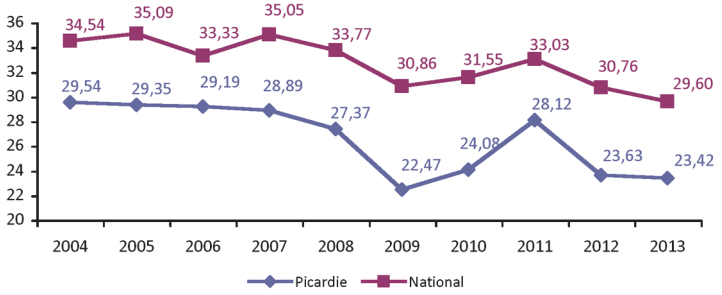

CTN G – Commerces non alimentaires

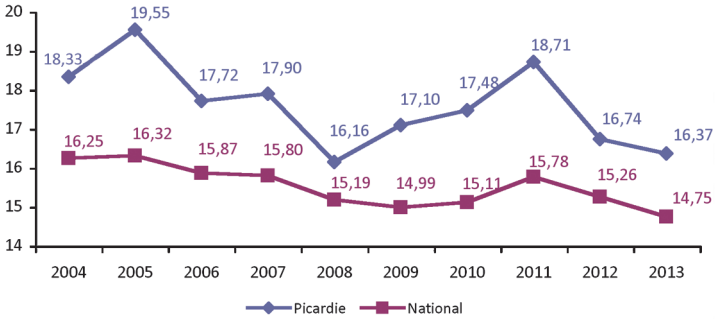

CTN H – Services 1 (banques, assurances, administrations)

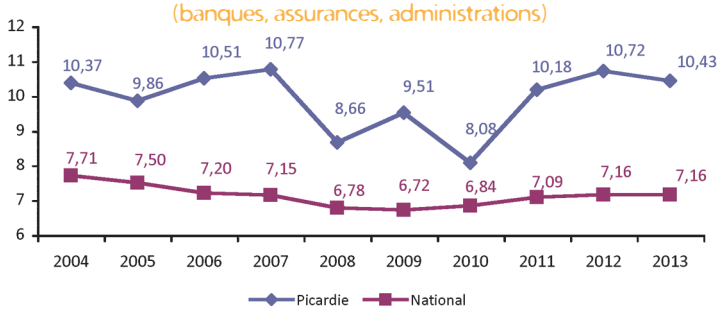

CTN I – Serves 2 (santé, nettoyage...) et travail temporaire

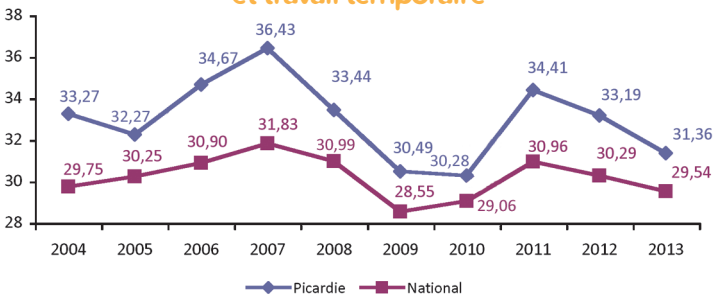

Globalement, l'ensemble des CTN présentent une amélioration de leur sinistralité entre 2004 et 2013, avec une baisse du taux de fréquence sur cette période. Néanmoins, le taux de fréquence reste plus élevé en Picardie qu'au national pour la majorité des CTN.

Des particularités peuvent être relevées :

- la fréquence des accidents dans le CTN B – BTP était en Picardie nettement inférieure au national entre 2004 et 2010. Toutefois, le taux de fréquence régional s'est dégradé en 2011 pour être proche de celui de la France entre 2011 et 2013.
- Dans le CTN F - Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textile, Vêtement, Cuirs et peaux, Pierres et Terres à feu, les accidents du travail sont moins fréquents en région sur l'ensemble de la période.
- Dans le CTN D - Services, Commerces, industries de l'alimentation, la fréquence des accidents du travail est en région proche du niveau national, même si des fluctuations sont observées.

Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts

Les indicateurs de fréquence des accidents du travail restent les plus élevés dans les zones d'emploi du sud de la région

C'est dans l'Oise que les accidents du travail sont les plus fréquents, et à l'opposé dans la Somme qu'ils sont les moins fréquents. En 2013, les trois départements picards affichent une baisse de leurs indicateurs de fréquence des accidents, cette diminution étant la plus marquée pour la Somme.

Indice de fréquence des accidents du travail du régime général par département

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

Département	2011	2012	2013	Evolution 2012-2013
Aisne	44,27	39,19	37,92	-3,3 %
Oise	43,89	40,94	40,38	-1,4 %
Somme	35,49	35,11	32,55	-7,3 %
Région Picardie	**41,10**	**38,58**	**37,16**	**-3,7 %**

Source : Carsat Nord-Picardie.
Note : les indices de fréquence sont calculés à partir des accidents du travail des CTN A à I, du CTN Z ainsi que ceux des effectifs salariés soumis à une tarification bureau. Ne sont pas inclus les sinistres du compte global, c'est-à-dire ceux non imputés aux employeurs.

Taux de fréquence des accidents du travail du régime général par département

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées

Département	2011	2012	2013	Evolution 2012-2013
Aisne	29,50	26,32	25,15	-4,4 %
Oise	29,30	27,72	27,10	-2,2 %
Somme	24,94	24,53	22,66	-7,6 %
Région Picardie	**27,90**	**26,34**	**25,18**	**-4,4 %**

Source : Carsat Nord-Picardie.
Note : les indices de fréquence sont calculés à partir des accidents du travail des CTN A à I, du CTN Z ainsi que ceux des effectifs salariés soumis à une tarification bureau. Ne sont pas inclus les sinistres du compte global, c'est-à-dire ceux non imputés aux employeurs.

Les territoires de la région Picardie présentent un clivage nord/sud en matière d'accidentologie. En effet, c'est dans le sud de la région Picardie que les accidents du travail sont les plus fréquents, et notamment dans les zones d'emploi de Roissy – Sud Picardie, Soissons et Château-Thierry où l'indice de fréquence se trouve nettement au-dessus des moyennes régionale et nationale. Parmi les trois zones, c'est Château-Thierry qui présente l'indicateur le moins favorable avec des accidents du travail 1,4 fois plus fréquents qu'en moyenne en région. A l'opposé, les accidents sont les moins fréquents pour les zones d'emploi d'Abbeville, Vallée de la Bresle – Vimeu, Amiens et Saint-Quentin.

En 2013, la fréquence des accidents du travail diminue dans la majorité des zones d'emploi de la région Picardie. Seule exception : le Thiérache où la fréquence des accidents augmente de façon importante.

Indice de fréquence des accidents du travail du régime général par zone d'emploi

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

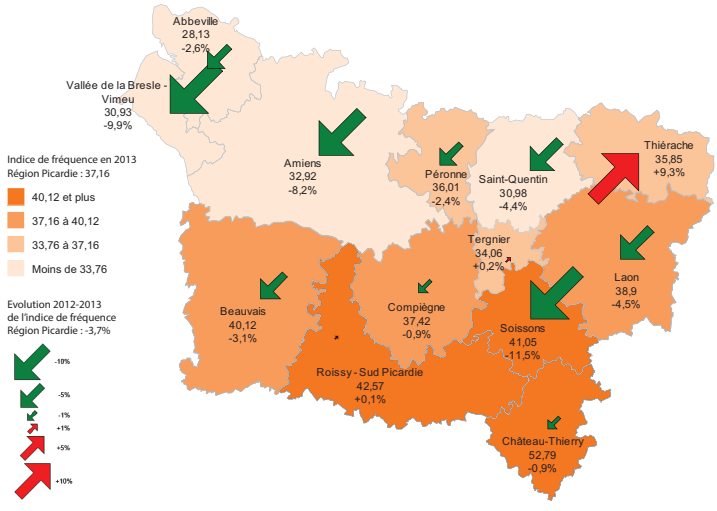

Source : Carsat Nord-Picardie.
Note : les indices de fréquence sont calculés à partir des accidents du travail des CTN A à I, du CTN Z ainsi que ceux des effectifs salariés soumis à une tarification bureau. Ne sont pas inclus les sinistres du compte global, c'est-à-dire ceux non imputés aux employeurs.

Taux de fréquence des accidents du travail du régime général par zone d'emploi

Nbre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées

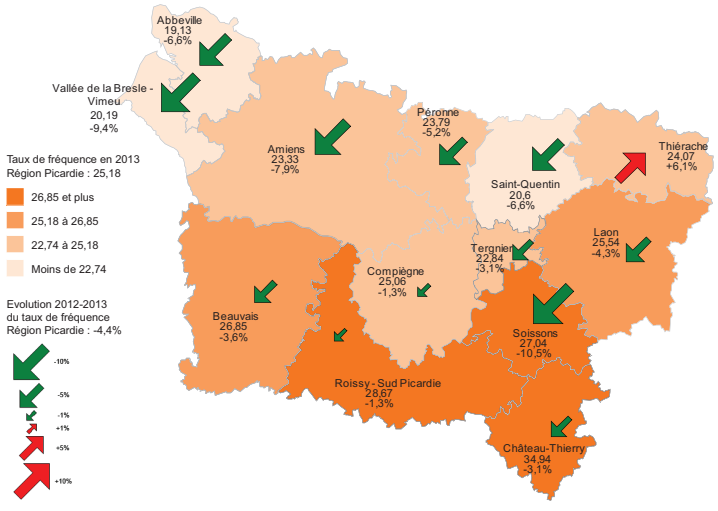

Source : Carsat Nord-Picardie.
Note : les taux de fréquence sont calculés à partir des accidents du travail des CTN A à I, du CTN Z ainsi que ceux des effectifs salariés soumis à une tarification bureau. Ne sont pas inclus les sinistres du compte global, c'est-à-dire ceux non imputés aux employeurs.

Les victimes d'accidents du travail sont le plus souvent des hommes, des ouvriers et des salariés ayant peu d'ancienneté dans l'entreprise

65 % des victimes d'accidents du travail sont des hommes. Or ils représentent 53 % de la population active, hors secteurs agricoles.

Un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans leur entreprise.

Accidents du travail du régime général par genre

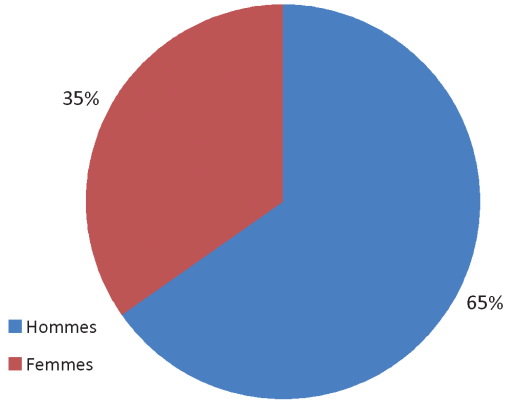

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2013.

Part de salariés par durée d'ancienneté dans l'entreprise lors de la survenance d'un accident du travail du régime général

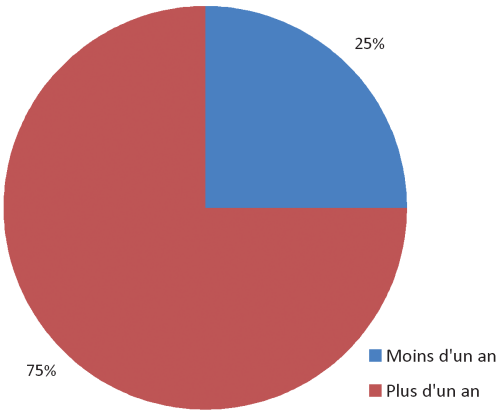

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2013.

Les ouvriers représentent 57 % des victimes d'accidents du travail, avec une majorité d'ouvriers qualifiés. Or les ouvriers représentent 29 % de la population active.

Population active par catégorie socioprofessionnelle du régime général

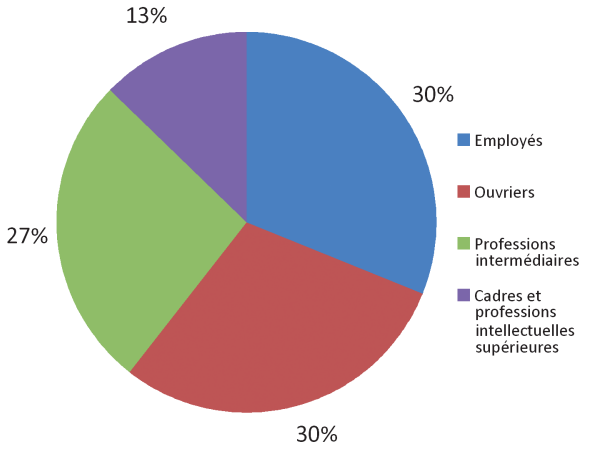

Source : Insee, Recensement de population 2011. Données hors agriculteurs exploitants et artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

Accidents du travail par qualification professionnelle du régime général

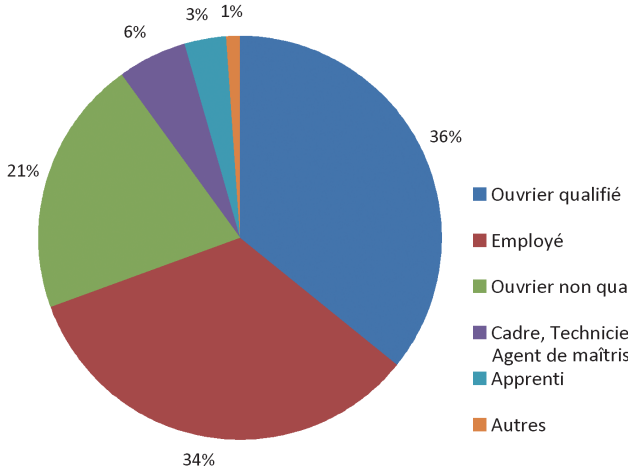

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2013.

Les accidents du travail sont les plus fréquents dans les établissements de taille intermédiaire

Indice de fréquence par taille de sections d'établissement du régime général

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

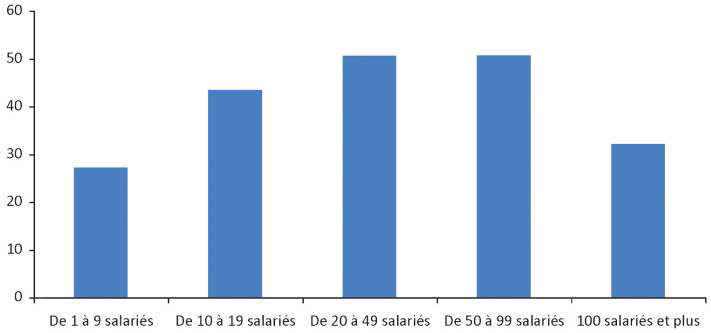

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2013.

Les accidents du travail sont les plus fréquents pour les petites et moyennes entreprises, et plus particulièrement parmi celles employant de 20 à 99 salariés où les accidents sont presque 1,4 fois plus fréquents qu'en moyenne en région.

Sections d'établissement

Une entreprise, identifiée par un SIREN, peut contenir plusieurs établissements géographiquement localisés sur des lieux différents. Chaque établissement, identifié par un SIRET, peut regrouper plusieurs sections d'établissement identifiées chacune par la Carsat Nord-Picardie par une famille professionnelle différente (ou code risque) et bénéficiant ainsi d'un taux de cotisation accidents du travail et maladies professionnelles différent.

Des accidents du travail en baisse en 2013 pour les salariés du régime agricole

Les accidents du travail sont en baisse générale en 2013.
La durée moyenne d'arrêt est en augmentation +1,7 jours pour la France et +7,9 jours pour la Picardie.
La Picardie a une durée moyenne d'arrêt supérieure à la France, +3,9 jours au-dessus de la moyenne nationale.

Accidents du travail avec et sans arrêt en France

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Accidents avec/sans arrêt	69 516	67 755	65 352	63 148	63 066	59 650	57 613
Accidents avec arrêt	45 512	44 222	42 968	42 265	41 903	40 296	39 344
Durée moyenne d'arrêt	50,7	52,3	55,3	57,3	57,8	59,7	61,4

Source : CCMSA-SID en date du 18/09/2013

Accidents du travail avec et sans arrêt en Picardie

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Accidents avec/sans arrêt	2 954	2 906	2 790	2 696	2 431	2 324	2 251
Accidents avec arrêt	1 816	1 840	1 804	1 803	1 556	1 666	1 475
Durée moyenne d'arrêt	51,5	51,8	52,4	61,2	59,3	57,4	65,3

Source : CCMSA-SID en date du 26/08/2014

La répartition homme/femme sur les accidents de travail en France est équivalente à celle de la Picardie. Les hommes sont chaque année à plus de 70% victimes d'accident que ce soit avec et sans arrêt.

Répartition par sexe des accidents du travail avec et sans arrêt en France

	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Accidents avec/sans arrêt	73,9 %	26,1 %	73,4 %	26,6 %	72,9 %	27,1 %	72,2 %	27,8 %	72,3 %	27,7 %	72,4 %	27,6 %	72,1 %	27,9 %
Accidents avec arrêt	77,2 %	22,8 %	77,0 %	23,0 %	76,5 %	23,5 %	75,9 %	24,1 %	75,4 %	24,6 %	75,8 %	24,2 %	75,7 %	24,3 %

Source : CCMSA-SID en date du 26/08/2014

Répartition par sexe des accidents du travail avec et sans arrêt en Picardie

	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Accidents avec/sans arrêt	74,6 %	25,4 %	72,8 %	27,2 %	71,0 %	29,0 %	71,0 %	29,0 %	69,9 %	30,1 %	72,8 %	27,2 %	71,4 %	28,6 %
Accidents avec arrêt	78,7 %	21,3 %	78,6 %	21,4 %	76,4 %	23,6 %	74,4 %	25,6 %	73,0 %	27,0 %	76,0 %	24,0 %	73,4 %	26,6 %

Source : CCMSA-SID en date du 26/08/2014

Taux de fréquence et gravité des accidents du travail en France

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de fréquence	38,1	37,2	36,4	35,9	35,4	34	32,9
Taux de gravité	2 322	2 344	2 447	2 503	2 539	2 542	2 528

Source : CCMSA-SID en date du 26/08/2014
Taux de fréquence : nombre d'AT par millions d'heures travaillées.
Taux de gravité : nombre de journées d'incapacité temporaire par millions d'heures travaillées

Taux de fréquence et gravité des accidents du travail en Picardie

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de fréquence	35,9	37,0	36,5	36,6	32,2	34,3	31,4
Taux de gravité	2 002	2 149	2 139	2 462	2 199	2 239	2 336

Source : CCMSA-SID en date du 26/08/2014

Taux de fréquence des accidents du travail du régime agricole

Nombre d'accidents du travail pour un million d'heures travaillées

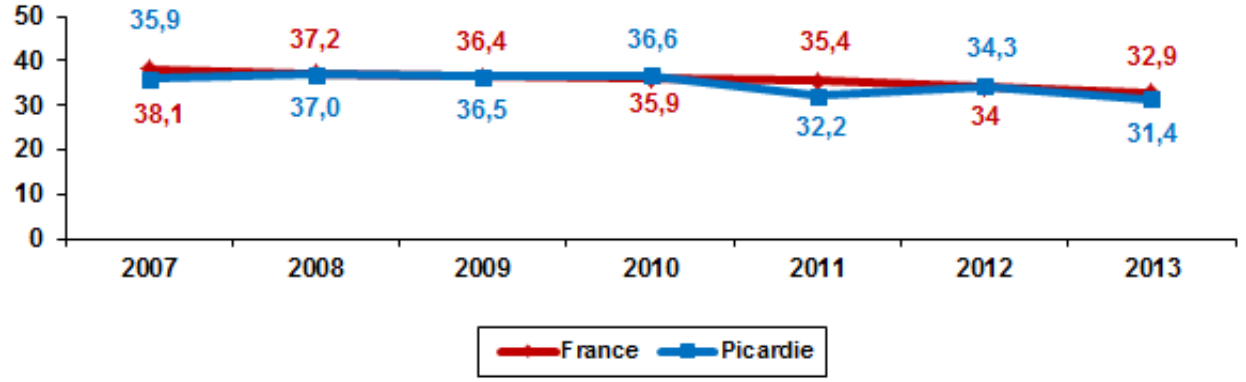

Source : CCMSA-SID en date du 26/08/2014

Taux moyen d'incapacité permanente partielle du régime agricole

Total des taux d'incapacité permanente pour un million d'heures travaillées

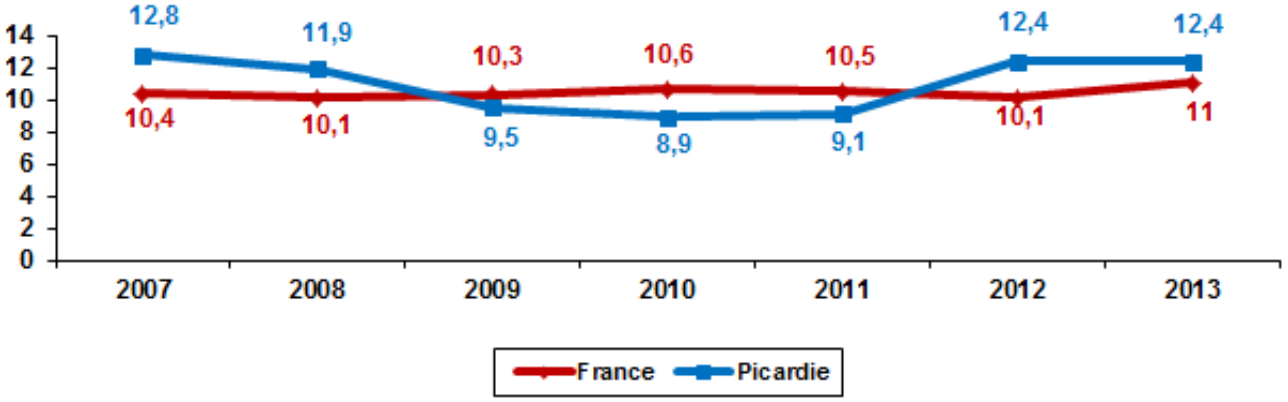

Source : CCMSA-SID en date du 26/08/2014

Nous constatons que les taux moyen d'IPP est stagne pour la Picardie, il reste supérieur au taux de la France (+1,4 point).

Taux de fréquence par secteurs d'activité du régime agricole en 2013

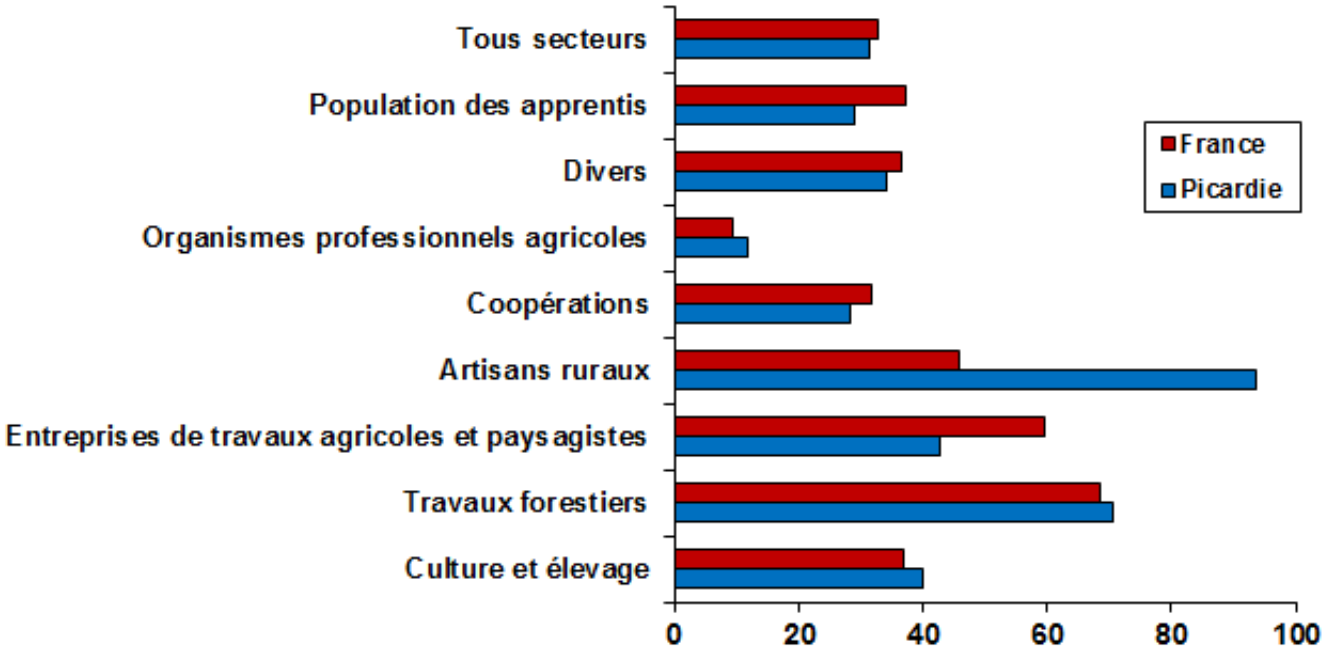

Source : CCMSA-SID en date du 26/08/2014
Nb : -Divers : regroupe les garde-chasse, garde-pêche, gardes forestiers, jardiniers, organismes de remplacement.

La gravité des accidents du travail dans le Régime général

La gravité des accidents du travail peut être observée selon deux spectres : celui de la durée de l'arrêt de travail et celui de l'incapacité permanente.

Le premier critère, celui de l'arrêt de travail, concerne l'ensemble des accidents du travail avec arrêt. Il peut être évalué selon deux indicateurs : **la durée moyenne d'un arrêt de travail** consécutif à un accident du travail et **le taux de gravité qui correspond au nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées.**

Le deuxième critère, celui de l'incapacité permanente, concerne la fraction des accidents du travail qui ont engendré une incapacité permanente partielle de travail, soit près de 6 % des accidents. En plus du dénombrement de ce type d'accidents, il est possible d'évaluer la gravité en observant **l'indice de gravité qui correspond au total des taux d'incapacité permanente pour un million d'heures travaillées.**

Une durée d'arrêt qui s'allonge sur neuf ans

Sur une tendance à la hausse, la durée moyenne d'arrêt d'un accident du travail est de 59 jours en 2013 en Picardie alors qu'elle était de 48 jours en moyenne en 2004. Ainsi, en neuf ans, un accident du travail implique un arrêt de travail plus long de 11 jours.

En région Picardie, la durée moyenne d'arrêt d'un accident du travail s'avère moins élevée qu'en France. Par rapport au national, la durée d'arrêt est en région inférieure de deux jours en 2013.

Rapportant le nombre de jours d'arrêt (ou d'indemnités journalières versées) à 1 000 heures travaillées, le taux de gravité de la région Picardie est plus élevé qu'au national. Il s'élève à 1,49 en 2013 contre 1,38 au national. Néanmoins, après avoir suivi une tendance à la hausse, le taux de gravité régional diminue de 2011 à 2013, ce qui réduit l'écart avec le national. Sur cette période, la baisse du nombre de jours d'arrêt est nettement plus rapide que celle des heures travaillées. Malgré cette baisse, le taux de gravité se situe toujours au-dessus du national alors qu'il était d'un niveau proche de l'indicateur national entre 2004 et 2009.

Durée moyenne d'arrêt des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour un accident du travail

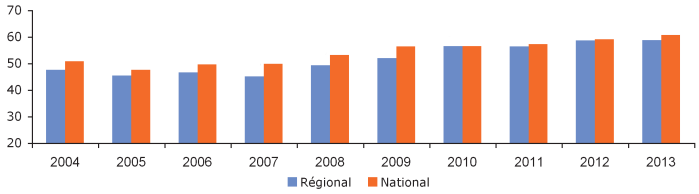

Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts.
Note : Périmètre = CTN A à I.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

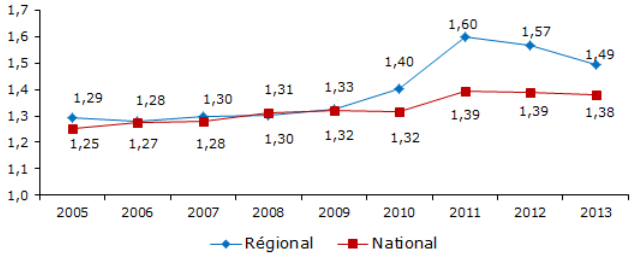

Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts.
Note : Périmètre = CTN A à I.

Les statistiques comparant les situations régionales et nationales sont construites sur la base de critères identiques, avec des données concernant les CTN A à I. Les statistiques détaillées par territoire (départements et zones d'emploi) comprennent en complément le CTN Z[1] et les taux bureau[2]. C'est pourquoi des écarts sont observés sur les indicateurs. A noter que pour obtenir un panorama exhaustif de la sinistralité, il est nécessaire d'inclure les sinistres du compte global dans le dénombrement[3] (ainsi que leurs jours d'arrêt et leur taux d'incapacité permanente), c'est-à-dire les accidents du travail qui ne sont pas imputés à l'employeur.

1- CTN Z : Activités dont le contenu est hétérogène telles que les associations intermédiaires, les détenus occupés par l'administration pénitentiaire ou les salariés en contrat d'avenir ou en contrat d'accompagnement dans l'emploi, dans les ateliers et chantiers d'insertion par exemple.
2- Taux bureau : Un taux particulier « bureau » peut être attribué pour le personnel administratif d'un établissement, à condition que ce personnel :
• ne soit pas exposé au risque d'accident de la ou des activités principales de l'entreprise, ne serait-ce qu'en devant traverser le chantier, le magasin, l'atelier, le dépôt…
• soit sédentaire et, le cas échéant, non sédentaire dans les limites fixées par la réglementation.
3- On y trouve principalement les accidents survenus aux stagiaires de la formation professionnelle

Evolution du taux de gravité des accidents du travail entre 2004 et 2013, par CTN

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

CTN A – Métallurgie

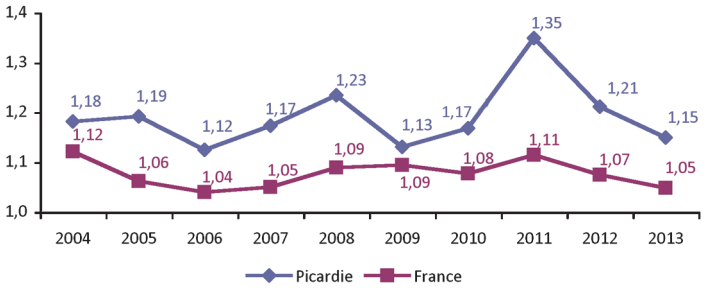

CTN B – BTP

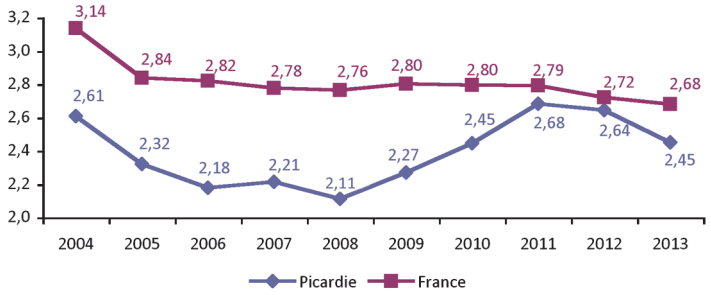

CTN C – Transports, Eau, Gaz, Electricité, Livre, Commnication

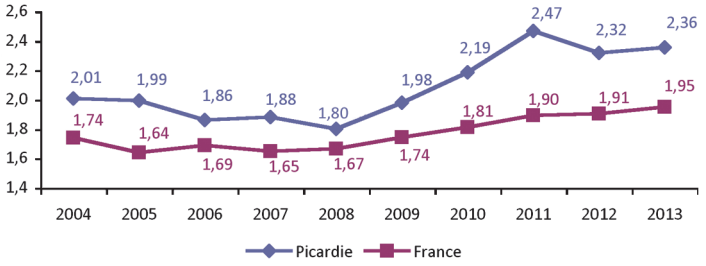

CTN D – Services, Commerces, Industries de l'alimentation

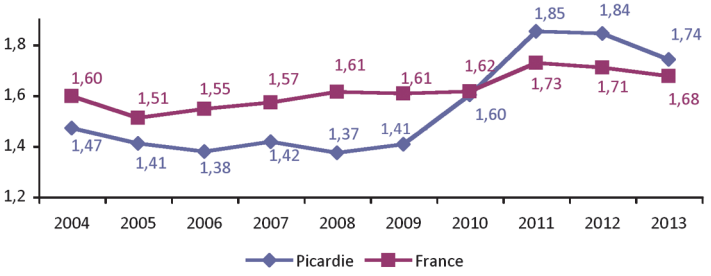

CTN E – Chimie, Caoutchouc, Plasturgie

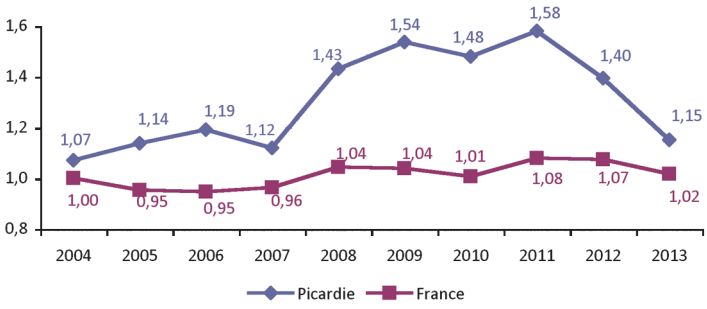

CTN F – Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textile, Vêtement, Cuirs et peaux, Pierres et Terres à feu

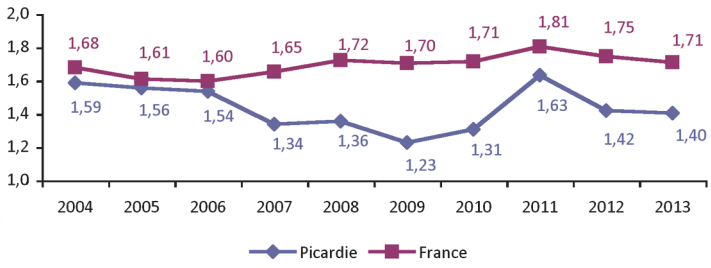

CTN G – Commerces non alimentaires

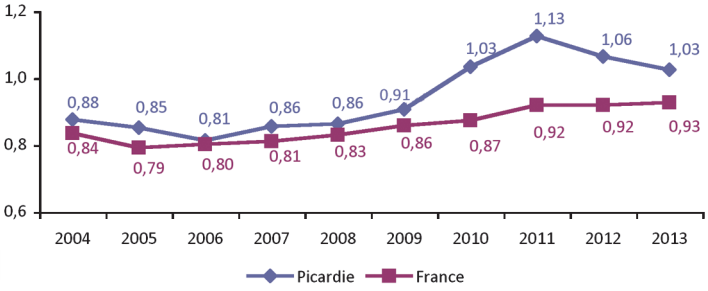

CTN H – Services 1 (banques, assurances, administrations)

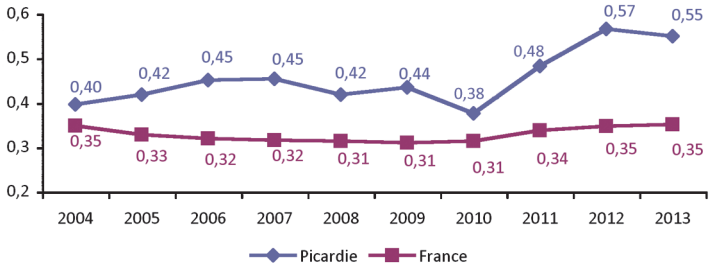

CTN I – Serves 2 (santé, nettoyage...) et travail temporaire

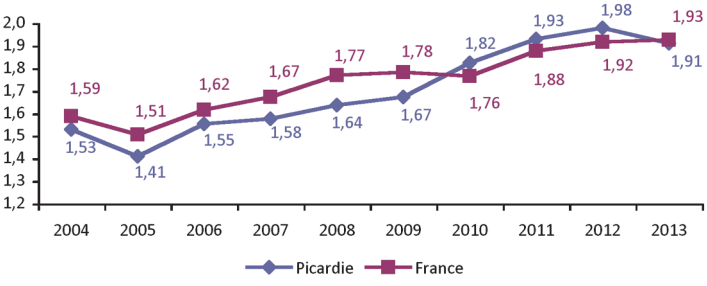

Pour la majorité des CTN, le taux de gravité est en région supérieur à son niveau national et en progression entre 2004 et 2013. On distingue en général deux périodes avec des taux de gravité qui ont eu tendance à se dégrader de 2004 à 2011 pour afficher ensuite une amélioration en 2012 et 2013.

Quelques particularités peuvent néanmoins être précisées :

- le taux de gravité des CTN B – BTP et F - Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textile, Vêtement, Cuirs et peaux, Pierres et Terres à feu est inférieur au national sur l'ensemble de la période.
- contrairement à la tendance régionale, le taux de gravité est sur une tendance à la baisse pour les CTN A - Métallurgie et B - BTP.
- pour les CTN D - Services, Commerces, Industries de l'alimentation et I – Services 2 (santé, nettoyage…) et travail temporaire, le taux de gravité est sur le début de la période observée inférieur à l'indicateur national pour devenir plus élevé les années récentes.

Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts.

Un taux de gravité plus élevé dans le sud de la Picardie

En 2013, le taux de gravité diminue pour le département de l'Aisne et de façon plus marquée dans la Somme. A l'inverse, cet indicateur augmente dans l'Oise qui présente le taux de gravité le plus élevé des trois départements, avec un indicateur nettement supérieur à la moyenne régionale.

Taux de gravité des accidents du travail par département
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

Département	2011	2012	2013	Evolution 2012-2013
Aisne	1,51	1,45	1,38	-5,2 %
Oise	1,61	1,69	1,71	+1,4 %
Somme	1,41	1,43	1,25	-12,9 %
Région Picardie	**1,52**	**1,55**	**1,48**	**-4,5 %**

Source : Carsat Nord-Picardie.
Note : les taux de gravité sont calculés à partir des arrêts des accidents du travail des CTN A à I, du CTN Z ainsi que ceux des effectifs salariés soumis à une tarification bureau. Ne sont pas inclus les arrêts des sinistres du compte global, c'est-à-dire ceux non imputés aux employeurs.

On observe un clivage entre les zones d'emploi du nord de la région où le taux de gravité est faible et en diminution en 2013, et les zones du sud où le taux de gravité est élevé et en hausse en 2013.

Sur les 13 zones d'emploi de la région, sept présentent un taux de gravité inférieur à la moyenne nationale, le taux le plus faible étant enregistré pour Abbeville. Il s'agit des zones d'emploi du nord de la région. A l'opposé, les zones d'emploi présentant les taux de gravité les plus élevés sont Beauvais, Roissy – Sud Picardie et Château-Thierry, soit les zones du sud de la région.

En 2013, le taux de gravité diminue dans la majorité des zones d'emploi, et de façon plus marquée pour les zones de Péronne, Soissons et Amiens.

Taux de gravité des accidents du travail par zone d'emploi
Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

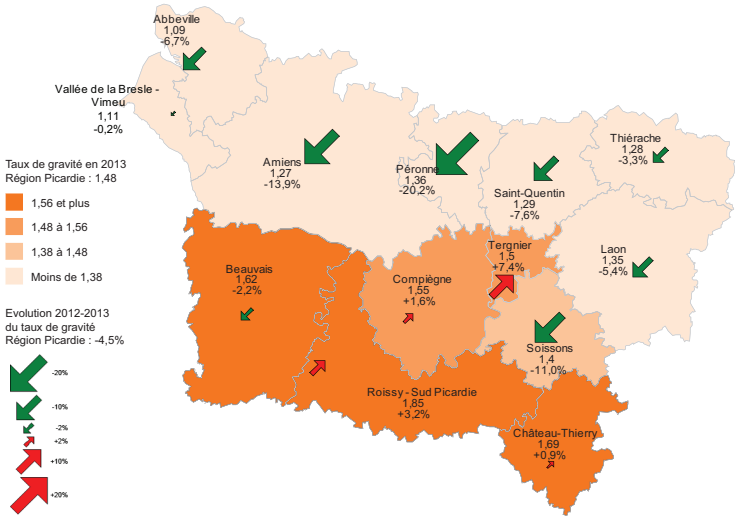

Source : Carsat Nord-Picardie.
Note : les taux de gravité sont calculés à partir des arrêts des accidents du travail des CTN A à I, du CTN Z ainsi que ceux des effectifs salariés soumis à une tarification bureau. Ne sont pas inclus les arrêts des sinistres du compte global, c'est-à-dire ceux non imputés aux employeurs.

Des accidents du travail graves plus nombreux

Les accidents graves, ceux ayant engendré une incapacité permanente partielle de travail, sont au nombre de 965 en 2013 pour la région Picardie, dont 13 mortels. Ils regroupent ainsi 5,7% des accidents du travail, soit une part relativement faible des accidents, ce qui explique en partie les fluctuations rapides que subit le volume d'accidents graves en région.

En 2013, les accidents graves ont augmenté de 2,3% alors qu'on observe une diminution au national. Néanmoins les évolutions sont très contrastées entre les secteurs d'activité. Les augmentations les plus importantes concernent le CTN B - BTP et le CTN C - Transports, Eau, Gaz, Electricité, Livre, Communication, et les baisses les plus marquées sont enregistrées pour le CTN E - Chimie, Caoutchouc, Plasturgie et le CTN A - Métallurgie.

Les accidents du travail avec incapacité permanente partielle par Comité technique national

		Région Picardie				National	
		2011	2012	2013	Evolution 2012-2013	2013	Evolution 2012-2013
A	Métallurgie	125	122	106	-13,1 %	3 869	-2,8 %
B	B.T.P.	160	150	170	+13,3 %	7 437	-5,5 %
C	Transports, Eau, Gaz, Electricité, Livre, Communication	144	135	157	+16,3 %	5 799	-0,4 %
D	Services, Commerces, Industries de l'alimentation	130	126	125	-0,8 %	5 558	-0,7 %
E	Chimie, Caoutchouc, Plasturgie	59	59	45	-23,7 %	811	+1,6 %
F	Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textile, Vêtement, Cuirs et peaux, Pierres et Terres à feu	43	52	51	-1,9 %	1 546	-11,3 %
G	Commerces non alimentaires	73	73	71	-2,7 %	3 226	-3,5 %
H	Services 1 (banques, assurances, administrations…)	63	54	51	-5,6 %	2 402	+1,6 %
I	Services 2 (santé, nettoyage…) et travail temporaire	180	172	189	+9,9 %	8 430	-2,1 %
Ensemble des CTN		**977**	**943**	**965**	**+2,3 %**	**39 078**	**-2,6%**

Unité : nombre

Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts.
Note : si on ajoute les accidents du travail concernant les effectifs salariés des activités diverses (CTN Z), ceux des salariés soumis à une tarification bureaux ainsi que ceux du compte global, le nombre d'accidents du travail avec IPP du Régime général atteint au total 995 pour la région Picardie.

En 2013, la moitié des accidents du travail graves ont eu lieu dans l'Oise où le volume de ces accidents s'est accru cette même année. Les accidents avec incapacité permanente partielle ont également augmenté dans l'Aisne, et ont diminué de façon importante dans la Somme.

Accidents du travail graves par département
Accidents du travail avec incapacité permanente partielle

Département	2011	2012	2013	Part du département	Evolution 2012-2013
Aisne	198	194	211	22,0 %	+8,8 %
Oise	473	447	487	50,7 %	+8,9 %
Somme	326	298	263	27,4 %	-11,7 %
Région Picardie	**997**	**939**	**961**	**100,0 %**	**+2,3 %**

Source : Carsat Nord-Picardie.
Note : si on ajoute les accidents du travail du compte global, le nombre d'accidents du travail avec IPP du Régime général atteint au total 995 pour la région Picardie.

En volume, les accidents graves, sont concentrés dans les zones d'emploi de Roissy – Sud Picardie, Amiens, Beauvais et Compiègne. Les évolutions sont contrastées, avec une baisse des accidents graves dans sept zones d'emploi sur les 13 de la région.

Accidents du travail graves par zone d'emploi

Accidents du travail avec incapacité permanente partielle

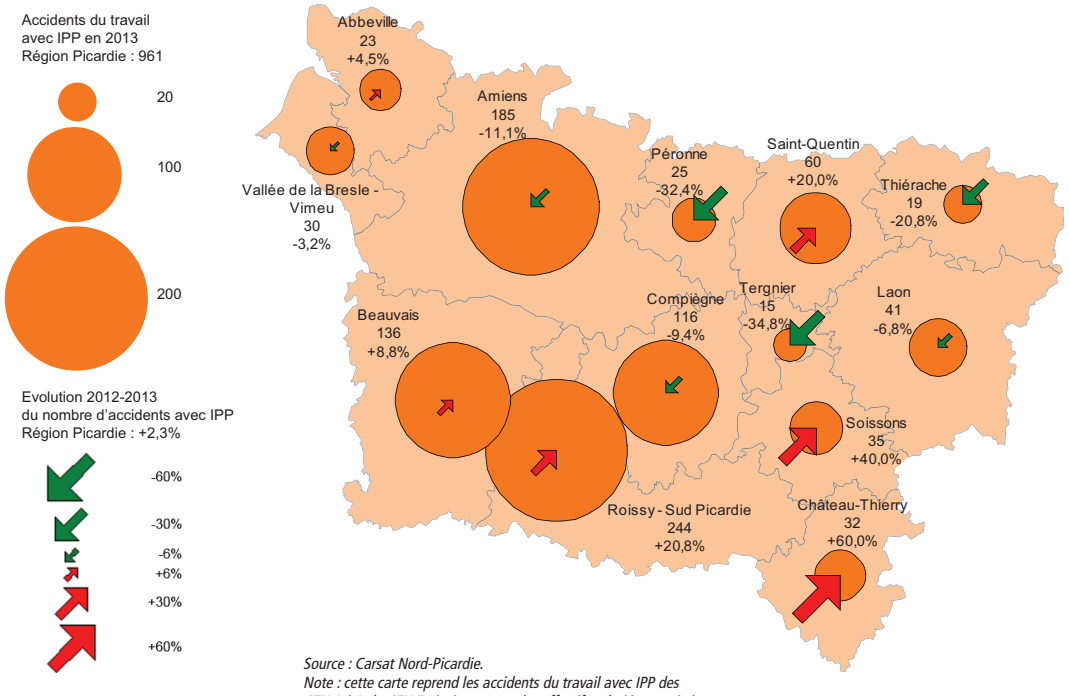

Source : Carsat Nord-Picardie.
Note : cette carte reprend les accidents du travail avec IPP des CTN A à I, du CTN Z ainsi que ceux des effectifs salariés soumis à une tarification bureau. Ne sont pas inclus les sinistres du compte global, c'est-à-dire ceux non imputés aux employeurs.

Des séquelles moins fréquentes qu'un an avant

Rapportant les taux d'incapacité permanente aux heures travaillées, l'indice de gravité régional était inférieur à l'indicateur national jusqu'en 2010. Entre 2011 et 2013, le niveau de cet indicateur est identique pour la Picardie et la France, avec un indice de gravité de 14,31 en région en 2013. Cet indicateur est néanmoins sur une tendance à la baisse entre 2004 et 2013, bien qu'il se soit un peu dégradé en 2011 et 2012.

Indice de gravité

Somme des taux d'incapacité permanente partielle pour 1 000 000 d'heures travaillées

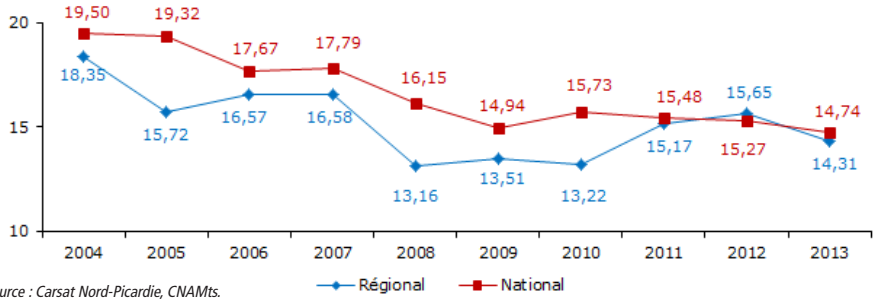

Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts.
Note = Périmètre = CTN A à I.

C'est dans l'Oise que les accidents du travail apparaissent les plus graves au vu de l'indice de gravité qui est 1,2 fois supérieur à la moyenne régionale. En 2013, cet indicateur diminue dans l'Oise et de façon plus marquée dans la Somme qui présente l'indice le plus faible parmi les trois départements picards. Dans l'Aisne, l'indice de gravité subit une hausse importante en 2013, qui fait toutefois suite à une année de baisse très marquée.

Indice de gravité des accidents du travail avec incapacité permanente partielle, par département

Total des taux d'incapacité permanente partielle pour un million d'heures travaillées

Département	2011	2012	2013	Evolution 2012-2013
Aisne	13,04	11,18	12,56	+12,4 %
Oise	17,79	17,24	16,40	-4,9 %
Somme	12,35	11,87	10,14	-14,6 %
Région Picardie	**14,83**	**14,00**	**13,41**	**-4,2 %**

Source : Carsat Nord-Picardie.
Note : les indices de gravité sont calculés à partir des taux d'IPP des accidents du travail des CTN A à I, du CTN Z ainsi que ceux des effectifs salariés soumis à une tarification bureau. Ne sont pas inclus les sinistres du compte global, c'est-à-dire ceux non imputés aux employeurs.

Au vu de l'indice de gravité, les accidents sont les plus graves dans les zones d'emploi de Roissy – Sud Picardie, Vallée de la Bresle – Vimeu et Thiérache. A l'opposé, les accidents sont les moins graves pour Péronne et Saint-Quentin. En 2013, cet indicateur s'est dégradé le plus vite pour les zones de Château-Thierry et Vallée de la Bresle – Vimeu où l'indice de gravité a environ été multiplié par deux.

A noter que l'indice de gravité a tendance à rapidement fluctuer, notamment lorsqu'il est calculé sur un échelon géographique réduit. En effet, il est mesuré à partir des taux d'incapacité permanente des accidents graves, soit un volume relativement faible d'accidents. Par exemple, pour Tergnier qui est la plus petite zone d'emploi d'un point de vue économique, l'indice de gravité reprend en 2013 les taux d'incapacité permanente de 15 accidents graves.

Indice de gravité des accidents du travail avec incapacité permanente partielle, par zone d'emploi

Total des taux d'incapacité permanente partielle pour un million d'heures travaillées

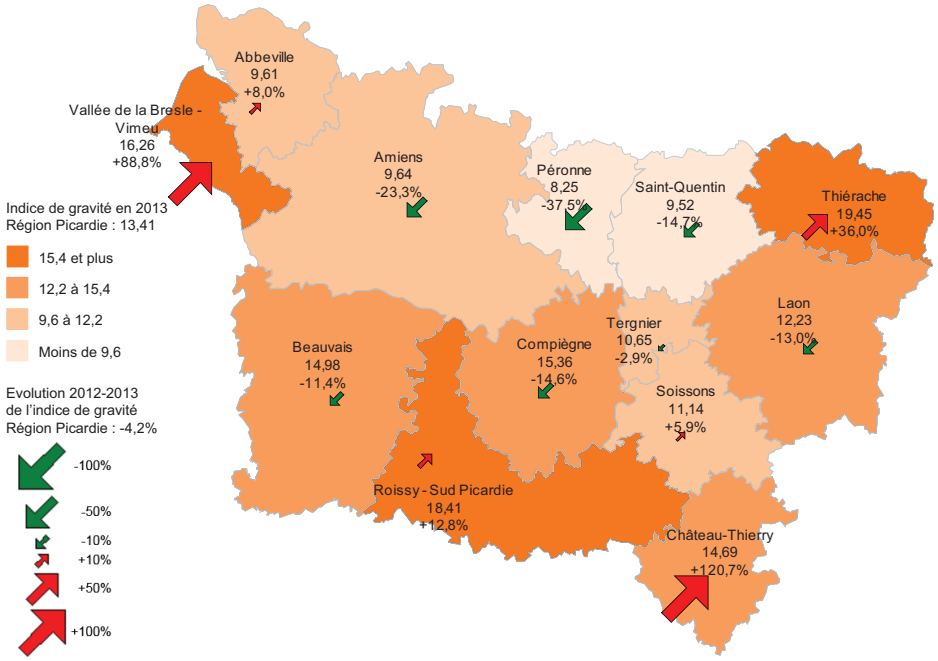

Source : Carsat Nord-Picardie.
Note : les indices de gravité sont calculés à partir des taux d'IPP des accidents du travail des CTN A à I, du CTN Z ainsi que ceux des effectifs salariés soumis à une tarification bureau. Ne sont pas inclus les sinistres du compte global, c'est-à-dire ceux non imputés aux employeurs.

Accidents du travail graves ou avec incapacité permanente partielle (IPP)

Accidents ayant entraîné l'attribution d'une indemnité en capital ou d'une rente « accident du travail ». Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail mortels.

Les maladies professionnelles du Régime général et agricole

Un volume de maladies professionnelles en baisse en 2013

En 2013, 1 939 maladies professionnelles ont été reconnues : ainsi leur reconnaissance recule ainsi que leur indemnisation. En effet, la même année, 1 569 maladies professionnelles ont été indemnisées pour la région Picardie, soit 266 cas de moins qu'en 2012.

La région regroupe 3% des maladies professionnelles de France, soit un poids un peu plus élevé que son poids économique.

Maladies professionnelles reconnues et indemnisées en région Picardie

Région Picardie	2011	2012	2013	Evolution 2012–2013
MP reconnues	2 316	2 245	1 939	-13,6 %
MP indemnisées	1 714	1 835	1 569	-14,5 %
dont MP avec IPP	*767*	*965*	*866*	*-10,3 %*
dont MP Mortelles	*29*	*17*	*16*	*-5,9 %*

Source : CARSAT Nord-Picardie.

L'Oise regroupe le volume le plus important de maladies professionnelles avec 40 % des maladies de la région. L'indemnisation des maladies professionnelles a le plus progressé dans la Somme, alors qu'elle a reculé dans l'Aisne.

Maladies professionnelles reconnues par département

Département	2011	2012	2013	Poids du département en 2013	Evolution 2012–2013
Aisne	491	469	389	23,4 %	-17,1 %
Oise	862	633	674	40,6 %	+6,5 %
Somme	636	560	599	36,0 %	+7,0 %
Les 13 zones d'emploi	**1 989**	**1 662**	**1 662**	**100,0 %**	**+0,0 %**
Compte spécial	327	583	277	-	-52,5 %
Région Picardie	**2 316**	**2 245**	**1 939**	**–**	**–13,6 %**

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Maladies professionnelles indemnisées par département

Département	2011	2012	2013	Poids du département en 2013	Evolution 2012–2013
Aisne	311	386	306	23,7 %	-20,7 %
Oise	609	519	522	40,5 %	+0,6 %
Somme	437	397	461	35,8 %	+16,1 %
Les 13 zones d'emploi	**1 357**	**1 302**	**1 289**	**100,0 %**	**–1,0 %**
Compte spécial	346	533	280	-	-47,5 %
Région Picardie	**1 703**	**1 835**	**1 569**	**–**	**–14,5 %**

Source : CARSAT Nord-Picardie.

Le plus gros volume de maladies professionnelles se trouve dans les zones d'emploi d'Amiens, Roissy – Sud Picardie, Beauvais et Compiègne qui regroupent 65 % des maladies de la région Picardie, hors compte spécial. À noter que 18 % des maladies professionnelles sont en 2013 imputées au compte spécial, c'est-à-dire qu'elles n'ont pu être imputées à un employeur (parce que l'exposition a eu lieu auprès d'une pluralité d'employeurs ou auprès d'un employeur qui n'existe plus). Ainsi, le lieu géographique n'étant pas déterminé précisément, ces maladies ne peuvent être reliées à une zone d'emploi. Les maladies professionnelles imputées au compte spécial sont majoritairement des troubles musculo-squelettiques mais les cas de maladies dues à l'amiante y sont nombreux.

Maladies professionnelles reconnues par zone d'emploi en 2013

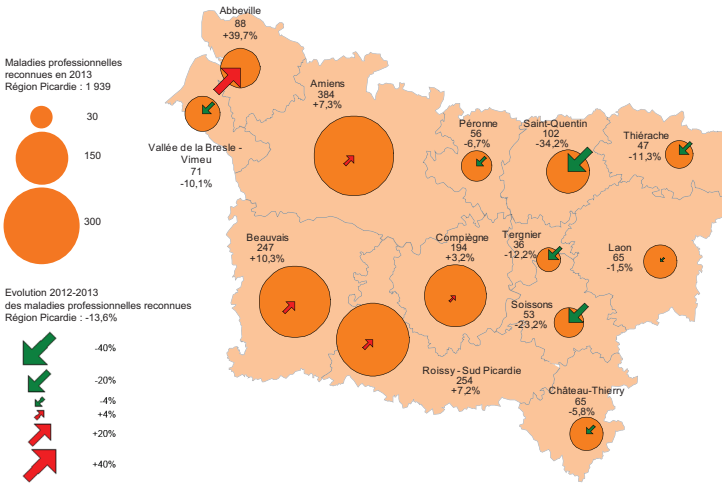

Source : Carsat Nord-Picardie.
Note : la carte reprend les maladies professionnelles reconnues pour les CTN A à I, pour le CTN Z ainsi que celles des effectifs salariés soumis à une tarification bureau. Ne sont pas inclus les sinistres du compte spécial, c'est-à-dire ceux non imputés aux employeurs, qui représentent 277 maladies sur les 1 939 maladies professionnelles reconnues en 2013.

Maladies professionnelles indemnisées par zone d'emploi en 2013

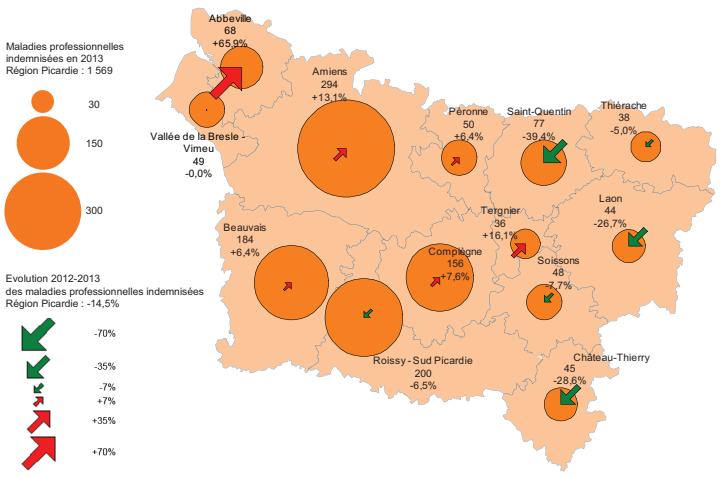

Source : Carsat Nord-Picardie.
Note : la carte reprend les maladies professionnelles indemnisées pour les CTN A à I, pour le CTN Z ainsi que celles des effectifs salariés soumis à une tarification bureau. Ne sont pas inclus les sinistres du compte spécial, c'est-à-dire ceux non imputés aux employeurs, qui représentent 280 maladies sur les 1 569 maladies professionnelles indemnisées en 2013.

Des maladies professionnelles moins fréquentes qu'un an avant mais toujours plus fréquentes qu'au national

En 2013, les maladies professionnelles restent en région plus fréquentes qu'au national. Pour 1 000 salariés, ce sont 3,44 maladies professionnelles qui sont indemnisées la même année contre 2,76 au national. Sur l'ensemble de la période 2005-2013, l'indice de fréquence des maladies professionnelles est sur une tendance à la hausse en région comme au national. Néanmoins, en 2013 la fréquence des maladies professionnelles diminue en région plus rapidement qu'au national, ce qui diminue l'écart avec le national.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles pour 1 000 salariés

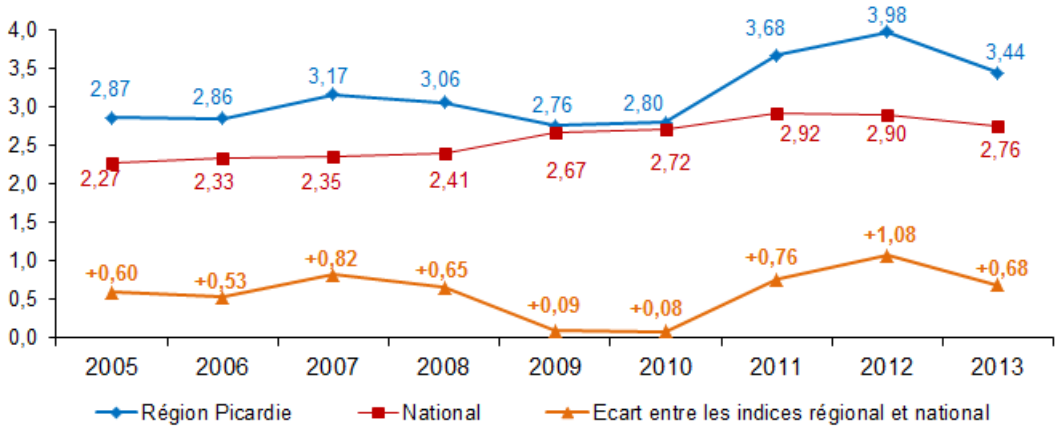

Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts.
Note : les indices de fréquence sont calculés à partir des maladies professionnelles des CTN A à I, du CTN Z ainsi que celles des effectifs salariés soumis à une tarification bureau, et celles imputées au compte spécial.

En 2013, les maladies professionnelles sont les plus fréquentes dans la Somme, l'indice de fréquence ayant subi une dégradation importante dans ce département entre 2012 et 2013. Les maladies professionnelles sont les moins fréquentes dans l'Oise et l'Aisne, l'indice de fréquence ayant rapidement diminué dans l'Aisne en 2013.

Indice de fréquence des maladies professionnelles par département

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés

Département	2011	2012	2013	Evolution 2012–2013
Aisne	2,74	3,44	2,78	-19,3 %
Oise	3,08	2,64	2,71	+2,5 %
Somme	2,69	2,60	3,02	+16,4 %
Région Picardie	**3,59**	**3,98**	**3,44**	**–13,4 %**

Source : Carsat Nord-Picardie
Note : les indices de fréquence régionaux sont calculés à partir des maladies professionnelles indemnisées pour les CTN A à I, le CTN Z ainsi que celles des effectifs salariés soumis à une tarification bureau, et celles imputées au compte spécial. Les indices de fréquence par département excluent les maladies professionnelles imputées au compte spécial car il n'est pas possible de déterminer une adresse géographique précise dans la mesure où ces maladies ne sont pas imputées à un employeur..

Les zones d'emploi présentant les indices de fréquence des maladies professionnelles les plus élevés de la région sont Abbeville, Péronne et Vallée de la Bresle – Vimeu. Néanmoins ces zones regroupent un volume faible de maladies, et l'indice de la zone d'Abbeville s'est rapidement dégradé en 2013.

A noter que 280 maladies sont imputées au compte spécial pour la Picardie ; sans connaître la répartition de ces maladies entre les 13 zones d'emploi. De ce fait, les indices de fréquence devraient être plus élevés pour les zones d'emploi, potentiellement dans des proportions différentes.

Indice de fréquence des maladies professionnelles par zone d'emploi

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés

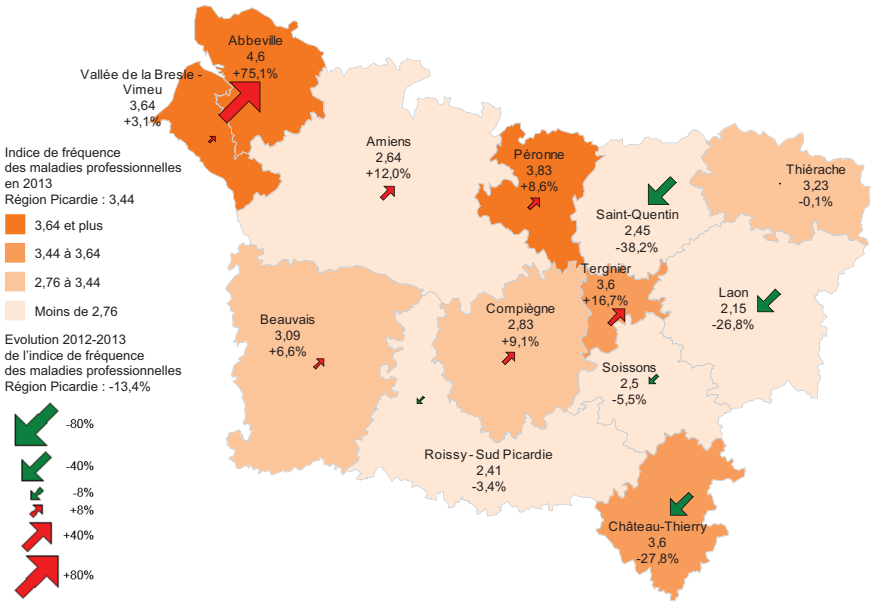

Source : Carsat Nord-Picardie.
Note : les indices de fréquence sont calculés à partir des maladies professionnelles des CTN A à I, du CTN Z ainsi que celles des effectifs salariés soumis à une tarification bureau. Ne sont pas inclus les sinistres du compte spécial, c'est-à-dire ceux non imputés aux employeurs.

Une majorité de troubles musculo-squelettiques

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la pathologie la plus fréquente puisqu'elle regroupe près de neuf maladies professionnelles sur dix en 2013, avec une majorité d'affections péri-articulaires.

Maladies professionnelles indemnisées (régime général)

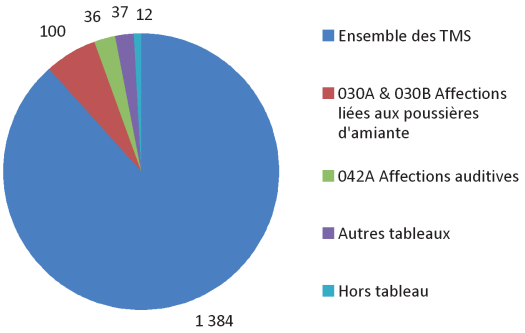

Source : Carsat Nord-Picardie.

Unité : nombre

Troubles musculo-squelettiques (régime général)

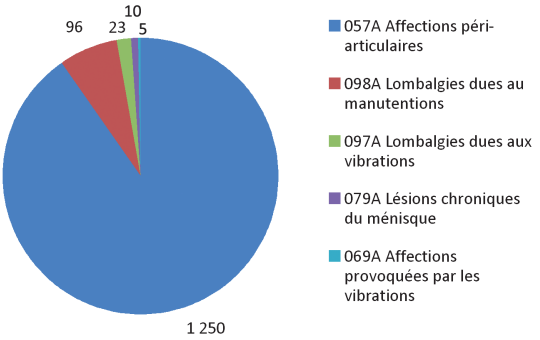

Source : Carsat Nord-Picardie.

Unité : nombre

Les affections péri-articulaires sont majoritaires parmi les troubles musculo-squelettiques. De ce fait, elles portent l'essentiel de l'évolution à la baisse des maladies professionnelles en 2013.

Evolution des troubles musculo-squelettiques en Picardie (régime général)

Unité : nombre

Source : Carsat Nord-Picardie.

En région Picardie, le nombre de cancers professionnels diminue rapidement en 2013, avec 47 cancers reconnus d'ordre professionnel, soit 20 de moins que l'année précédente. Parmi ceux-ci une majorité sont des cancers bronchiques ou broncho-pulmonaires. Sur 10 ans, ce sont 604 cancers qui ont été reconnus d'ordre professionnel en région.

Evolution des cancers professionnels en Picardie (régime général)

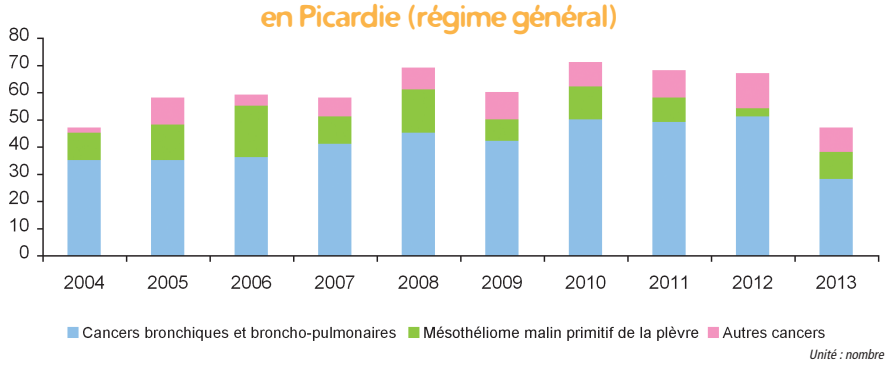

Unité : nombre

Source : Carsat Nord-Picardie.

Des cas de risques psychosociaux reconnus dans le cadre du Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP)

Parmi les 12 maladies professionnelles hors tableau de 2013, on recense quelques cas de pathologies de type risques psychosociaux parmi lesquels des cas de troubles mentaux et du comportement (selon la classification internationale des maladies publiée par l'Organisation Mondiale de la Santé).

Les maladies professionnelles déclarées du régime agricole sont principalement des troubles musculo-squelettiques

Entre 2007 et 2013, les troubles musculo-squelettiques (TMS) ont représenté la majorité des maladies professionnelles en Picardie (86,4%). On retrouve ensuite les lombalgies dues aux vibrations et aux manutentions, puis la surdité.

Les maladies professionnelles en France de 2007 à 2013 (régime agricole)

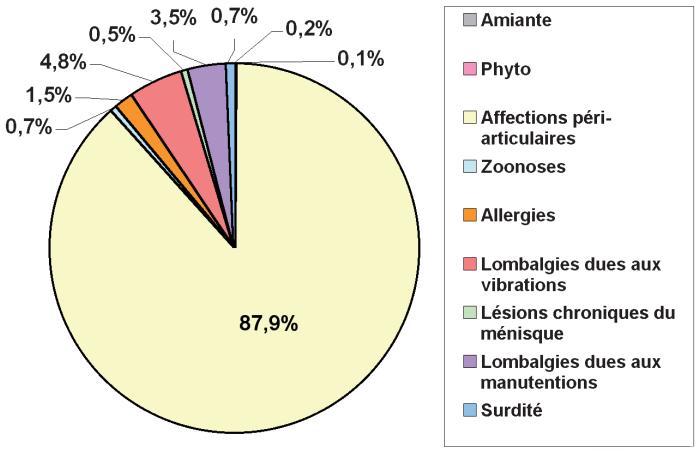

Source : CCMSA-SID en date du 17/11/2014

Les maladies professionnelles en Picardie de 2007 à 2013 (régime agricole)

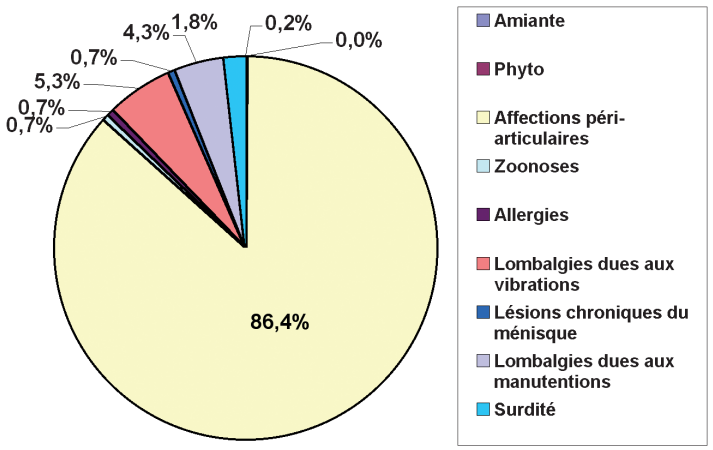

Source : CCMSA-SID en date du 17/11/2014

Les maladies professionnelles déclarées de 2007 à 2013 (régime agricole)

	Picardie	France	% Picardie
Amiante	1	54	1,9 %
Phyto	0	20	0,0 %
Affections péri-articulaires	522	20975	2,5 %
Zoonoses	4	168	2,4 %
Allergies	4	366	1,1 %
Lombalgies dues aux vibrations	32	1138	2,8 %
Lésions chroniques du ménisque	4	127	3,1 %
Lombalgies dues aux manutentions	26	832	3,1 %
Surdité	11	177	6,2 %

Source : CCMSA-SID en date du 17/11/2014

Les maladies professionnelles sont en forte augmentation pour 2013, +8,3 % pour la France et +135,3 % pour la Picardie, après une baisse en 2012.

En 7 ans la France et la Picardie n'avait jamais eu un nombre de maladies professionnelles aussi élevé.

Les maladies professionnelles avec ou sans arrêt en France (régime agricole)

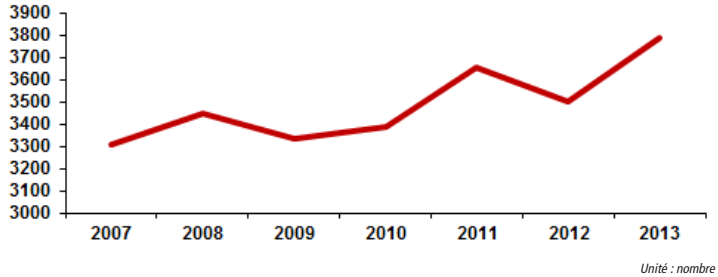

Source : CCMSA-SID en date du 17/11/2014

Les maladies professionnelles avec ou sans arrêt en Picardie (régime agricole)

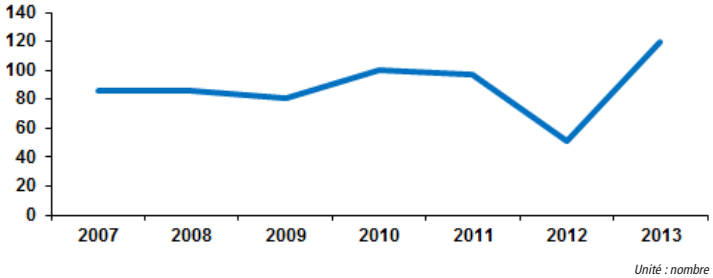

Source : CCMSA-SID en date du 17/11/2014

Maladie professionnelle

Une maladie est dite « d'origine professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou résultant des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. Pour être reconnue et donner lieu à réparation, celle-ci doit :

- figurer dans l'un des tableaux de maladies professionnelles (annexés au Code de la Sécurité sociale).
- être reconnue comme maladie professionnelle au terme d'une procédure de reconnaissance.

Compte spécial des maladies professionnelles

Une maladie professionnelle est imputée au compte spécial lorsqu'il n'est pas possible de déterminer chez quel employeur la maladie a été contractée.

Coût du risque professionnel dans le Régime général et agricole

Une diminution du coût des accidents du travail et des maladies professionnelles plus marquée que la baisse du volume de sinistres

S'élevant à 142,7 millions d'euros en 2013, les frais engendrés par les sinistres sont en Picardie plus élevés pour les accidents du travail que pour les maladies professionnelles qui regroupent respectivement 60 % et 40 % des frais. Néanmoins, le coût moyen d'une maladie professionnelle est nettement plus élevé que celui d'un accident du travail. En effet, même si les maladies professionnelles sont 11 fois moins nombreuses, elles sont 7 fois plus coûteuses. Pour l'année 2013, une maladie professionnelle a engendré 36 757 euros de frais alors qu'un accident du travail en a engendré 5 021 en moyenne.

Le coût du risque a tendance à augmenter en région, bien qu'il se soit amoindri entre 2011 et 2013. En 2013, il s'est réduit de 15,6 millions d'euros, soit une baisse de 10 % sur un an. Les frais ont ainsi diminué plus rapidement que le volume de sinistres, accidents du travail et maladies professionnelles confondus (- 6 %).

Evolution des frais réels engendrés par les sinistres (régime général)

En millions d'euros

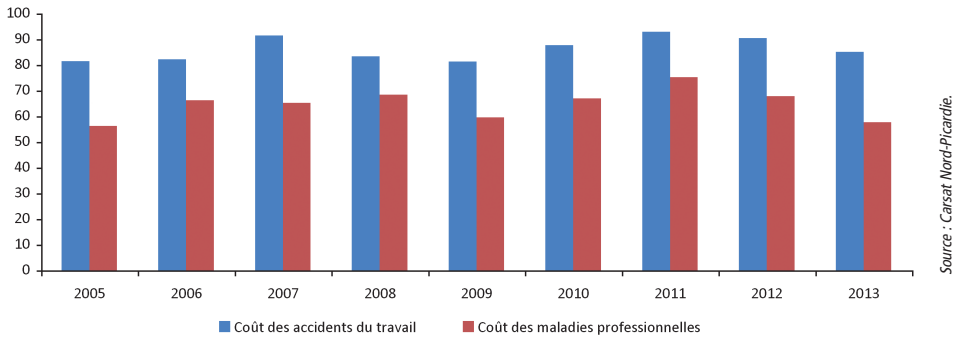

Source : Carsat Nord-Picardie.

Des frais moyens par salarié différents en fonction des secteurs d'activité

En moyenne, le coût du risque professionnel s'élève à 313 euros par salarié, avec 187 euros pour les accidents du travail et 126 euros pour les maladies professionnelles. Des disparités sont observées par CTN. Les frais engendrés par les sinistres sont les plus élevés dans le CTN B - BTP lorsqu'on observe le coût moyen par salarié. En effet, le risque professionnel engendre un coût de 457 euros par salarié dans ce secteur. A l'opposé, le risque professionnel engendre le moins de frais par salarié dans le CTN H - Services 1 (banques, assurances, administrations…) avec 64 euros par salarié.

Ces écarts sont à corréler avec la fréquence des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi qu'avec la gravité de ces sinistres, différents entre les secteurs d'activité.

Frais réels par salarié engendrés par les accidents du travail et maladies professionnelles, en euros (régime général)

Hors frais du compte global mutualisés par le biais d'une majoration du taux de cotisation

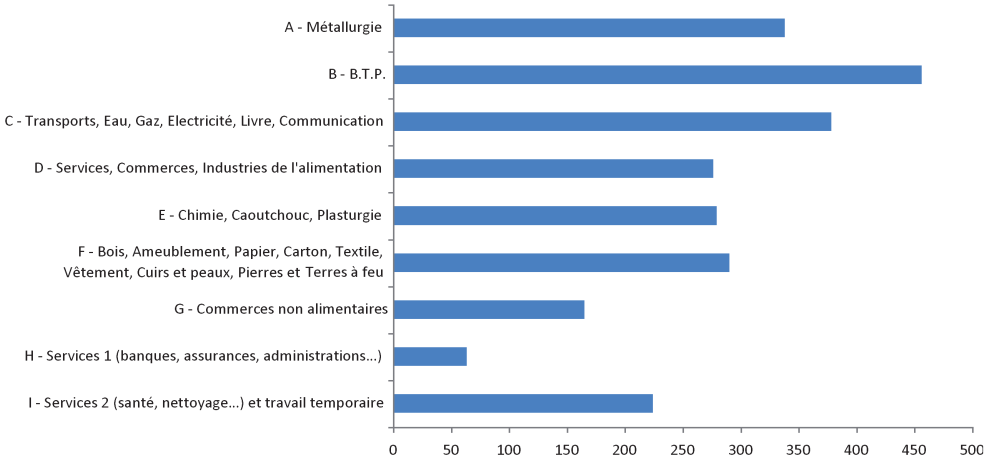

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2013.

Le coût total des accidents du travail par secteurs du régime agricole en Picardie

Coût total en €	2007								
	Culture et Elevage	Travaux forestiers	Travaux agricoles	Artisans	Coopération	Organismes professionnels	Divers	Apprentis	Enseignement public
Accidents avec/sans arrêt	5 608 652,83	1 039 178,32	1 876 824,70	3 484,61	1 678 753,31	837 669,07	785 623,74	300 947,87	55 511,13
Accidents avec arrêt	5 050 675,56	785 264,56	1 809 423,76	3 397,61	1 170 992,86	435 983,92	695 398,03	296 108,58	2 390,26

Coût total en €	2008								
	Culture et Elevage	Travaux forestiers	Travaux agricoles	Artisans	Coopération	Organismes professionnels	Divers	Apprentis	Enseignement public
Accidents avec/sans arrêt	5 722 327,68	946 468,18	1 895 718,88	5 548,34	2 254 652,53	519 396,12	539 615,49	149 957,49	23 711,10
Accidents avec arrêt	5 627 804,01	690 752,22	1 842 582,41	4 354,80	1 988 193,01	343 499,51	451 664,17	148 906,43	4 152,53

Coût total en €	2009								
	Culture et Elevage	Travaux forestiers	Travaux agricoles	Artisans	Coopération	Organismes professionnels	Divers	Apprentis	Enseignement public
Accidents avec/sans arrêt	6 564 478,91	899 716,05	1 337 057,79	745,85	1 153 459,65	802 623,07	312 344,38	196 024,67	16 937,41
Accidents avec arrêt	6 448 971,12	894 824,79	1 073 658,71	622,49	1 136 731,56	495 315,74	279 510,08	194 815,45	374,16

Coût total en €	2010								
	Culture et Elevage	Travaux forestiers	Travaux agricoles	Artisans	Coopération	Organismes professionnels	Divers	Apprentis	Enseignement public
Accidents avec/sans arrêt	6 918 666,93	776 274,09	1 261 941,61	3 310,34	1 683 801,69	1 143 178,60	502 704,14	261 072,29	13 210,02
Accidents avec arrêt	6 544 671,07	772 911,95	1 225 670,57	3 310,34	1 607 250,48	1 120 019,67	409 934,62	259 793,18	0,00

Coût total en €	2011								
	Culture et Elevage	Travaux forestiers	Travaux agricoles	Artisans	Coopération	Organismes professionnels	Divers	Apprentis	Enseignement public
Accidents avec/sans arrêt	4 701 993,25	579 992,31	1 270 899,61	21 962,10	2 033 070,17	1 060 582,09	347 572,20	197 276,09	23 926,19
Accidents avec arrêt	4 408 675,32	578 232,48	1 262 278,18	21 958,15	2 019 722,24	766 754,75	152 761,27	195 886,08	0,00

Coût total en €	2012								
	Culture et Elevage	Travaux forestiers	Travaux agricoles	Artisans	Coopération	Organismes professionnels	Divers	Apprentis	Enseignement public
Accidents avec/sans arrêt	6 353 530,61	701 498,78	1 922 676,36	17 777,35	2 492 714,70	1 153 986,00	319 069,67	485 417,27	26 742,97
Accidents avec arrêt	6 049 518,20	698 511,93	1 792 840,08	17 773,90	2 479 199,75	1 114 888,12	258 544,54	219 509,76	7 306,90

Coût total en €	2013								
	Culture et Elevage	Travaux forestiers	Travaux agricoles	Artisans	Coopération	Organismes professionnels	Divers	Apprentis	Enseignement public
Accidents avec/sans arrêt	5 379 848,08	906 794,55	1 950 314,00	76 920,92	1 701 327,53	906 719,34	582 307,34	173 020,80	11 998,35
Accidents avec arrêt	4 928 202,96	902 477,35	1 942 229,55	76 822,15	1 650 649,16	614 428,26	283 037,24	171 939,95	22,85

Source : CCMSA-SID en date du 17/11/2014

Le coût total des accidents du travail par secteurs du régime agricole en France

Coût total en €	2007								
	Culture et Elevage	Travaux forestiers	Travaux agricoles	Artisans	Coopération	Organismes professionnels	Divers	Apprentis	Enseignement public
Accidents avec/sans arrêt	117 709 064,35	24 050 267,94	40 734 615,11	2 260 648,71	41 311 118,25	18 844 675,24	9 196 419,81	6 052 160,81	2 065 142,09
Accidents avec arrêt	112 429 410,73	21 677 694,64	39 060 124,34	2 228 026,30	38 880 274,11	16 066 819,13	5 443 997,02	5 488 848,50	393 322,59

Coût total en €	2008								
	Culture et Elevage	Travaux forestiers	Travaux agricoles	Artisans	Coopération	Organismes professionnels	Divers	Apprentis	Enseignement public
Accidents avec/sans arrêt	108 796 734,85	23 144 531,83	35 452 406,03	2 809 423,00	39 482 104,36	20 208 398,29	8 124 113,11	5 017 846,17	2 268 791,29
Accidents avec arrêt	103 683 218,56	21 280 827,10	34 887 770,56	2 754 448,61	36 949 772,13	18 618 901,04	4 703 247,78	4 452 879,77	286 144,99

Coût total en €	2009								
	Culture et Elevage	Travaux forestiers	Travaux agricoles	Artisans	Coopération	Organismes professionnels	Divers	Apprentis	Enseignement public
Accidents avec/sans arrêt	111 807 063,74	22 947 099,20	39 041 481,27	2 993 640,57	38 379 121,01	20 306 021,01	6 882 713,20	4 380 143,26	1 669 670,76
Accidents avec arrêt	106 205 538,27	22 396 241,13	36 768 317,66	2 731 052,27	35 325 337,13	18 049 745,34	4 722 545,13	4 070 531,92	284 516,39

Coût total en €	2010								
	Culture et Elevage	Travaux forestiers	Travaux agricoles	Artisans	Coopération	Organismes professionnels	Divers	Apprentis	Enseignement public
Accidents avec/sans arrêt	120 360 798,95	20 391 037,22	41 851 881,22	2 145 225,02	40 582 664,52	20 974 389,83	7 750 940,60	5 856 362,73	2 153 829,28
Accidents avec arrêt	114 253 817,36	19 848 444,51	41 556 233,99	2 136 404,33	39 116 689,12	19 888 140,77	4 754 238,62	5 031 761,63	456 226,67

Coût total en €	2011								
	Culture et Elevage	Travaux forestiers	Travaux agricoles	Artisans	Coopération	Organismes professionnels	Divers	Apprentis	Enseignement public
Accidents avec/sans arrêt	120 142 672,38	19 862 651,18	43 517 958,64	2 184 997,07	39 530 547,70	19 384 571,24	8 958 537,31	4 986 211,97	2 149 489,05
Accidents avec arrêt	115 174 561,45	19 165 332,20	42 711 374,78	1 902 222,54	38 098 779,95	18 234 659,03	5 145 316,48	4 921 876,09	270 093,33

Coût total en €	2012								
	Culture et Elevage	Travaux forestiers	Travaux agricoles	Artisans	Coopération	Organismes professionnels	Divers	Apprentis	Enseignement public
Accidents avec/sans arrêt	118 696 638,41	22 151 689,42	43 958 328,47	1 852 413,82	42 250 185,76	19 395 315,93	8 156 353,24	5 799 490,71	2 495 185,08
Accidents avec arrêt	115 382 278,66	21 643 988,95	42 884 815,76	1 841 287,15	40 751 084,87	19 011 834,44	5 986 364,55	5 470 078,96	960 662,34

Coût total en €	2013								
	Culture et Elevage	Travaux forestiers	Travaux agricoles	Artisans	Coopération	Organismes professionnels	Divers	Apprentis	Enseignement public
Accidents avec/sans arrêt	115 639 273,97	21 982 984,47	43 688 802,69	2 502 964,77	40 782 413,11	20 167 216,44	8 074 040,09	4 928 320,28	2 093 355,10
Accidents avec arrêt	111 085 342,78	20 615 568,20	41 217 702,20	2 498 165,72	39 303 885,52	19 359 379,08	5 423 610,68	4 869 575,90	375 832,80

Source : CCMSA-SID en date du 17/11/2014

Le coût des sinistres engendrés en 2013 s'élève à 15,2 millions d'euros concernant le régime de la MSA en Picardie.

Les accidents du travail représentent 84 % de ces frais réels avec un coût moyen de 5 193€ en 2013.

Les maladies professionnelles ont augmenté en un an et leur coût moyen est de 5 937€, la durée moyenne de l'arrêt est moins longue mais plus coûteuse (235 jours d'arrêt en moyenne en 2013 contre 327 jours en 2012).

Evolution des frais réels engendrés par les sinistres du régime agricole

En millions d'euros

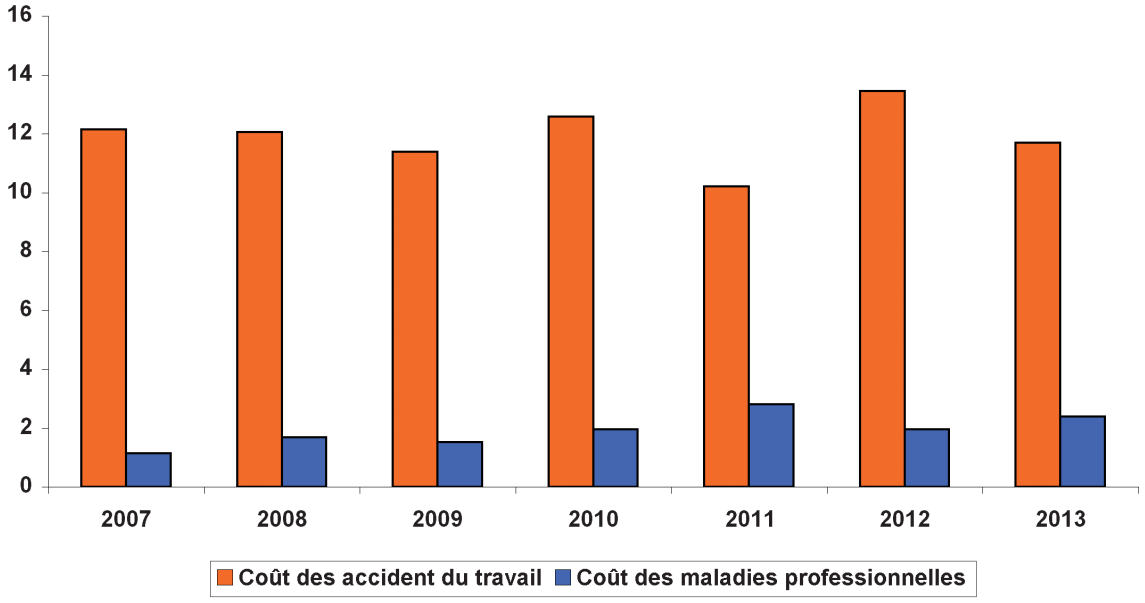

Source : CCMSA-SID en date du 17/11/2014

Pour le régime général, le coût des accidents du travail et maladies professionnelles correspond au coût pour la Sécurité sociale comprenant :

- les frais pharmaceutiques, hospitaliers et médicaux.
- le versement d'indemnités journalières.
- le montant des indemnités en capital et des incapacités permanentes.
- les rentes versées aux ayants droit en cas de décès de la victime.

Ces coûts sont repris pour le calcul des coûts moyens rentrant dans la détermination des taux de cotisation AT/MP qui permettent de fixer le montant de la cotisation AT/MP redevable par l'entreprise.

Les inaptitudes des salariés Picards en 2013

Les inaptitudes touchent à peu près autant hommes et femmes

Le groupe des salariés Inaptes compte 51,8 % d'hommes contre 48,2 % de femmes

Les inaptitudes touchent particulièrement des salariés ayant une faible ancienneté (moins de 5 ans) et peu qualifiés :

Des salariés inaptes peu qualifiés et ayant une faible ancienneté

Répartition en fonction de l'ancienneté et du niveau d'études
Inaptitudes Picardie 2013

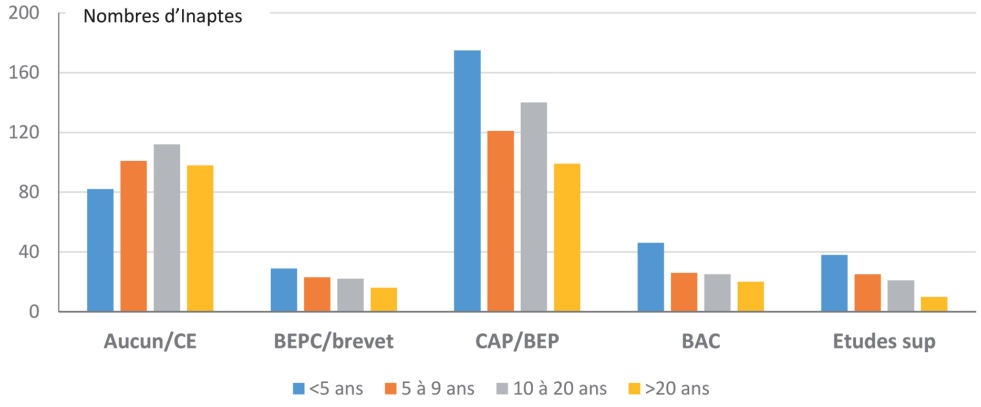

Source : rapport sur les Inaptitudes 2013 en Picardie (2014)

La fréquence des inaptitudes augmente globalement avec l'âge, mais les différents secteurs présentent des profils différents : les inaptitudes sont très fréquentes dans les secteurs des Services et de l'industrie après 45 ans, alors que ce lien avec l'âge semble moins fort pour les autres secteurs.

Des inaptitudes nombreuses dans l'industrie et les services, touchant surtout les plus de 45 ans

Répartition des inaptes selon les âges et secteurs
Inaptitudes Picardie 2013

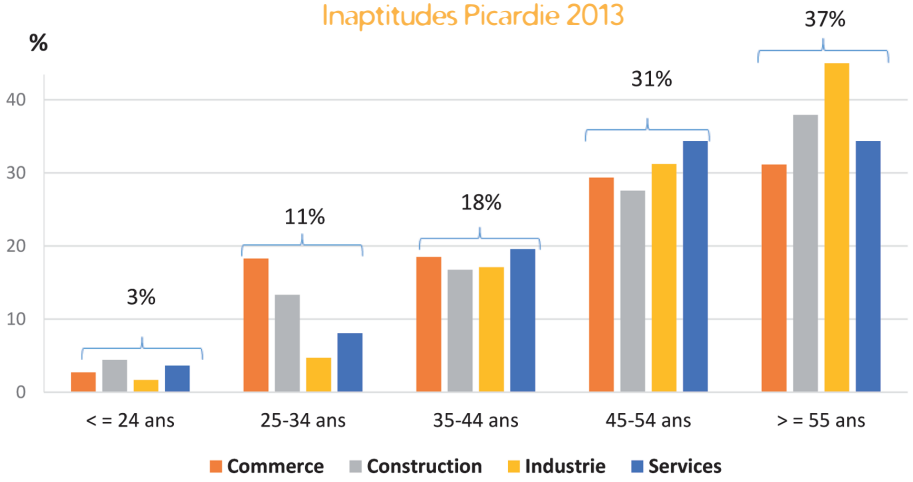

Source : rapport sur les Inaptitudes 2013 en Picardie (2014)

Fréquence des Inaptitudes

Il s'agit du nombre inaptes rapporté au nombre de salariés surveillés par les médecins du travail. Ce nombre est variable selon les services de santé au travail. Notre recueil n'ayant pas été exhaustif il n'est pas possible d'établir une fréquence régionale. Pour les services dont nous disposons d'un recueil exhaustif, les fréquences se répartissent **entre 0,43 % et 0,77 %.** Cette dernière valeur est observée dans le secteur du bâtiment.

Quatre types de pathologies dominent, dans des proportions différentes selon le secteur

Quatre grands groupes de pathologies sont à l'origine de 93 % des cas d'inaptitude : les affections touchant le système ostéo-articulaire, les troubles mentaux et du comportement[1], les maladies du système nerveux et du système cardiovasculaire.

Cette répartition varie selon les secteurs professionnels : les troubles ostéo-articulaires dominent dans l'industrie, et surtout la construction. Les troubles mentaux et du comportement sont plus fréquents dans le commerce et les services.

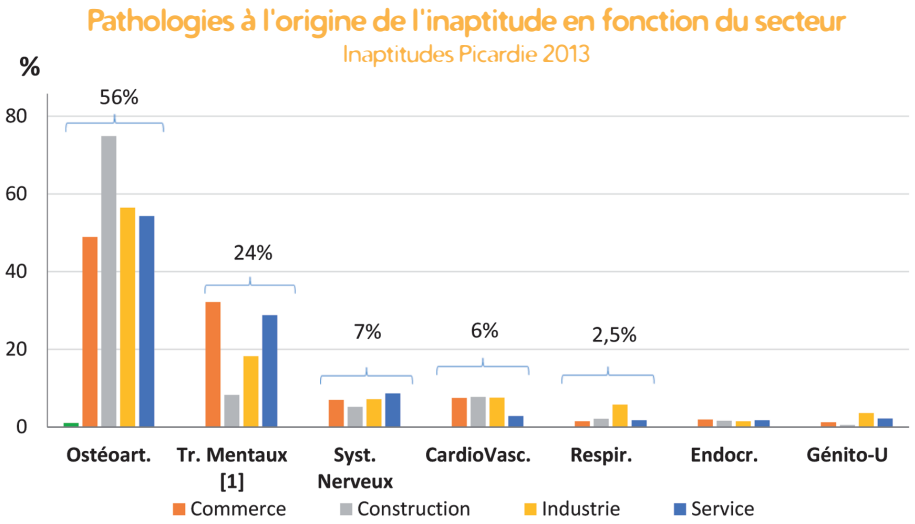

Source : rapport sur les Inaptitudes 2013 en Picardie (2014)

Les causes non professionnelles représentent près de deux tiers des inaptitudes

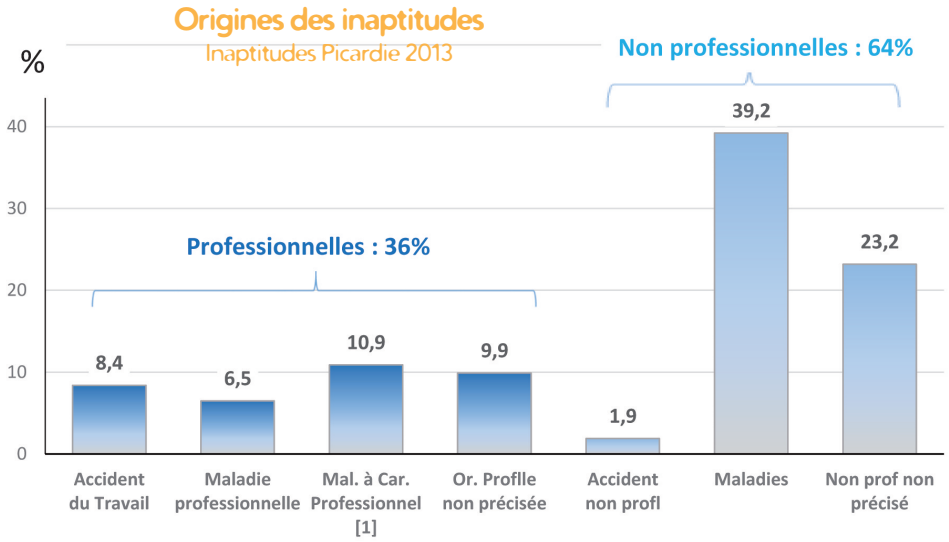

Source : rapport sur les Inaptitudes 2013 en Picardie (2014)

Les pathologies ostéo-articulaire et les troubles mentaux sont ceux qui, selon les médecins du travail apparaissent les plus liés au travail. Ce sont aussi les causes les plus fréquentes d'Inaptitude (793 cas). Les troubles mentaux et du comportement, eux aussi fréquents (345 cas), ont aussi assez souvent des causes professionnelles.

Les pathologies ostéo-articulaires et les troubles mentaux semblent les plus liés au travail

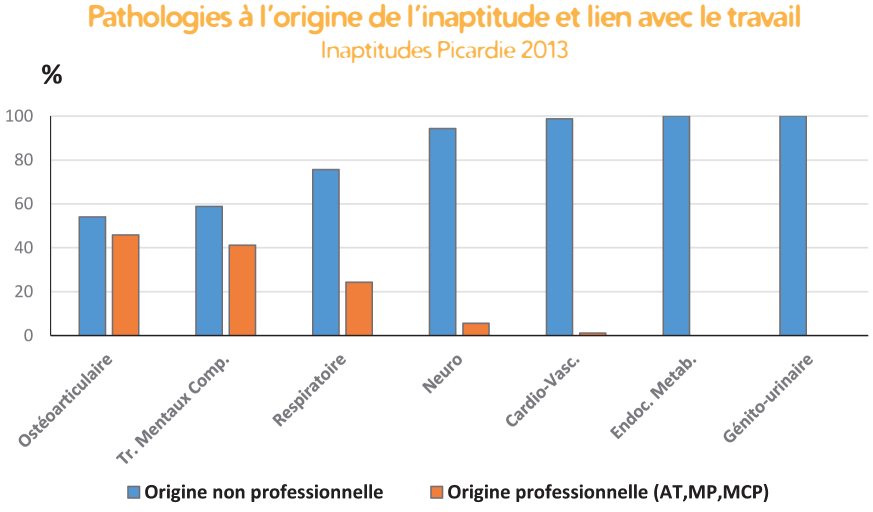

Source : rapport sur les Inaptitudes 2013 en Picardie (2014)

[1] Troubles compris ici au sens large, de la simple anxiété aux dépressions, jusqu'aux troubles graves de la personnalité

La répartition des pathologies ostéo articulaires et troubles mentaux permet de suggérer que les troubles mentaux ou du comportement sont en cause pour la majorité des inaptitudes survenant dans les métiers à charge dominante administrative ou psychosociale (Comptable, Cadres, Aides médico-psychologiques…), tandis que les pathologies ostéo-articulaires sont majoritairement en cause dans les inaptitudes prononcées dans les métiers les plus exposants aux facteurs physiques (Agents de propreté et d'entretien, Mécanicien, Maçon, Aide-ménagère…).

Ces deux grandes causes d'inaptitudes touchent différemment certains métiers

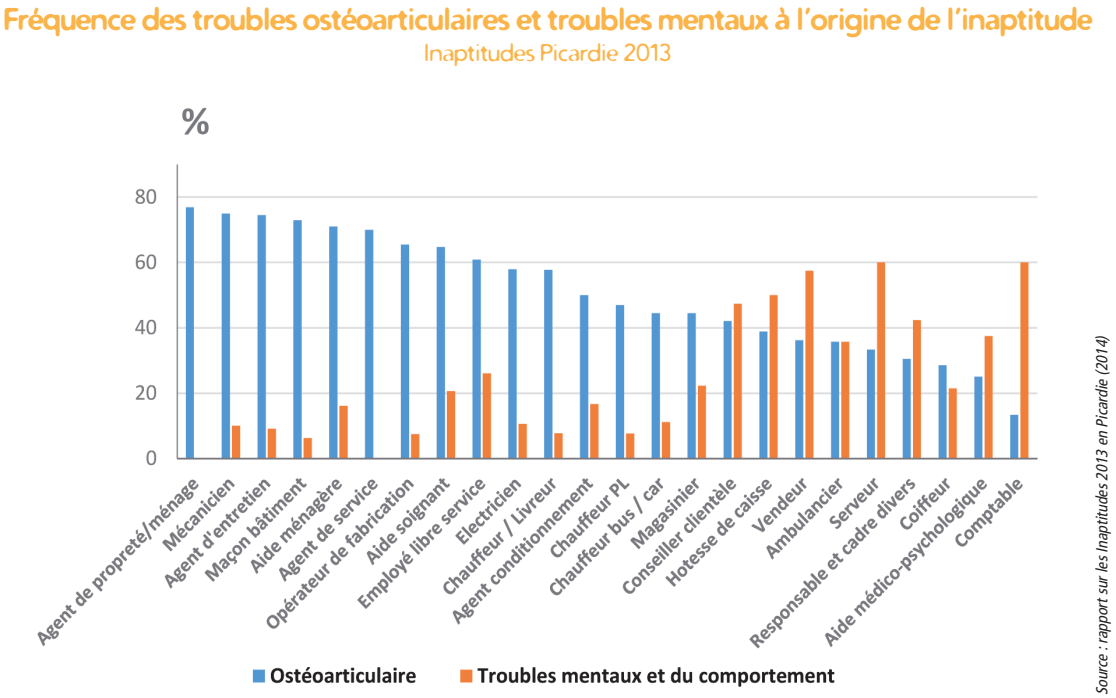

Source : rapport sur les Inaptitudes 2013 en Picardie (2014)

L'invalidité est souvent prononcée chez les inaptes, particulièrement les plus âgés

La mise en invalidité est la **conséquence la plus fréquente** des pathologies à l'origine des Inaptitudes. La mise en invalidité concerne les salariés de moins de 60 ans qui du fait de leur état de santé présentent une capacité de gain ou de travail réduite des 2/3. Elle donne lieu au versement par la Sécurité Sociale d'une rentre d'invalidité. On compte 576 notifications d'invalidité pour 1547 cas d'Inaptitude décrits. Elles sont très **liées à l'âge** comme le montre ce graphique.

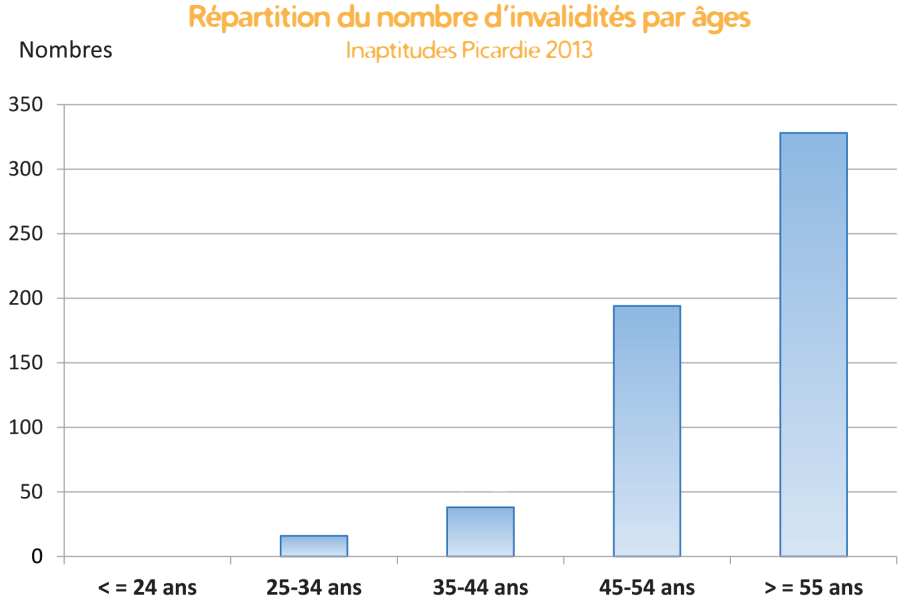

Source : rapport sur les Inaptitudes 2013 en Picardie (2014)

Pour les salariés, le maintien dans l'emploi est faible et varie selon la cause de l'inaptitude

Si le maintien dans l'emploi reste faible dans l'ensemble, on constate qu'il est **meilleur dans le cas des inaptitudes d'origine professionnelles** (*Maladies professionnelles, accidents du travail*)

Pourcentage de maintien dans l'emploi selon l'origine

Inaptitudes Picardie 2013

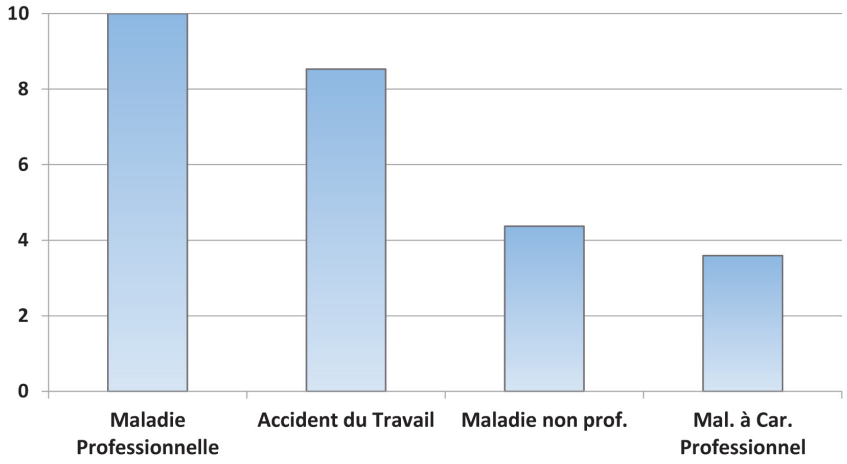

Source : rapport sur les Inaptitudes 2013 en Picardie (2014)

Les salariés non maintenus dans l'emploi aboutissent souvent au statut de demandeur d'emploi

L'issue de ces dossiers avec six mois de recul n'est pas parfaitement connue, de par la difficulté pour les médecins enquêteurs à obtenir les informations. Cependant, l'étude des dossiers renseignés permet de constater que la demande d'emploi est la situation la plus fréquente.
D'assez nombreux salariés sont en formation ou ont un projet.
Seuls 21% des salariés occupent un nouvel emploi.
La perte d'emploi est le lot de la majorité des dossiers étudiés. La prévention de la désinsertion professionnelle doit pour cette raison constituer l'objectif premier du repérage et du suivi des restrictions d'aptitude médicale.

Issue professionnelle des dossiers d'Inaptitude
Données partielles

Inaptitudes Picardie 2013

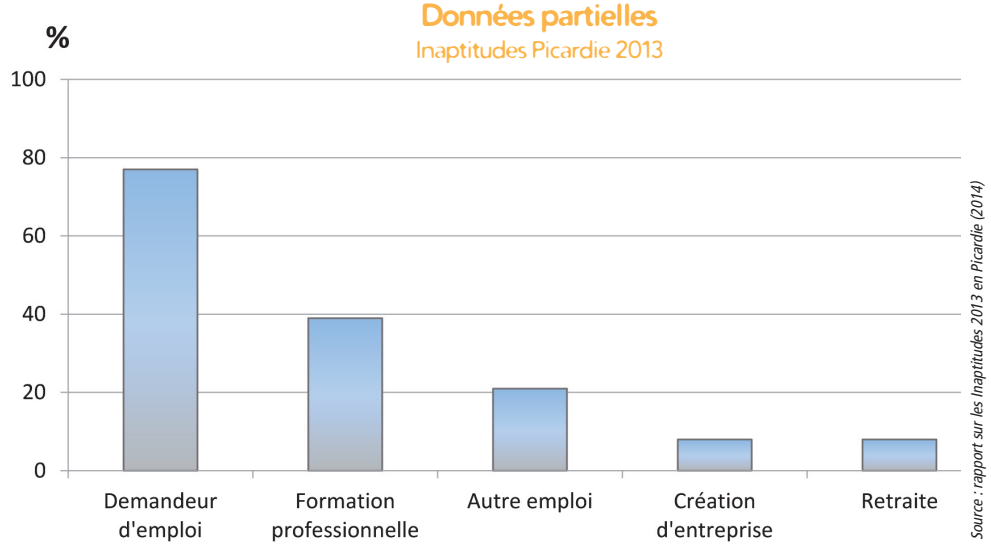

Source : rapport sur les Inaptitudes 2013 en Picardie (2014)

L'enquête régionale sur les inaptitudes

Une des missions du médecin du travail est d'établir l'aptitude des salariés à leur poste de travail. Dans un certain nombre de cas, ceux-ci présentent des restrictions qui mènent à une inaptitude médicale, avec souvent de graves conséquences, pouvant aller jusqu'à la désinsertion professionnelle. Afin de mieux comprendre les causes et les conséquences de ces décisions et mieux les prévenir, les médecins du travail des neuf services de Santé au Travail Inter-entreprises de Picardie ont à l'initiative de Picardie Santé Travail, participé à l'Observatoire des Inaptitudes mis en place par l'Institut de Santé au Travail du Nord de la France.

Le questionnaire utilisé permet de recueillir des informations sur les salariés pour lesquels une inaptitude médicale a été prononcée par le médecin du travail. Les exploitations de ces données visent à mieux connaître les populations de salariés touchés par une inaptitude médicale et les moyens mis en œuvre dans ces situations, afin de pouvoir élaborer des stratégies d'intervention mieux ciblées et en adéquation avec les attentes de tous les acteurs de la santé au travail. En 2013, les médecins du travail de la région (médecins des neuf services interentreprises de santé au travail et de la MSA) y ont participé, recueillant un échantillon de **1 544 dossiers** d'inaptitude médicale.

Ce recueil n'étant pas (encore) exhaustif, on se doit d'être prudent dans l'interprétation des données présentées ici.

Zoom sur les zones d'emploi

Zone d'emploi de la Vallée de la Bresle – Vimeu

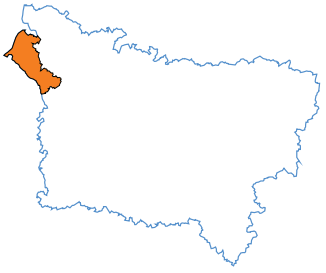

La zone d'emploi Vimeu -Vallée de la Bresle (partie Picardie) compte 57 108 habitants en 2011. Ce territoire essentiellement rural présente un habitat peu dense de 99 habitants au km² conforme à la moyenne picarde. Vieillissante, sa population a tendance à diminuer ces dernières années (-0,1 % entre 2006 et 2011). Ses activités sont principalement orientées vers l'industrie haut de gamme du verre, de la serrurerie et de la robinetterie, nécessitant un savoir faire spécifique. Organisées en petites unités disposant d'une autonomie de décision locale, ces entreprises ont su s'adapter aux nouveaux marchés pour faire face à la concurrence étrangère. Ce type de structure contraste avec le reste de la région où dominent de grands groupes dont les centres de décision sont très souvent situés en Ile-de-France. Très industrielle, la zone se caractérise par une surreprésentation d'ouvriers : 42,5 % des actifs contre 27,5 % au niveau régional. A l'inverse, elle compte en proportion deux fois moins de cadres (6,5 %) qu'au niveau régional (11,9 %). Le niveau du chômage y demeure un des plus faibles de la région : 10,5 % au 4ème trimestre 2013 contre 11,5 % en moyenne.

Emploi salarié du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
Sections d'établissement	1 546	1 552	1 500	1 513	2,9 %	+0,9 %
Effectifs salariés	14 146	13 897	13 868	13 449	3,0 %	-3,0 %
Heures travaillées (en milliers)	21 806	21 417	21 366	20 599	3,1 %	-3,6 %

Accident du travail du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012–2013
AT avec arrêt	400	434	476	416	-12,6 %
dont AT avec IPP	*20*	*29*	*31*	*30*	*-3,2 %*
IF AT	28,28	31,23	34,32	30,93	-9,9 %
TF AT	18,34	20,26	22,28	20,19	-9,4 %

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

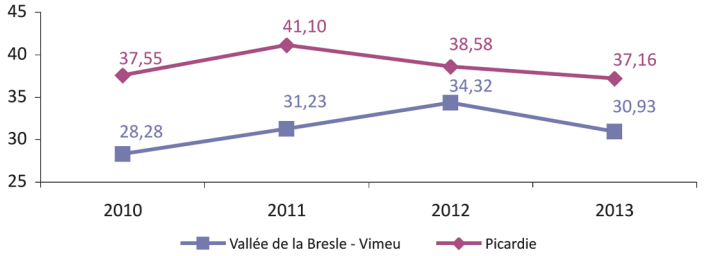

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

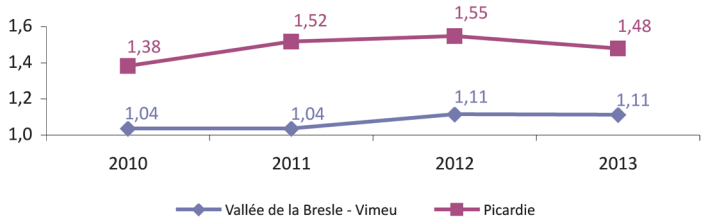

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées

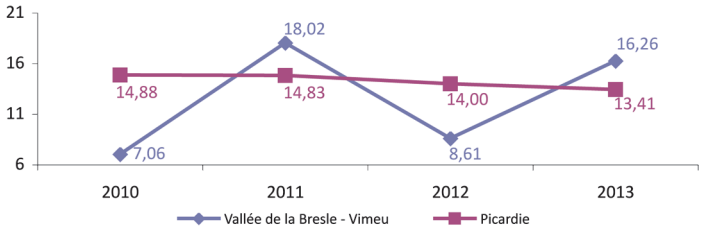

En 2013, les accidents du travail de la zone d'emploi de Vallée de la Bresle-Vimeu diminuent plus rapidement que les pertes d'emploi. Ainsi la fréquence des accidents du travail décroît, de façon plus marquée qu'en région. Cette baisse est imputable à trois des quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, tertiaire) qui présentent des indices de fréquence inférieurs à la moyenne constatée en région pour ces secteurs. Le taux de gravité stagne en 2013, mais les séquelles sont nettement plus importantes avec un indice de gravité qui a presque doublé en un an ; néanmoins cette hausse fait suite à une année de baisse significative.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2012	Effectifs Salariés 2013	Accidents du travail 2012	Accidents du travail 2013	Indice de fréquence 2012	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence régional 2013
Industrie	6 482	6 288	205	188	31,63	29,90	35,37
Construction	697	674	39	27	55,95	40,06	59,17
Tertiaire	4 985	4 715	183	146	36,71	30,97	34,27
Commerce	1 700	1 769	49	55	28,82	31,09	38,93

Maladies professionnelles du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
MP reconnues	44	72	79	71	4,3 %	-10,1 %
MP indemnisées	30	52	49	49	3,8 %	+0,0 %
MP IPP	12	19	16	24	4,1 %	+50,0 %
IJ MP	9 238	12 396	11 026	10 177	3,9 %	-7,7 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

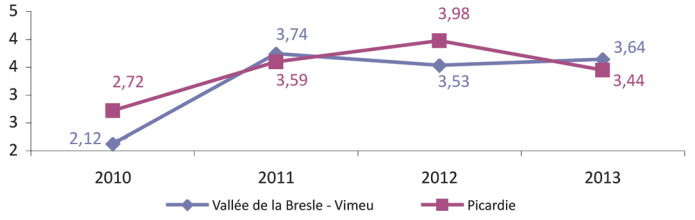

Moins de maladies professionnelles ont été reconnues dans la zone en 2013, mais leur indemnisation est stable. Néanmoins, la fréquence des maladies a augmenté en 2013.

Données du Régime général – Source : Carsat Nord-Picardie.

Zone d'emploi de Roissy – Sud Picardie

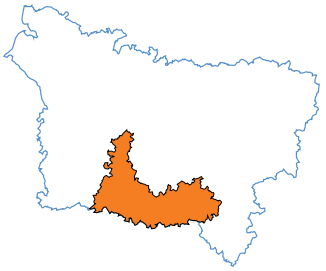

La zone d'emploi de Roissy Sud Picardie (partie Picardie) située au sud de l'Oise intègre des communes de l'Aisne. Proche de l'Île-de-France, elle bénéficie de la dynamique résidentielle induite par cette proximité : la population de 382 292 habitants a crû en moyenne de +0,4 % par an entre 2006-2011. Principalement urbain, ce territoire est le plus dense de la Picardie avec 171,4 habitants au km². Creil, 116 864 habitants est l'une des plus importantes agglomérations picardes. La population est plus jeune qu'en moyenne : 143 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus. En termes de population active, la zone présente une faible dépendance économique puisque la population est composée seulement de 85 jeunes âgés (de moins de 20 ans et de plus de 60 ans) pour 100 personnes en âge de travailler (de 20 à 59 ans) contre 91 % Picardie et 91,7 % en France. Les activités y sont très diversifiées. Roissy sud Picardie est l'une des principales zones pourvoyeuses d'emplois industriels, principalement dans la métallurgie et l'industrie chimique. La construction regroupe plus de 6 000 emplois, notamment dans les travaux publics et en particulier dans les travaux de terrassement avec la présence de Vinci construction terrassement à Fleurines, un établissement de plus de 500 salariés. Près de 30 000 salariés travaillent dans le commerce, transport et restauration. Notamment la zone abrite plusieurs grands établissements de transport et entreposage. Le niveau du chômage de 9,9 % de la population active au 4ème trimestre 2013, est le plus faible de la région.

Emploi salarié du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
Sections d'établissement	9 638	9 912	9 656	9 733	18,9 %	+0,8 %
Effectifs salariés	85 208	85 446	85 848	83 046	18,2 %	-3,3 %
Heures travaillées (en milliers)	131 472	127 312	125 697	123 290	18,3 %	-1,9 %

Accident du travail du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012–2013
AT avec arrêt	3 845	3 976	3 652	3 535	-3,2 %
dont AT avec IPP	*203*	*236*	*202*	*244*	*+20,8 %*
IF AT	45,12	46,53	42,54	42,57	+0,1 %
TF AT	29,25	31,23	29,05	28,67	-1,3 %

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

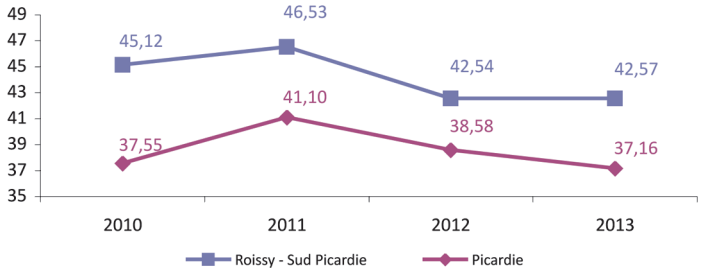

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

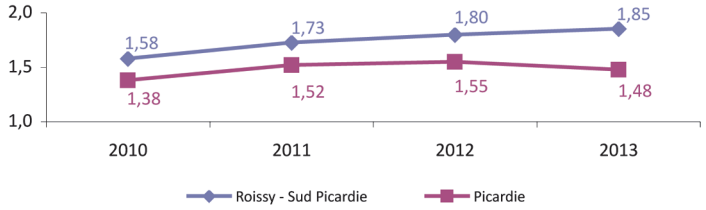

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées

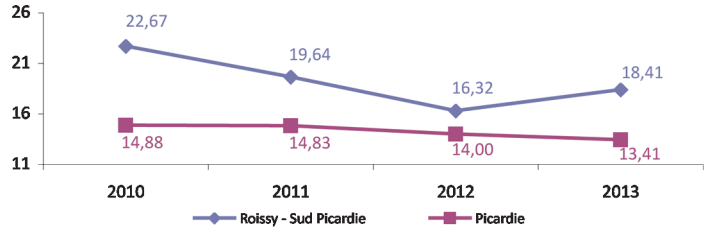

En 2013, l'indice de fréquence de la zone d'emploi de Roissy – Sud Picardie est le deuxième plus élevé de la région. La fréquence des accidents du travail de la zone évolue peu, les accidents du travail diminuant à un rythme proche de la baisse de l'emploi. Néanmoins les évolutions sont contrastées selon les secteurs d'activité, les accidents étant moins fréquents qu'un an avant dans l'industrie et la construction, et plus fréquents dans le tertiaire et le commerce. Les accidents du travail apparaissent un peu plus graves en 2013, que ce soit au vu de la durée des arrêts (taux de gravité) ou des séquelles (un indice de gravité).

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2012	Effectifs Salariés 2013	Accidents du travail 2012	Accidents du travail 2013	Indice de fréquence 2012	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence régional 2013
Industrie	17 155	16 781	612	577	35,67	34,38	35,37
Construction	5 334	5 205	368	306	68,99	58,79	59,17
Tertiaire	45 420	43 219	1 865	1 834	41,06	42,44	34,27
Commerce	17 885	17 694	801	806	44,79	45,55	38,93

Maladies professionnelles du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
MP reconnues	283	366	237	254	15,3 %	+7,2 %
MP indemnisées	185	253	214	200	15,5 %	-6,5 %
MP IPP	76	142	134	138	23,8 %	+3,0 %
IJ MP	54 280	60 686	52 926	51 185	19,6 %	-3,3 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

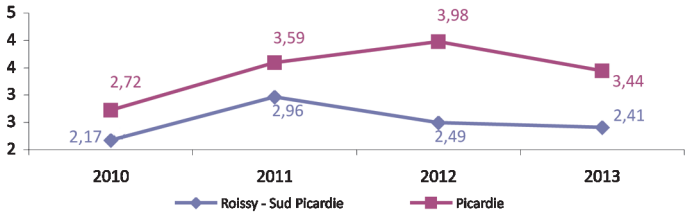

Plus de maladies professionnelles ont été reconnues dans la zone en 2013, mais leur indemnisation diminue. De ce fait, les maladies sont un peu moins fréquentes en 2013.

Données du Régime général – Source : Carsat Nord-Picardie.

Zone d'emploi de Château-Thierry

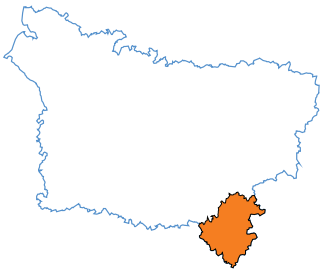

Située au sud de l'Aisne, la zone d'emploi de Château Thierry compte 66 613 habitants en 2011. Par sa proximité avec la région parisienne, ce territoire connaît une croissance démographique plus rapide qu'en moyenne régionale (+0,5 % entre 2006 et 2011). Pour autant, l'habitat reste très dispersé, la zone comptant une moyenne de 61 habitants au km^2.L'agriculture demeure très présente dans l'économie locale même si ce territoire se trouve de plus en plus influencé par l'Ile de France de par sa proximité avec les aéroports de Roissy et de Paris – Vatry . Le poids des emplois agricoles est l'un des plus forts de la région (5,5 %) grâce aux vignobles, aux activités d'élevage et aux grandes cultures. Le taux de chômage est légèrement inférieur à la moyenne soit 10,9 % de la population active au 4ème trimestre 2013 contre 11,5 %.

Emploi salarié du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
Sections d'établissement	1 731	1 788	1 715	1 734	3,4 %	+1,1 %
Effectifs salariés	12 636	12 773	12 621	12 484	2,7 %	-1,1 %
Heures travaillées (en milliers)	19 599	18 756	18 634	18 860	2,8 %	+1,2 %

Accident du travail du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012–2013
AT avec arrêt	563	655	672	659	-1,9 %
dont AT avec IPP	*28*	*25*	*20*	*32*	*+60,0 %*
IF AT	44,56	51,28	53,24	52,79	-0,9 %
TF AT	28,73	34,92	36,06	34,94	-3,1 %

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

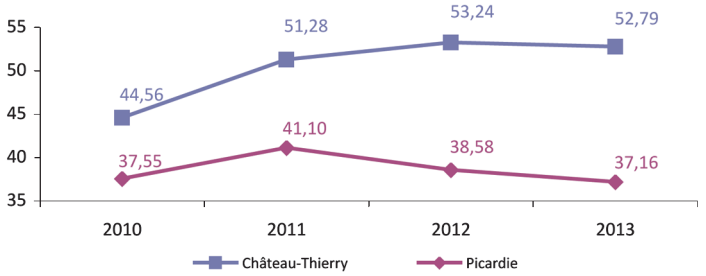

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

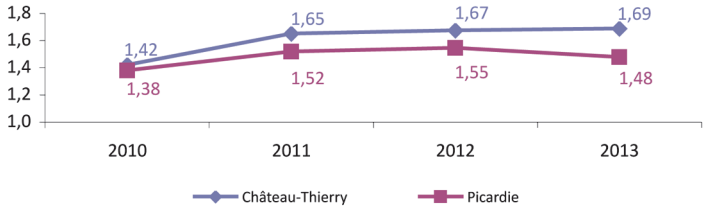

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées

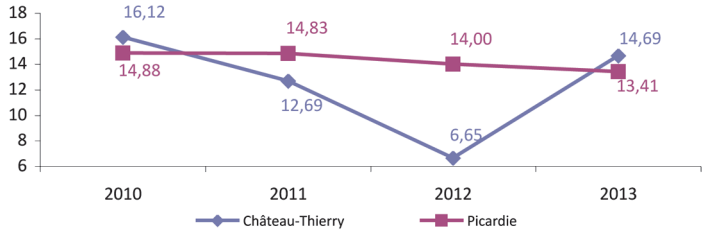

En 2013, la diminution des accidents du travail de la zone d'emploi de Château-Thierry concerne les secteurs de la construction et du tertiaire. Cette baisse des accidents du travail est suffisamment marquée pour engendrer une diminution de la fréquence des accidents du travail. Néanmoins, l'indice de fréquence des accidents du travail reste pour la zone le plus élevé de la région. Le taux de gravité est stable en 2013 mais les séquelles sont nettement plus importantes avec un indice de gravité qui a presque doublé en un an ; cela fait toutefois suite à une année de baisse importante.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2012	Effectifs Salariés 2013	Accidents du travail 2012	Accidents du travail 2013	Indice de fréquence 2012	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence régional 2013
Industrie	2 826	2 765	99	117	35,03	42,31	35,37
Construction	1 228	1 179	112	95	91,21	80,58	59,17
Tertiaire	6 333	6 340	385	354	60,79	55,84	34,27
Commerce	2 224	2 189	75	93	33,72	42,49	38,93

Maladies professionnelles du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
MP reconnues	43	66	69	65	3,9 %	-5,8 %
MP indemnisées	34	36	63	45	3,5 %	-28,6 %
MP IPP	18	9	14	11	1,9 %	-21,4 %
IJ MP	5 728	5 577	10 164	7 595	2,9 %	-25,3 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

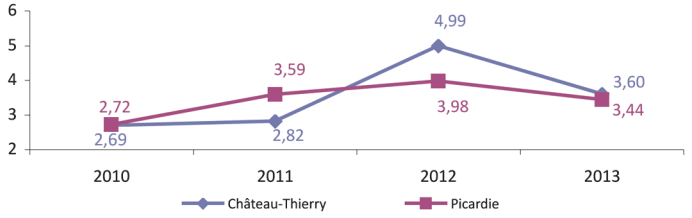

Moins de maladies professionnelles ont été reconnues dans la zone en 2013, et leur indemnisation recule. En conséquence, les maladies sont moins fréquentes, mais cette baisse fait suite à une année de hausse marquée.

Données du Régime général – Source : Carsat Nord-Picardie.

Zone d'emploi de Tergnier

Située au centre ouest de l'Aisne, la zone d'emploi de Tergnier est l'une des plus petites de la région. Avec 56 439 habitants et la présence de trois villes, Tergnier (14 306 habitants), Chauny (12 198 habitants), et La Fère (3 179 habitants), elle se caractérise par une densité de population autour de 150 habitants au km^2, nettement supérieure à la moyenne régionale. Néanmoins, le déclin démographique se poursuit avec un recul annuel moyen de population de -0,2 % entre 2006 et 2011. L'économie a été longtemps portée par l'industrie lourde et le transport. Les activités liées au transport apparaissent les plus porteuses de l'attractivité et du développement économique de ce territoire. Le marché du travail est un des plus défavorables de la Picardie : au 4ème trimestre 2013 le taux de chômage est de 15,3 % de la population active.

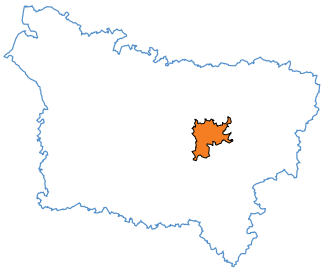

Emploi salarié du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
Sections d'établissement	1 321	1 333	1 282	1 290	2,5 %	+0,6 %
Effectifs salariés	10 450	10 361	10 057	10 011	2,2 %	-0,5 %
Heures travaillées (en milliers)	15 864	15 104	14 506	14 933	2,2 %	+2,9 %

Accident du travail du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012–2013
AT avec arrêt	406	418	342	341	-0,3 %
dont AT avec IPP	*17*	*14*	*23*	*15*	*-34,8 %*
IF AT	38,85	40,34	34,01	34,06	+0,2 %
TF AT	25,59	27,67	23,58	22,84	-3,1 %

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

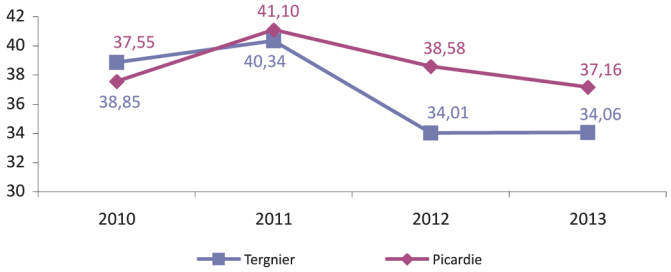

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

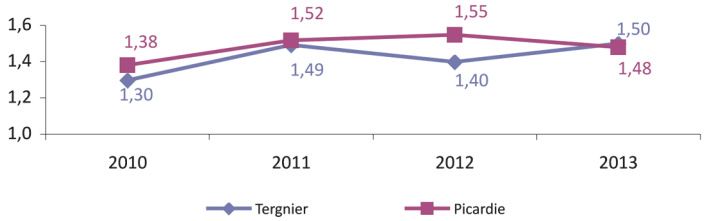

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées

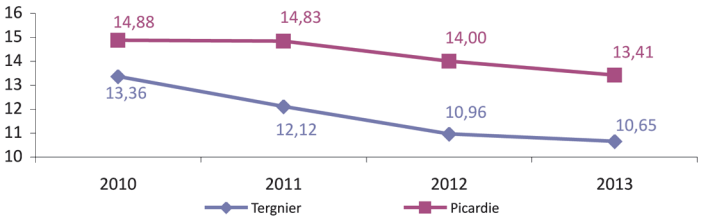

L'emploi salarié de la zone d'emploi de Tergnier diminue faiblement en 2013 alors que les heures travaillées augmentent, en parallèle d'une baisse peu marquée des accidents du travail. De ce fait, l'indice de fréquence stagne alors que le taux de fréquence affiche une baisse. Malgré l'amélioration globale, on observe une augmentation de la fréquence des accidents dans certains secteurs d'activité de la zone (industrie et construction). La gravité des accidents se réduit faiblement, au vu de la durée des arrêts (taux de gravité) et des séquelles (indice de gravité).

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2012	Effectifs Salariés 2013	Accidents du travail 2012	Accidents du travail 2013	Indice de fréquence 2012	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence régional 2013
Industrie	2 690	2 757	67	73	24,91	26,48	35,37
Construction	938	915	57	65	60,77	71,04	59,17
Tertiaire	4 971	4 911	165	161	33,19	32,78	34,27
Commerce	1 457	1 427	53	42	36,38	29,43	38,93

Maladies professionnelles du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
MP reconnues	23	38	41	36	2,2 %	-12,2 %
MP indemnisées	15	33	31	36	2,8 %	+16,1 %
MP IPP	5	13	15	13	2,2 %	-13,3 %
IJ MP	6 605	6 610	8 003	8 949	3,4 %	+11,8 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

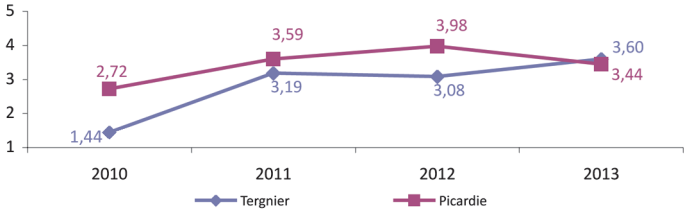

Moins de maladies professionnelles ont été reconnues dans la zone en 2013, mais leur indemnisation progresse. Ainsi, les maladies indemnisées sont plus fréquentes par rapport à l'année précédente.

Données du Régime général – Source : Carsat Nord-Picardie.

Zone d'emploi de Thiérache

A l'écart des grands axes modernes de déplacement, la zone d'emploi de la Thiérache ne profite pas économiquement de sa situation géographique stratégique au nord de l'Europe. Essentiellement rural, ce territoire de 60 024 habitants en 2011 perd depuis plusieurs décennies des habitants. Historiquement industriel, ce territoire a été très impacté par les crises successives. Néanmoins, la place de l'industrie dans l'économie de la Thiérache reste prégnante, soit près de 30 % des salariés avec une prépondérance des industries agro-alimentaires et des industries du caoutchouc et du plastique. L'agriculture principalement orientée vers l'élevage laitier et de la viande s'est maintenue au prix de restructurations importantes. Ces spécificités expliquent en grande partie les caractéristiques de la population active comprenant une des proportions les plus importantes d'ouvriers de la région (35,8 %) et à l'inverse une faible proportion de cadres (5,8 %). La Thiérache fait partie des territoires du nord-est de la région où les risques de précarité sont les plus élevés avec notamment un niveau de chômage important 16,7 % de la population active au 4ème trimestre 2013.

Emploi salarié du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
Sections d'établissement	1 447	1 448	1 414	1 378	2,7 %	-2,5 %
Effectifs salariés	12 413	12 383	12 376	11 770	2,6 %	-4,9 %
Heures travaillées (en milliers)	18 836	17 980	17 895	17 530	2,6 %	-2,0 %

Accident du travail du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012–2013
AT avec arrêt	455	511	406	422	+3,9 %
dont AT avec IPP	*19*	*25*	*24*	*19*	*-20,8 %*
IF AT	36,66	41,27	32,81	35,85	+9,3 %
TF AT	24,16	28,42	22,69	24,07	+6,1 %

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

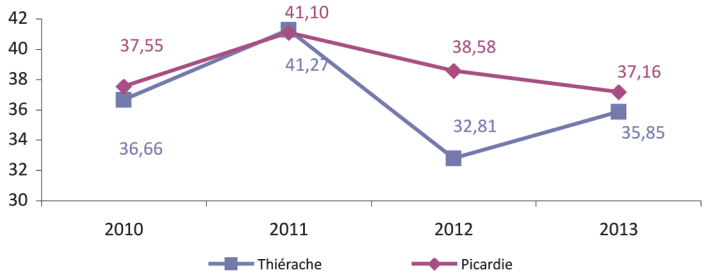

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

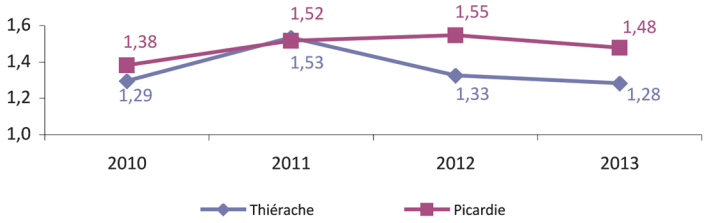

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées

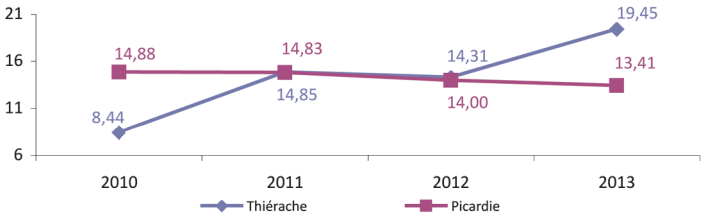

En 2013, les accidents du travail de la zone d'emploi de la Thiérache augmentent alors que l'emploi diminue. Ainsi la fréquence des accidents du travail croît alors qu'elle diminue dans l'ensemble des autres zones d'emploi de la région. Cette augmentation est imputable à la hausse des accidents dans la construction, le commerce et le secteur tertiaire. Les séquelles sont plus importantes en 2013 avec une augmentation marquée de l'indice de gravité.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2012	Effectifs Salariés 2013	Accidents du travail 2012	Accidents du travail 2013	Indice de fréquence 2012	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence régional 2013
Industrie	4 392	4 322	167	161	38,02	37,25	35,37
Construction	954	845	37	49	38,78	57,99	59,17
Tertiaire	5 615	5 219	154	157	27,43	30,08	34,27
Commerce	1 412	1 382	48	55	33,99	39,80	38,93

Maladies professionnelles du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
MP reconnues	32	67	53	47	2,8 %	-11,3 %
MP indemnisées	32	28	40	38	2,9 %	-5,0 %
MP IPP	9	14	17	13	2,2 %	-23,5 %
IJ MP	8 172	8 330	6 500	7 440	2,8 %	+14,5 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

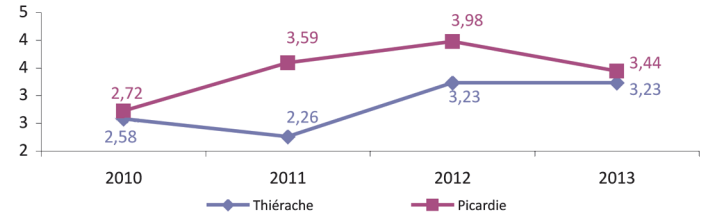

Moins de maladies professionnelles ont été reconnues dans la zone en 2013, et leur indemnisation recule. Néanmoins, la fréquence des maladies stagne en 2013.

Données du Régime général – Source : Carsat Nord-Picardie.

Zone d'emploi de Laon

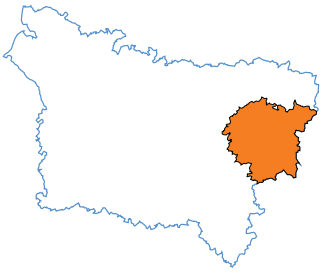

Située au centre de l'Aisne et limitrophe de la zone de Reims, la zone d'emploi de Laon est en dehors de l'agglomération Laonnoise très rurale. Avec 49,1 habitants au km², elle est la zone d'emploi la moins densément peuplée. Néanmoins, sa population a progressé en moyenne de +0,3 % par an en cinq ans pour atteindre 101 079 habitants en 2011. La faiblesse de son tissu industriel, atypique en Picardie, associé à la fonction administrative de Laon en tant que Préfecture fait aussi de ce territoire le plus tertiaire (75,8 %) de la région. Cette structure singulière des activités favorise l'activité féminine et la surreprésentation des employés. Le taux de chômage s'élève à 12,7 % de la population active au 4ème trimestre 2013.

Emploi salarié du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
Sections d'établissement	2 698	2 711	2 615	2 665	5,2 %	+1,9 %
Effectifs salariés	21 666	20 517	20 422	20 461	4,5 %	+0,2 %
Heures travaillées (en milliers)	33 433	31 303	31 183	31 165	4,6 %	-0,1 %

Accident du travail du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012–2013
AT avec arrêt	779	900	832	796	-4,3 %
dont AT avec IPP	*32*	*29*	*44*	*41*	*-6,8 %*
IF AT	35,95	43,87	40,74	38,90	-4,5 %
TF AT	23,30	28,75	26,68	25,54	-4,3 %

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

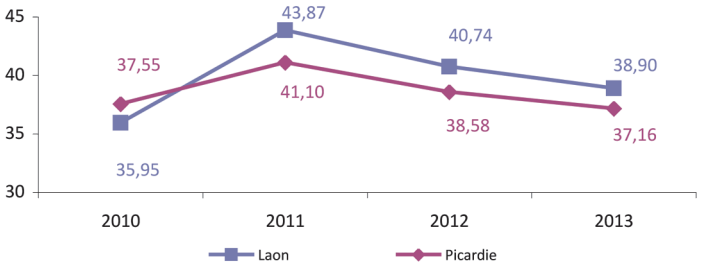

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

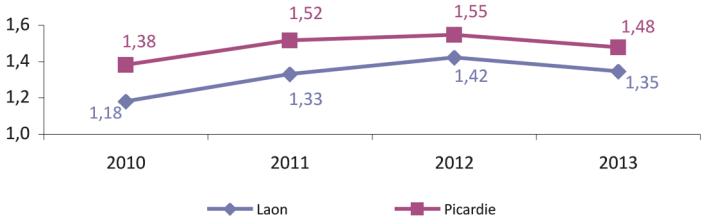

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées

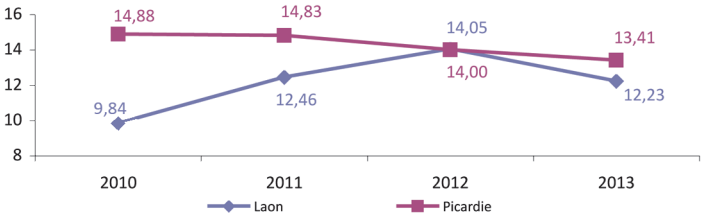

En 2013, les accidents du travail de la zone d'emploi de Laon diminuent alors que l'évolution de l'emploi est proche d'une stagnation. Ainsi la fréquence des accidents du travail décroît. Cette baisse est liée à la diminution du nombre d'accidents dans la construction, le commerce et le secteur tertiaire. La gravité des accidents du travail se réduit également, que ce soit au vu de la durée d'arrêt de travail (taux de gravité) ou des séquelles (indice de gravité).

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2012	Effectifs Salariés 2013	Accidents du travail 2012	Accidents du travail 2013	Indice de fréquence 2012	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence régional 2013
Industrie	3 074	3 064	143	158	46,52	51,57	35,37
Construction	2 596	2 463	192	166	73,96	67,40	59,17
Tertiaire	11 926	12 131	372	367	31,19	30,25	34,27
Commerce	2 826	2 803	125	105	44,23	37,46	38,93

Maladies professionnelles du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
MP reconnues	60	54	66	65	3,9 %	-1,5 %
MP indemnisées	34	48	60	44	3,4 %	-26,7 %
MP IPP	7	17	14	11	1,9 %	-21,4 %
IJ MP	6 236	8 595	8 623	8 758	3,3 %	+1,6 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

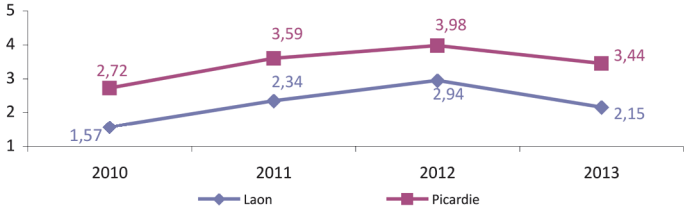

Le nombre de maladies professionnelles reconnues est stable dans la zone en 2013, mais leur indemnisation recule. Ainsi, la fréquence des maladies indemnisées a diminué en 2013.

Données du Régime général – Source : Carsat Nord-Picardie.

Zone d'emploi de Saint-Quentin

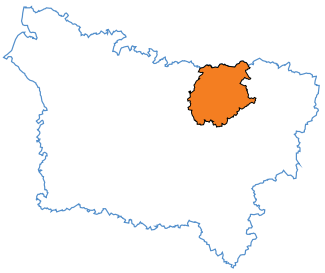

Au nord ouest de l'Aisne, Saint-Quentin, la zone d'emploi la plus peuplée du département avec 138 893 habitants en 2011, est constituée autour de l'agglomération principale qui polarise tout l'espace environnant, en grande majorité rural. Bien que stabilisée, sa population a connu un net recul depuis plusieurs décennies, en relation avec un marché du travail devenu difficile depuis la crise industrielle des années 1970. Malgré les lourdes pertes d'emplois, l'industrie couvre encore près de 20 % des effectifs salariés dans l'agro-alimentaire, la métallurgie et la fabrication de machines et équipements. Les indicateurs sociaux demeurent peu favorables avec en particulier un niveau du chômage parmi les plus élevé de la région : 14,9 % de la population active au 4ème trimestre 2013.

Emploi salarié du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
Sections d'établissement	3 856	3 879	3 724	3 646	7,1 %	-2,1 %
Effectifs salariés	32 276	32 007	32 000	31 379	6,9 %	-1,9 %
Heures travaillées (en milliers)	49 836	48 392	47 029	47 175	7,0 %	+0,3 %

Accident du travail du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012–2013
AT avec arrêt	1 092	1 283	1 037	972	-6,3 %
dont AT avec IPP	*39*	*54*	*50*	*60*	*+20,0 %*
IF AT	33,83	40,08	32,41	30,98	-4,4 %
TF AT	21,91	26,51	22,05	20,60	-6,6 %

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

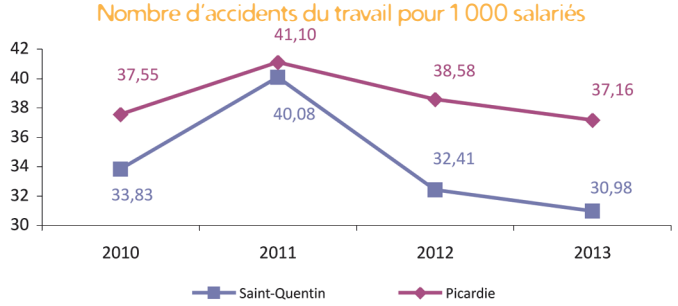

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

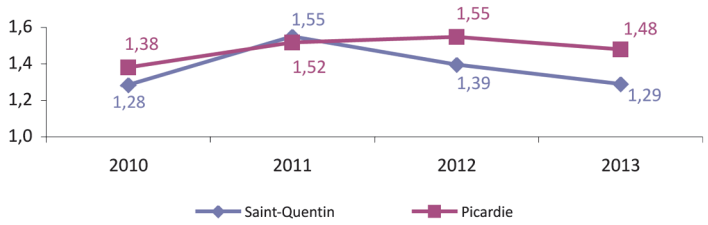

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées

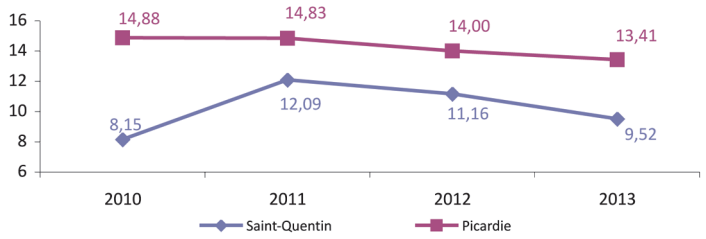

Le volume d'accidents du travail de la zone d'emploi de Saint-Quentin décroît en 2013, engendrant une baisse marquée des indicateurs de fréquence. Cette diminution est principalement liée à la baisse des accidents du travail dans l'industrie qui présente un indice de fréquence nettement inférieur à l'indicateur régional observé pour ce secteur. La gravité des accidents se réduit également avec une diminution significative du taux de gravité signalant que les arrêts sont moins longs, et une baisse de l'indice de gravité signalant que les séquelles sont moins importantes.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2012	Effectifs Salariés 2013	Accidents du travail 2012	Accidents du travail 2013	Indice de fréquence 2012	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence régional 2013
Industrie	6 844	6 530	223	185	32,58	28,33	35,37
Construction	2 551	2 407	151	150	59,19	62,32	59,17
Tertiaire	17 592	17 486	507	490	28,82	28,02	34,27
Commerce	5 004	4 948	156	147	31,18	29,71	38,93

Maladies professionnelles du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
MP reconnues	65	174	155	102	6,1 %	-34,2 %
MP indemnisées	54	112	127	77	6,0 %	-39,4 %
MP IPP	24	35	68	31	5,3 %	-54,4 %
IJ MP	20 286	28 995	30 836	22 924	8,8 %	-25,7 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

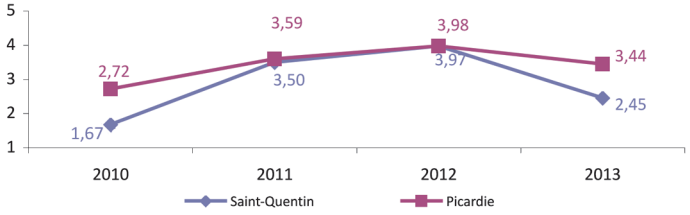

Un tiers de maladies professionnelles en moins ont été reconnues dans la zone en 2013, et leur indemnisation recule rapidement engendrant une diminution marquée de la fréquence des maladies.

Données du Régime général – Source : Carsat Nord-Picardie.

Zone d'emploi de Soissons

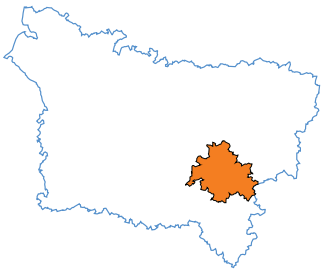

Avec 93 697 habitants en 2011, la zone d'emploi de Soissons est après celle de Saint-Quentin la plus peuplée de l'Aisne. Au cours des cinq dernières années, sa population a augmenté en moyenne +0,3 % par an, en partie grâce au desserrement urbain parisien désormais orienté vers l'est de la région. Néanmoins, son habitat reste dispersé avec en moyenne 91,4 habitants au km^2. En dehors de Soissons (28 551 habitants) et Villers-Cotterêts (10 411 habitants), la zone n'est constituée que de petites communes. La structure de l'appareil productif diversifiée s'écarte peu de la moyenne picarde, mais ses évolutions sont plus contrastées. L'économie de la zone de Soissons a été très affaiblie par les restructurations de l'industrie traditionnelle et a peu profité des délocalisations de ce secteur en provenance Île-de France. L'industrie représente 16,6 % de l'emploi en 2011. Par sa partie rurale, elle dispose d'un véritable potentiel agricole, soit 2,1 % des emplois de la zone, économiquement orienté vers les grandes cultures régionales. Le poids non négligeable de la construction (7,4 % des emplois de la zone) est surtout représenté par les activités du second œuvre et du gros œuvre du bâtiment Le niveau du chômage est un peu plus élevé qu'au niveau régional, soit 13,6 % de la population active, contre 11,5 % au 4ème trimestre 2013.

Emploi salarié du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
Sections d'établissement	2 720	2 754	2 692	2 678	5,2 %	-0,5 %
Effectifs salariés	20 114	20 184	19 682	19 221	4,2 %	-2,3 %
Heures travaillées (en milliers)	31 973	30 912	30 226	29 182	4,3 %	-3,5 %

Accident du travail du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012–2013
AT avec arrêt	865	1 031	913	789	-13,6 %
dont AT avec IPP	*53*	*41*	*25*	*35*	*+40,0 %*
IF AT	43,00	51,08	46,39	41,05	-11,5 %
TF AT	27,05	33,35	30,21	27,04	-10,5 %

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

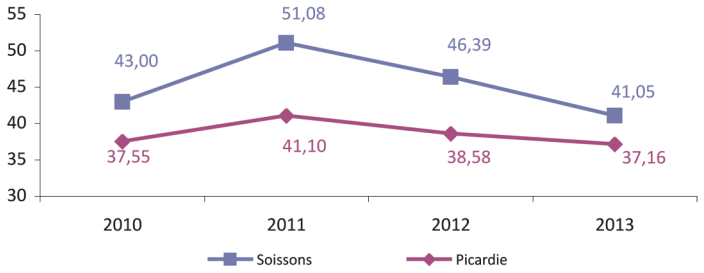

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

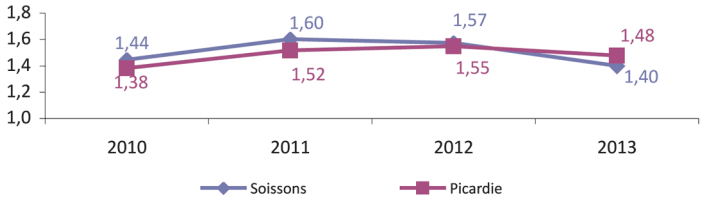

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées

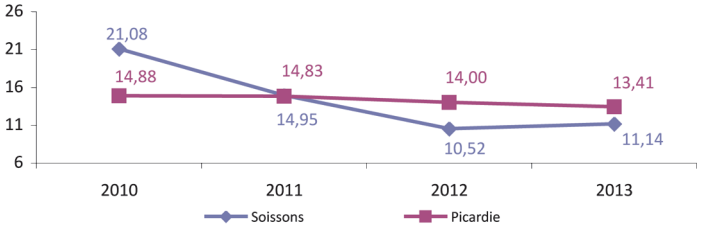

En 2013, les accidents du travail de la zone d'emploi de Soissons diminuent beaucoup plus rapidement que les pertes d'emploi, et ceci quel que soit le secteur d'activité (industrie, construction, tertiaire, commerce). Ainsi, la fréquence des accidents du travail se réduit de façon plus marquée qu'en région. Néanmoins, les accidents restent plus fréquents qu'en région au global ainsi que pour les trois grands secteurs d'activité. Les accidents du travail impliquent un volume d'arrêts de travail plus faible que l'année précédente (cf. taux de gravité), mais les séquelles sont plus importantes (cf. indice de gravité).

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2012	Effectifs Salariés 2013	Accidents du travail 2012	Accidents du travail 2013	Indice de fréquence 2012	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence régional 2013
Industrie	3 474	3 284	182	145	52,39	44,15	35,37
Construction	1 910	1 833	147	111	76,96	60,56	59,17
Tertiaire	11 014	10 834	438	403	39,77	37,20	34,27
Commerce	3 275	3 264	146	130	44,58	39,83	38,93

Maladies professionnelles du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
MP reconnues	45	79	69	53	3,2 %	-23,2 %
MP indemnisées	34	49	52	48	3,7 %	-7,7 %
MP IPP	6	16	14	16	2,8 %	+14,3 %
IJ MP	6 947	10 220	8 375	5 716	2,2 %	-31,7 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

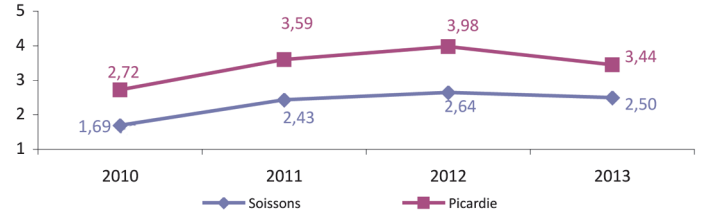

En 2013, moins de maladies professionnelles ont été reconnues dans la zone, et leur indemnisation ralentit. Les maladies sont ainsi un peu moins fréquentes que l'année précédente.

Données du Régime général – Source : Carsat Nord-Picardie.

Zone d'emploi de Beauvais

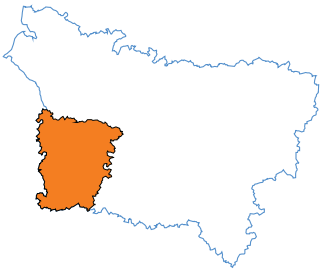

Située au sud ouest de la région, la zone d'emploi de Beauvais compte 246 627 habitants en 2011. Sur cinq ans, elle a enregistré l'une des augmentations les plus favorables de population de la Picardie, soit +0,5 % en moyenne annuelle. Bien qu'abritant la Préfecture de l'Oise, la zone de Beauvais est un peu moins tertiaire qu'en moyenne régionale en raison de sa faible structure urbaine. Le tissu industriel qui représente 22,4 % des salariés de la zone d'emploi est diversifié et repose sur une forte densité de grands établissements sous le contrôle de grands groupes souvent étrangers. La métallurgie mécanique et l'agro-alimentaire sont des secteurs bien présents. En lien avec une baisse moins rapide des emplois qu'en moyenne au cours de ces dernières années, les indicateurs sociaux demeurent plutôt favorables et le niveau du chômage reste en dessous de la moyenne régionale soit 10,2 % de la population active au 4ème trimestre 2013 contre 11,5 %.

Emploi salarié du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
Sections d'établissement	6 580	6 740	6 497	6 559	12,7 %	+1,0 %
Effectifs salariés	62 038	61 060	59 761	59 600	13,1 %	-0,3 %
Heures travaillées (en milliers)	96 246	91 436	88 855	89 057	13,2 %	+0,2 %

Accident du travail du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012–2013
AT avec arrêt	2 687	2 730	2 474	2 391	-3,4 %
dont AT avec IPP	*107*	*119*	*125*	*136*	*+8,8 %*
IF AT	43,31	44,71	41,40	40,12	-3,1 %
TF AT	27,92	29,86	27,84	26,85	-3,6 %

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

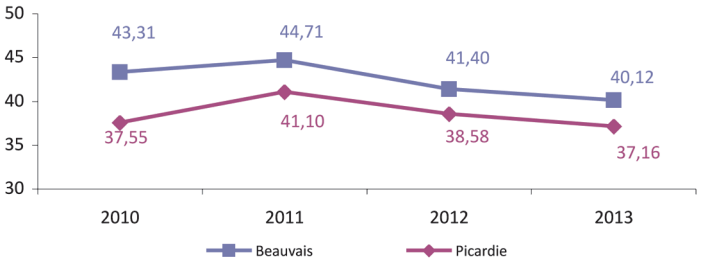

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

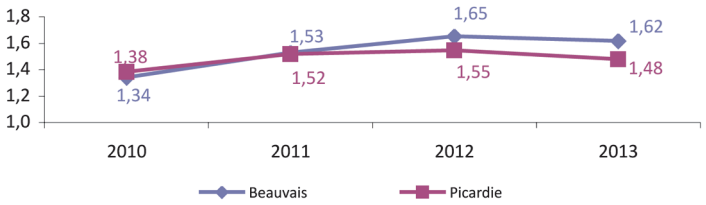

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées

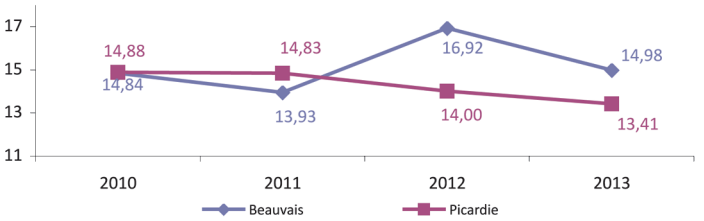

En 2013, les accidents du travail de la zone d'emploi de Beauvais sont moins nombreux qu'en 2012, faisant décroître les indicateurs de fréquence. La baisse des accidents du travail est liée à une diminution observée pour les secteurs de l'industrie et de la construction. Malgré cette baisse, les accidents restent plus fréquents dans la zone par rapport à la moyenne régionale. Le taux de gravité est stable en 2013 mais les séquelles sont moins importantes avec une diminution marquée de l'indice de gravité : ces deux indicateurs restent néanmoins plus élevés qu'en région.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2012	Effectifs Salariés 2013	Accidents du travail 2012	Accidents du travail 2013	Indice de fréquence 2012	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence régional 2013
Industrie	16 785	16 472	635	578	37,83	35,09	35,37
Construction	5 203	5 050	332	280	63,81	55,45	59,17
Tertiaire	29 090	29 472	1 188	1 187	40,84	40,28	34,27
Commerce	8 666	8 591	319	346	36,81	40,27	38,93

Maladies professionnelles du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
MP reconnues	220	294	224	247	14,9 %	+10,3 %
MP indemnisées	185	208	173	184	14,3 %	+6,4 %
MP IPP	72	83	59	69	11,9 %	+16,9 %
IJ MP	30 343	37 936	32 718	39 099	14,9 %	+19,5 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

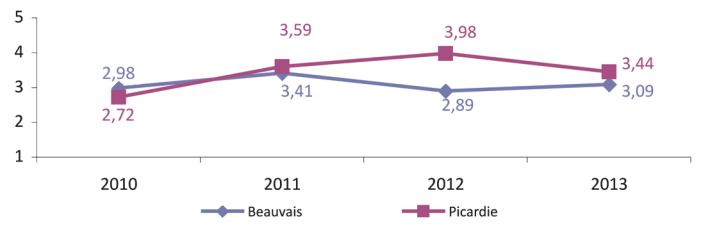

Le volume de maladies professionnelles reconnues est plus élevé dans la zone en 2013, et leur indemnisation se poursuit. Rapportées à l'effectif salarié, les maladies sont plus fréquentes qu'en 2012.

Données du Régime général – Source : Carsat Nord-Picardie.

Zone d'emploi de Compiègne

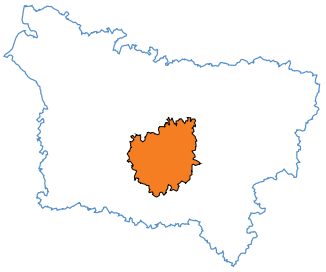

Organisée autour de Compiègne (69 439 habitants) et Noyon (15 642 habitants), la zone d'emploi de Compiègne de 201 079 habitants en 2011 est l'une des plus urbanisées de la région avec en moyenne 128,7 habitants au km². Ce territoire qui a beaucoup profité du desserrement de l'habitat francilien n'enregistre néanmoins plus de progression de population ces dernières années. L'industrie occupe une place importante dans l'économie locale : 22,7 % des salariés, soit un peu plus de 15 000 postes, travaillent dans ce secteur, principalement dans l'industrie chimique et dans l'industrie du caoutchouc et du plastique au sein de grands établissements. La construction est un autre secteur surreprésenté : 9,0 % des salariés (autour de 5 500 postes) contre 6,0 % des postes en Picardie. La zone est spécialisée dans la construction de bâtiments, en accueillant la plupart des grands établissements régionaux. La structure de la population active se caractérise par une plus forte proportion de cadres qu'en moyenne (14,4 % contre 11,9 %). A l'image des territoires du sud de la région, les indicateurs sociaux sont supérieurs à la moyenne avec en particulier un niveau du chômage le plus faible de la région : 9,7 % au 4ème trimestre 2013.

Emploi salarié du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
Sections d'établissement	5 815	5 952	5 797	5 858	11,3 %	+1,1 %
Effectifs salariés	56 974	56 544	55 852	55 099	12,1 %	-1,3 %
Heures travaillées (en milliers)	88 529	85 356	83 068	82 284	12,2 %	-0,9 %

Accident du travail du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012–2013
AT avec arrêt	2 080	2 201	2 110	2 062	-2,3 %
dont AT avec IPP	*121*	*128*	*128*	*116*	*-9,4 %*
IF AT	36,51	38,93	37,78	37,42	-0,9 %
TF AT	23,50	25,79	25,40	25,06	-1,3 %

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

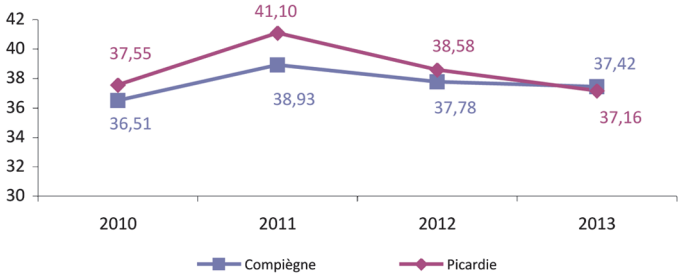

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

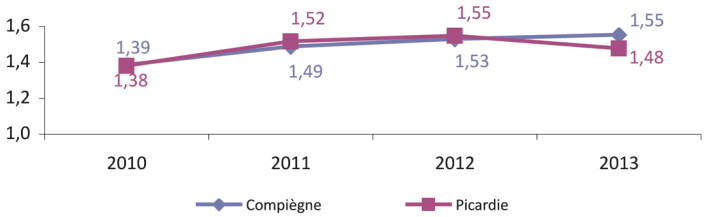

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées

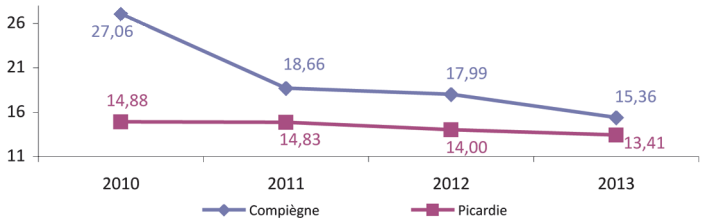

Les accidents du travail de la zone d'emploi de Compiègne diminuent plus rapidement que les pertes d'emploi, faisant décroître faiblement les indicateurs de fréquence en 2013. Cette baisse est principalement imputable au secteur de la construction, où les accidents du travail moins nombreux qu'en 2012 impactent à la baisse l'indice de fréquence qui se positionne sous l'indicateur régional enregistré pour ce secteur d'activité. En 2013, l'indice de gravité poursuit sa baisse indiquant que les séquelles sont moins importantes ; cet indicateur reste néanmoins supérieur à la moyenne observée en région.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2012	Effectifs Salariés 2013	Accidents du travail 2012	Accidents du travail 2013	Indice de fréquence 2012	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence régional 2013
Industrie	13 275	12 723	391	395	29,45	31,05	35,37
Construction	5 867	5 594	358	296	61,02	52,91	59,17
Tertiaire	28 557	28 707	1 064	1 086	37,26	37,83	34,27
Commerce	8 139	8 061	297	285	36,49	35,36	38,93

Maladies professionnelles du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
MP reconnues	159	215	188	194	11,7 %	+3,2 %
MP indemnisées	128	153	145	156	12,1 %	+7,6 %
MP IPP	67	95	83	72	12,4 %	-13,3 %
IJ MP	28 878	33 061	30 148	28 168	10,8 %	-6,6 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

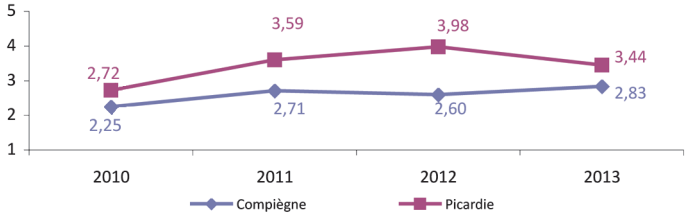

En 2013, plus de maladies professionnelles ont été reconnues dans la zone, et leur indemnisation se poursuit. Ainsi, la fréquence des maladies a augmenté en 2013 pour la zone de Compiègne.

Données du Régime général – Source : Carsat Nord-Picardie.

Zone d'emploi d'Abbeville

La zone d'emploi associe l'agglomération d'Abbeville (24 104 habitants) et un espace littoral et rural à la diversité exceptionnelle. La zone attirant un nombre croissant de retraités, a enregistré entre 2006 et 2011 une évolution moyenne de population +0,3 % par an et atteint 69 949 habitants. Aussi, la zone d'emploi d'Abbeville devient l'une des zones les plus vieillissantes de Picardie avec seulement 90 jeunes de moins de vingt ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus. La présence du littoral, favorise le développement des activités touristiques. L'industrie ne couvre que 15,0 % des salariés en 2011 surtout dans l'agro-alimentaire. La construction occupe 7,4 % des salariés contre 6 % en moyenne régionale, dont les activités sont en grande partie orientées vers le second œuvre, activités très diverses pouvant s'apparenter à un marché de services de proximité. L'agriculture orientée vers l'élevage et quelques grandes cultures contribue à hauteur de 3,7 % des salariés de la zone. Les indicateurs sociaux sont assez défavorables, les revenus étant pénalisés par des taux d'emploi moins élevés qu'en moyenne. Néanmoins le chômage est proche du niveau régional : 11,3 % de la population active au 4ème trimestre 2013 contre 11,5 %.

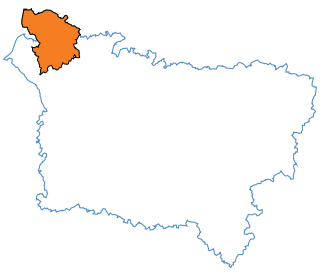

Emploi salarié du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
Sections d'établissement	2 256	2 258	2 164	2 202	4,3 %	+1,8 %
Effectifs salariés	15 996	15 881	15 612	14 786	3,2 %	-5,3 %
Heures travaillées (en milliers)	23 248	22 450	22 025	21 744	3,2 %	-1,3 %

Accident du travail du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012–2013
AT avec arrêt	400	484	451	416	-7,8 %
dont AT avec IPP	*19*	*22*	*22*	*23*	*+4,5 %*
IF AT	25,01	30,48	28,89	28,13	-2,6 %
TF AT	17,21	21,56	20,48	19,13	-6,6 %

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

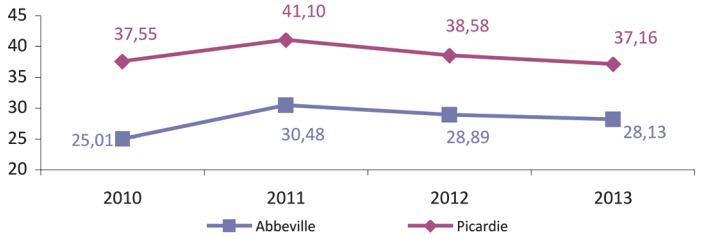

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

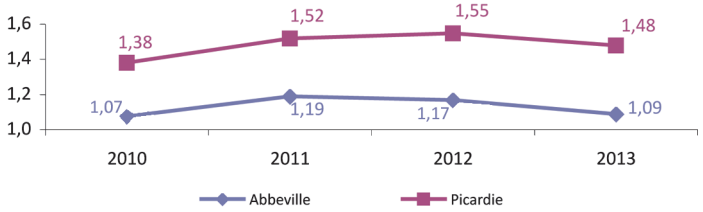

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées

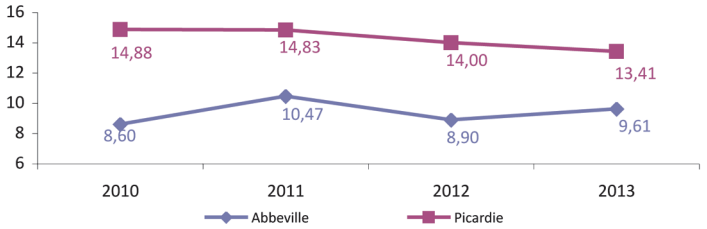

En 2013, la baisse des accidents du travail de la zone d'emploi d'Abbeville est plus marquée que les pertes d'emploi ; ainsi la fréquence des accidents du travail se réduit. Cette baisse est liée à la diminution des accidents dans l'industrie. Ainsi la fréquence des accidents du travail de la zone devient la plus faible observée en région. La gravité des accidents du travail demeure plus faible à celle constatée en région, bien que l'indice de gravité se dégrade faiblement en 2013.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2012	Effectifs Salariés 2013	Accidents du travail 2012	Accidents du travail 2013	Indice de fréquence 2012	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence régional 2013
Industrie	2 540	2 493	104	87	40,94	34,90	35,37
Construction	1 464	1 339	83	77	56,69	57,51	59,17
Tertiaire	8 970	8 348	202	183	22,52	21,92	34,27
Commerce	2 636	2 604	62	69	23,52	26,50	38,93

Maladies professionnelles du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
MP reconnues	60	73	63	88	5,3 %	+39,7 %
MP indemnisées	35	44	41	68	5,3 %	+65,9 %
MP IPP	9	5	12	22	3,8 %	+83,3 %
IJ MP	7 186	7 397	8 319	9 682	3,7 %	+16,4 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

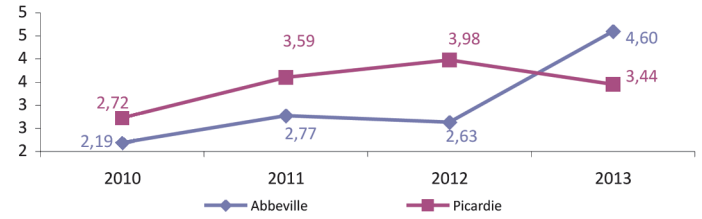

Le volume de maladies professionnelles reconnues augmente rapidement dans la zone en 2013, et l'évolution à la hausse de leur indemnisation est encore plus marquée. La fréquence des maladies a ainsi subi une augmentation importante en 2013 pour être supérieure au niveau régional.

Données du Régime général – Source : Carsat Nord-Picardie.

Zone d'emploi d'Amiens

Constituée autour de la capitale régionale (133 327 habitants en 2011), la zone d'emploi d'Amiens s'étend sur un très large territoire rural. Sa population progresse au même rythme que la région soit + 0,3 % en moyenne chaque année depuis 2006, pour atteindre 387 795 habitants en 2011, soit une densité de population de 104,2 habitants au km^2. Par rapport au reste de la région, la zone d'emploi d'Amiens possède un tissu tertiaire plus diversifié et une des plus fortes parts de cadres (13,6 %). L'industrie occupe 16,4 % des salariés en 2011 dans l'industrie du caoutchouc et du plastique et l'industrie agro-alimentaire avec la présence de quelques grands établissements. La part de la construction dans l'emploi est assez faible (5,8 % des salariés) mais la zone d'emploi d'Amiens est la plus diversifiée, tous les sous-secteurs y sont représentés. L'agriculture comprend 1,1 % des salariés, soit un peu plus de 1 500 postes davantage orientés vers les grandes cultures à l'est et vers l'élevage à l'ouest. Le niveau du chômage demeure légèrement supérieur à la moyenne régionale soit 12,1 % de la population active au 4ème trimestre 2013 contre 11,5 %.

Emploi salarié du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
Sections d'établissement	10 897	11 118	10 691	10 868	21,1 %	+1,7 %
Effectifs salariés	118 988	118 450	110 164	111 265	24,4 %	+1,0 %
Heures travaillées (en milliers)	180 678	166 611	155 952	156 975	23,3 %	+0,7 %

Accident du travail du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012–2013
AT avec arrêt	3 792	4 333	3 952	3 663	-7,3 %
dont AT avec IPP	*134*	*238*	*208*	*185*	*-11,1 %*
IF AT	31,87	36,58	35,87	32,92	-8,2 %
TF AT	20,99	26,01	25,34	23,33	-7,9 %

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

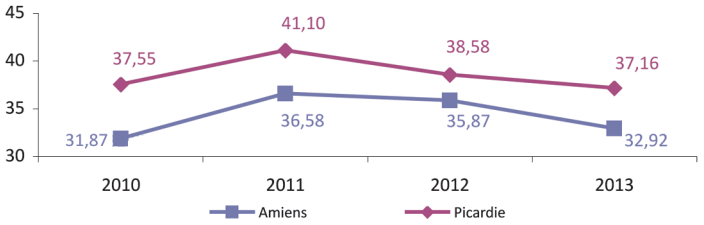

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

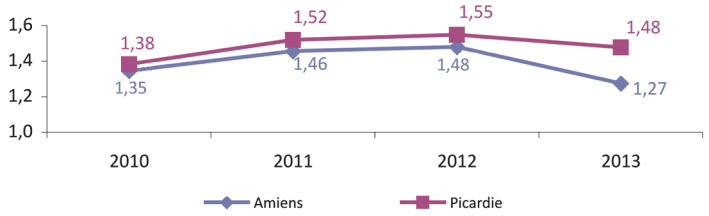

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées

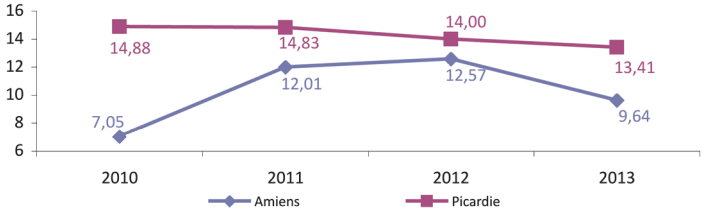

Les accidents du travail de la zone d'emploi d'Amiens diminuent en 2013 alors que l'emploi augmente. Ainsi la fréquence des accidents du travail décroît, de façon plus marquée qu'en région, pour se situer à un niveau très inférieur à la moyenne régionale. La fréquence des accidents du travail se réduit dans les quatre grands secteurs d'activité et l'indice de fréquence est inférieur à la moyenne régionale dans le secteur tertiaire. Le niveau de gravité des accidents reste inférieur à celui observé en région et les deux indicateurs observés (taux de gravité et indice de gravité) diminuent.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2012	Effectifs Salariés 2013	Accidents du travail 2012	Accidents du travail 2013	Indice de fréquence 2012	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence régional 2013
Industrie	20 519	20 348	847	800	41,28	39,32	35,37
Construction	7 724	7 447	521	446	67,45	59,89	59,17
Tertiaire	68 504	70 151	2 071	1 913	30,23	27,27	34,27
Commerce	13 402	13 294	512	502	38,20	37,76	38,93

Maladies professionnelles du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
MP reconnues	276	417	358	384	23,1 %	+7,3 %
MP indemnisées	205	280	260	294	22,8 %	+13,1 %
MP IPP	55	69	115	138	23,8 %	+20,0 %
IJ MP	48 370	62 600	60 165	52 697	20,1 %	-12,4 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

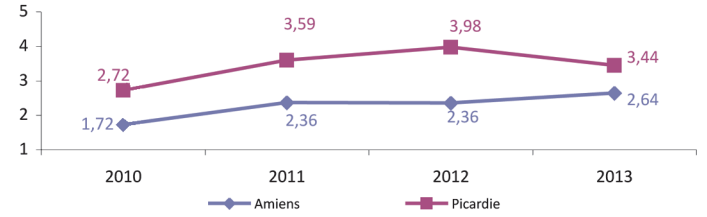

Plus de maladies professionnelles ont été reconnues dans la zone en 2013, et leur indemnisation se poursuit. Leur fréquence continue d'augmenter.

Données du Régime général – Source : Carsat Nord-Picardie.

Zone d'emploi de Péronne

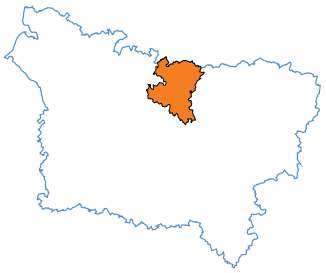

La zone d'emploi de Péronne recouvre l'essentiel du plateau du Santerre aux paysages de grandes cultures agricoles. Ce territoire de 56 359 habitants en 2011 se caractérise par un habitat très dispersé de 64,3 habitants au km², avec pour principale ville Péronne de 7 796 habitants. Entre 2006 et 2011, sa population a légèrement progressé (+0,1 % en moyenne par an). Son économie tournée vers l'agro-alimentaire est surtout industrielle, soit 29, 9% des emplois salariés et près de 22 000 postes de travail et agricole (6,1 % des effectifs salariés). Compte tenu de ces orientations économiques, la proportion des cadres parmi les actifs est faible 6,3 % à l'inverse des ouvriers (37,1 %). Malgré des indicateurs sociaux plutôt défavorables, le niveau du chômage est légèrement inférieur à la moyenne régionale (11,2 % de la population active au 4ème trimestre 2013 contre 11,5 %).

Emploi salarié du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
Sections d'établissement	1 537	1 572	1 502	1 492	2,9 %	-0,7 %
Effectifs salariés	14 073	14 277	13 330	13 053	2,9 %	-2,1 %
Heures travaillées (en milliers)	22 177	20 827	19 610	19 759	2,9 %	+0,8 %

Accident du travail du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012–2013
AT avec arrêt	545	517	492	470	-4,5 %
dont AT avec IPP	*34*	*37*	*37*	*25*	*-32,4 %*
IF AT	38,73	36,21	36,91	36,01	-2,4 %
TF AT	24,57	24,82	25,09	23,79	-5,2 %

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

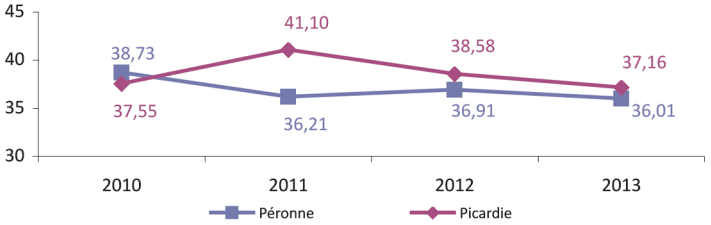

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

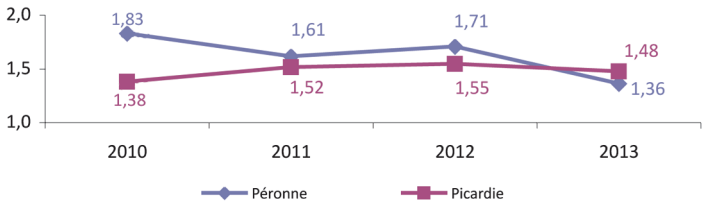

Indice de gravité des accidents du travail avec IPP

Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées

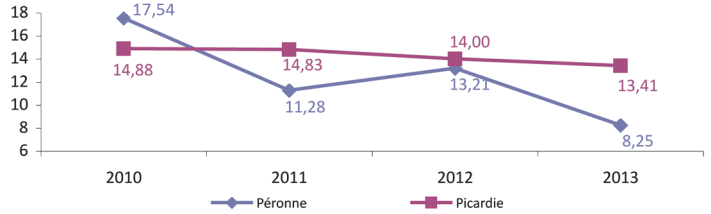

En 2013, le volume d'accidents du travail de la zone d'emploi de Péronne est plus faible qu'en 2012, engendrant une baisse de la fréquence des accidents. Ce constat est lié à la diminution des accidents dans la construction, secteur d'activité pour lequel l'indice de fréquence est inférieur à la moyenne régionale. Le niveau de gravité des accidents se réduit également avec une baisse des deux indicateurs observés (taux de gravité et indice de gravité).

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2012	Effectifs Salariés 2013	Accidents du travail 2012	Accidents du travail 2013	Indice de fréquence 2012	Indice de fréquence 2013	Indice de fréquence régional 2013
Industrie	4 071	3 859	131	133	32,18	34,46	35,37
Construction	904	843	61	50	67,48	59,31	59,17
Tertiaire	5 710	5 669	219	190	38,35	33,52	34,27
Commerce	1 926	1 975	63	90	32,71	45,57	38,93

Maladies professionnelles du Régime général

	2010	2011	2012	2013	Poids en région en 2013	Evolution 2012–2013
MP reconnues	63	74	60	56	3,4 %	-6,7 %
MP indemnisées	51	61	47	50	3,9 %	+6,4 %
MP IPP	19	18	33	22	3,8 %	-33,3 %
IJ MP	14 006	13 367	9 228	9 377	3,6 %	+1,6 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

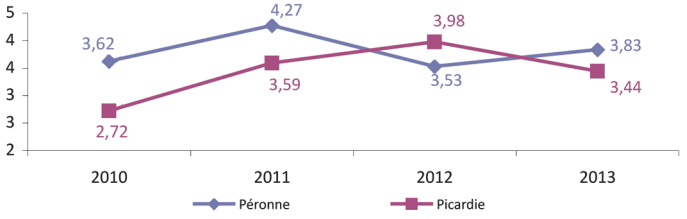

Moins de maladies professionnelles ont été reconnues dans la zone en 2013, mais leur indemnisation se poursuit. Ainsi, la fréquence des maladies indemnisées augmente en 2013.

Données du Régime général – Source : Carsat Nord-Picardie.

Glossaire

Accident du travail

Est considéré comme tel, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Accidents du travail et maladies professionnelles avec arrêt

Sont recensés comme tels, les accidents ou les maladies professionnelles suivis d'un arrêt de travail pour lesquels des indemnités journalières ont été réglées au titre de la législation sur les accidents du travail. Ils ne sont pas recensés sur la date de survenance de l'événement mais sur la date du premier versement de prestations. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail ou maladies professionnelles graves et les accidents du travail ou maladies professionnelles mortels.

Accidents du travail et maladies professionnelles graves

Est recensé comme tel, l'accident ou la maladie professionnelle qui a entraîné l'attribution d'une indemnité en capital ou d'une rente «accident du travail ». Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail ou maladies professionnelles mortels.

Affections de longue durée (ALD)

En cas d'affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, le code de la Sécurité sociale prévoit la suppression du ticket modérateur normalement à la charge de l'assuré dans le cadre du risque maladie. La liste de ces affections dites « de longue durée » (ALD) est établie par décret (n°2004-1049 du 4 octobre 2004, JO du 5 octobre 2004, actualisé par le décret N° 2011-77 du 19 janvier 2011, JO du 21 janvier 2011).

Densité de population

Rapport entre l'effectif de la population d'une zone géographique et la superficie de cette zone. Le résultat s'exprime généralement en nombre d'habitants par kilomètre carré.

Incapacité permanente

Par incapacité permanente on entend l'état de la victime qui garde de sa blessure une infirmité permanente susceptible de diminuer son salaire futur (ou sa capacité de travail).

Incapacité temporaire

Pédiode au cours de laquelle des indemnités journalières sont versées par les Caisses Primaires. Evaluée en nombre de jours indemnisés, elle prend fin, soit à la guérison complète, soit à la date de la consolidation de la lésion, soit encore au décès de l'accidenté.

Indice de fréquence (I.F.)

Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 salariés.

Indice de gravité des incapacités permanentes (I.G.)

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées

Taux d'accroissement annuel

Variation de la population au cours d'une période de temps. S'exprime généralement en pourcentage du nombre d'individu dans la population à la mi-période (ou la population moyenne). En démographie, le « taux d'accroissement démographique » décrit le rythme d'augmentation du nombre d'individus au sein d'une population.

Taux d'activité

Le taux d'activité d'une classe d'âge est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante de la même classe.

Sur l'ensemble de la population, on se limite à la population en âge de travailler qui est généralement délimitée par l'intervalle 15 à 64 ans.

Taux d'emploi

Il existe un autre indicateur nommé Taux d'emploi ; il se calcule selon les mêmes principes que le taux d'activités mais en ne retenant au numérateur que les actifs occupés.

Taux de chômage localisé au sens du BIT

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active, c'est-à-dire les actifs occupés et les chômeurs. On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par catégorie socio-professionnelle, par région, par nationalité, par niveau de diplôme ...

Chaque trimestre, l'Insee publie une estimation du taux de chômage au sens du Bureau International du Travail qui repose sur l'enquête emploi et les estimations d'emploi localisées. Le chômage au sens du BIT renvoie à une situation sur le marché du travail caractérisée par l'absence d'emploi, la recherche active d'emploi et la disponibilité pour occuper un emploi.

Taux de fréquence (T.F.)

Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées

Taux de gravité des indemnités temporaires (T.G.)

Régime général : nombre de journées indemnisées pour 1.000 heures travaillées

Régime agricole : nombre de journées indemnisées pour un million d'heures travaillées.

Taux standardisé de mortalité

Taux de mortalité que l'on observerait dans la région si elle avait la même structure par âge que la population de référence (ici la population de la France hexagonale au recensement de 2006). Le taux standardisé permet de comparer la situation de deux territoires, de deux périodes ou du genre en éliminant les effets liés aux différences de structures par âge.

Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement.

Une révision du découpage par zone d'emploi a été menée à bien en 2010 par l'INSEE, la DARES et la DATAR pour tenir compte des évolutions de l'organisation du territoire survenues depuis la dernière mise à jour en 1995. Les déplacements domicile travail constituent toujours la variable de base pour la détermination des zones d'emploi mais leurs limites ne sont plus nécessairement départementales ou régionales. 12 zones interrégionales ont été créées dans l'ensemble du territoire français, dont 2 en Picardie (avec la Haute Normandie d'une part, l'Ile de France d'autre part). La nouvelle classification propose 13 zones pour la Picardie. L'exploitation statistique peut cependant se faire en respectant les limites administratives.

Liste des abréviations

AT	Accident du travail
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
CCMSA	Caisse centrale de mutualité sociale agricole
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
CNRSI	Caisse nationale du régime social des indépendants
CRPRP	Comité régional de prévention des risques professionnels
CTN	Comité technique national
DADS	Déclaration annuelle de données sociales
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et de la statistique (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé)
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DONNÉES CVS	Données corrigées des variations saisonnières
EVREST	Evolutions et relations en santé au travail
IJ	Indemnités journalières
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM – CépiDc	Institut national de la santé et de la recherche médicale - Service des causes épidémiologiques de décès
IPP	Incapacité permanente partielle
IPRP	Intervenant en prévention des risques professionnels
IST	Infirmier en santé au travail
MSA	Mutualité sociale agricole
MP	Maladie professionnelle
OR2S	Observatoire régional de la santé et du social
PRST	Plan régional de santé au travail
RAM	Rapport annuel d'activité des médecins du travail
SE	Section d'établissement définie par une activité professionnelle
S(I)ST	Services (interentreprises) de santé au travail
TMS	Troubles musculo-squelettiques

Liste des comités techniques nationaux

A	Industries de la métallurgie
B	Industries du Bâtiment et travaux publics
C	Industries de transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication
D	Services, commerces, industries de l'alimentation
E	Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie
F	Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs, des peaux et des pierres à feu
G	Commerces non alimentaires
H	Activités de services I
I	Activités de services II et travail temporaire
Z	Autres catégories, sièges sociaux, bureaux

Services de santé au travail inter-entreprises

AISTV
(Association Interprofessionnelle pour la Santé au Travail du Vimeu)
13 rue Chevalier de la Barre
BP 80011
80520 WOINCOURT
Tél : 03 22 60 21 60 – Fax : 03 22 30 41 11

ASMIS
(Association Santé et Médecine Inter-entreprises du département de la Somme)
77 rue Debaussaux
CS 60132
80001 AMIENS CEDEX 1
Tél : 03 22 54 58 00 – Fax : 03 22 54 58 01
www.asmis.net

SIST BTP GAS-BTP
(Groupement d'Action Sociale du Bâtiment et des travaux Publics de la région du Nord-Est)
1 rue Emile Cazier
BP 2774 – 51069 REIMS
Tél : 03 26 48 42 10 – Fax : 03 26 84 96 57

MEDISIS
(Médecine du Travail interprofessionnelle Service Interentreprises de Santé au travail)
Maison des entreprises
240 Avenue Marcel Dassault
BP 70803 – 60008 BEAUVAIS CEDEX
Tél : 03 44 06 15 77 – Fax : 03 44 06 15 94
www.medisis.asso.fr

MTA
(Médecine du travail de l'Aisne)
rue Théodore Monod
ZA Bois de la Chocque
02100 SAINT-QUENTIN
Tél : 03 23 62 52 48 – Fax : 03 23 67 54 02
www.mt02.org

SMIN
(Service Médical Interentreprises de Noyon et la région)
Avenue d'Alsace Lorraine
60400 NOYON
Tél : 03 44 09 38 22 – Fax : 03 44 09 33 22

SMIBTP de l'Oise
(Services Médicaux Interentreprises Bâtiment et Travaux Publics et activités annexes de l'Oise)
Maison des entreprises
240 Avenue Marcel Dassault
BP 206 – 60002 BEAUVAIS CEDEX
Tél : 03 44 06 15 80 – Fax : 03 44 06 15 81
www.smibtp.fr

SMTVO
(Santé et Médecine du Travail de la Vallée de l'Oise)
8 rue Nicéphore Niépce
ZAC de Mercières
60200 COMPIEGNE
Tél : 03 44 38 51 90 – Fax : 03 44 38 51 91
www.smtvo.org

SISAT (SUD AISNE)
(Service Interprofessionnel de Santé au Travail Sud Aisne)
52 avenue de Paris
BP 66
02002 SOISSONS CEDEX
Tél : 03 23 76 44 44 – Fax : 03 23 76 44 40
www.sisat.org

MSA DE PICARDIE
(Mutualité Sociale Agricole de Picardie)
Rue de l'Ile mystérieuse – 80440 BOVES
Tél : 03 22 55 77 60
Site de l'Aisne – Rue Turgot – 02008 LAON CEDEX
Tél : 03 23 23 68 90 – Fax : 03 23 23 65 54 –
Site de l'Oise – 8 avenue Victor Hugo
60010 BEAUVAIS
Tél : 03 44 06 80 61 – Fax : 03 44 06 80 49 –
Site de la Somme – 27 rue Frédéric Petit
80019 AMIENS CEDEX
Tél : 03 22 82 63 49 – Fax : 03 22 82 62 93 –

www.msa-picardie.fr

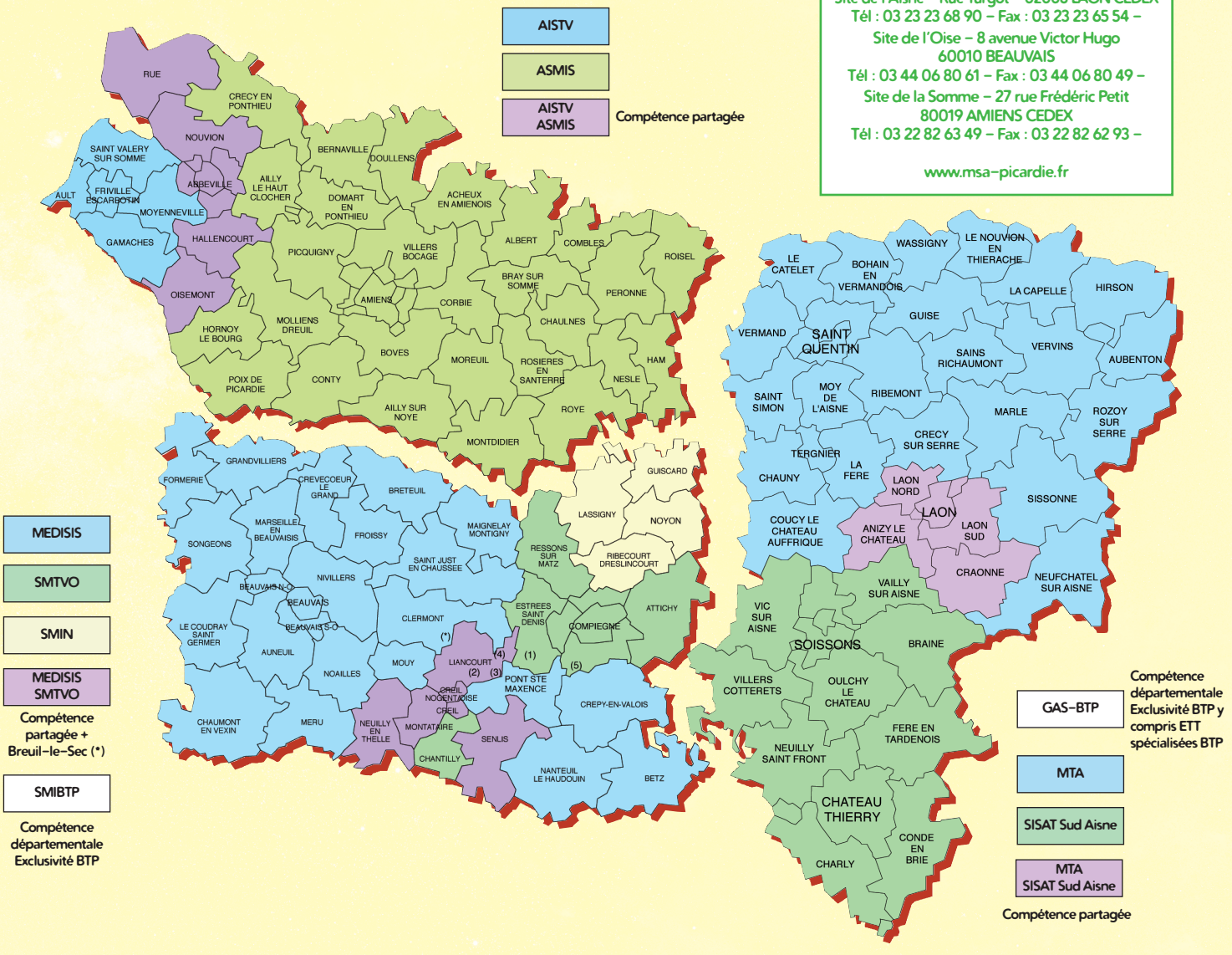

Adresses et sites internet des contributeurs à la présente édition

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail Nord-Picardie
11, Allée Vauban - 59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Tél : 0.821.10.59.59 – Fax 03.20.05.62.50
Internet : www.carsat-nordpicardie.fr

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
40, rue de la Vallée - 80042 AMIENS CEDEX 1
Tél : 03.22.22.42.42 - Fax 03.22.22.42.00
Internet : www.picardie.direccte.gouv.fr

Mutualité Sociale Agricole de Picardie
rue de l'Ile Mystérieuse - 80440 BOVES
Tél : 03 22 80 60 02
Internet : www.msa-picardie.fr

Observatoire Régional de la Santé et du Social de Picardie (OR2S)
3, rue des Louvels - 80036 AMIENS CEDEX 1
Tél : 03 22 82 77 24
Internet : www.or2s.fr

OPPBTP
Agence Picardie - "Village Oasis"
2, place des Abiès - 80044 Amiens cedex
Tél : 03 22 95 10 18 - fax : 03 22 95 12 46
Internet : www.preventionbtp.fr

PICARDIE SANTÉ TRAVAIL
Médecine du Travail de l'Aisne
Z.A. Bois-de-la-Chocque, rue Théodore-Monod,
02100 Saint-Quentin
Tél. : 03 23 62 52 48
Internet : www.picardiesantetravail.fr

Autres sites relatifs à la Santé au Travail

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du diaglogue social : http://www.travail-emploi.gouv.fr

Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) : http://www.inrs.fr

Observatoire EVREST (Evolutions et relations en santé au travail) : http://evrest.alamarge.org

Institut de Veille Sanitaire (InVS) : http://www.invs.sante.fr

INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) : http://www.insee.fr

Institut de santé au travail du Nord de la France (ISTNF) : http://istnf.fr

Assurance maladie - Risques professionnels : http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr

Institut National de Médecine Agricole (INMA) : http://www.inma.fr

CESTP - ARACT PICARDIE : http://cestp.aract@anact.fr

Consultation de Pathologie Professionnelle Picardie : http://www.chu-amiens.fr

Réalisation : Editions Norsud - 80136 Rivery - 03 22 89 02 02